

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGT-HUITIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis le vingt-trois janvier deux mille dix-sept
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents monsieur Martin Cartier, vice-président du conseil d'administration, monsieur David Boissonneault, monsieur Bernard Deshaies, madame Danielle Ferron, monsieur Gilles Lavoie, monsieur Pierre Lemieux, madame Pascale Mongrain, madame Jacynthe Gagnon, monsieur Christian Overbeek, madame Mirella Piscuneri, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

[REDACTED]
[REDACTED].

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED].

La séance débute vers 14 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dument faite et appuyée, l'ordre du jour suivant est adopté :

- 01 Adoption de l'ordre du jour

Décision

- 02 Profil de compétence et d'expérience du président-directeur général de La Financière agricole du Québec
- 03 Levée de la séance

Un projet de profil de compétence et d'expérience du président-directeur général révisé a préalablement été transmis aux administrateurs.

Le projet proposé s'inspire des profils de compétence obtenus de d'autres organisations gouvernementales et du profil générique établi pour les titulaires d'un emploi supérieur, en tenant compte des meilleures pratiques. Il a été élaboré par les membres du comité de gouvernance et les administrateurs invités à participer aux travaux du comité, madame Mirella Piscuneri et monsieur Pierre Lemieux, pour la sélection de candidats au poste de président-directeur général.

Monsieur Cartier mentionne que le projet a été transmis, pour commentaires, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) qui assiste et accompagne le comité dans la réalisation de ce mandat.

Chacun des administrateurs est invité, à tour de rôle, à formuler ses observations. Des administrateurs estiment que la connaissance des systèmes actuels en agriculture et en agroalimentaire et une expertise en développement des affaires sont des éléments à considérer dans l'appréciation des candidats.

Après échanges, les administrateurs souscrivent au projet présenté.

PROFIL DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE
DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE [redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted];

ATTENDU QUE [redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted];

ATTENDU QUE [redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted];

ATTENDU QU' [redacted]
[redacted];

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance,
d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU , sur
proposition dument faite et appuyée:

Résolution
N° 1376

QUE le profil de compétence et d'expérience du président-directeur général de
La Financière agricole du Québec soit approuvé;

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 802 adoptée le
16 octobre 2009.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 14 h 45.

(Original signé par Martin Cartier)

.....
Vice-président du conseil

(Original signé par Ernest Desrosiers)

.....
Président-directeur général par intérim

(Original signé par Danielle Ferron)

.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)

.....
secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGT-NEUVIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis le neuf février deux mille dix-sept
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents monsieur Martin Cartier, vice-président du conseil d'administration, monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général par intérim, monsieur David Boissonneault, monsieur Bernard Deshaies, madame Danielle Ferron, monsieur Gilles Lavoie, monsieur Pierre Lemieux, madame Pascale Mongrain, madame Jacynthe Gagnon, monsieur Christian Overbeek, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

[REDACTED]

La séance débute vers 9 h 35.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition faite et dument appuyée, l'ordre du jour suivant est adopté :

- 01 Adoption de l'ordre du jour
- 02 Approbation des procès-verbaux des séances tenues le 15 décembre 2016 et le 23 janvier 2017
- 03 Sujets découlant des procès-verbaux précédents
 - Rapport de la direction**
- 04 Présentation
 - Décision**
- 05 Gestion des risques organisationnels majeurs, documentation
- 06 Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP) et du Delta coronavirus porcin (DCVP) au Québec – modifications
 - Rapport des comités**
- 07 Rapport du comité de vérification de la séance du 8 février 2017
 - Ordre du jour de la séance du 8 février 2017
 - Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016, dépôt
- 08 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles de la séance du 23 janvier 2017
 - Ordre du jour de la séance du 23 janvier 2017
 - Procès-verbaux des séances du 14 décembre 2016, des 16 et 23 janvier 2017, dépôt
 - Recommandations pour le fonctionnement du conseil d'administration
- 09 Rapport du comité des services à la clientèle de la séance du 27 janvier 2017
 - Ordre du jour de la séance du 27 janvier 2017, dépôt
 - Procès-verbal de la séance du 10 juin 2016

Dépôt de documents pour information

- 10 État de situation du secteur acéricole
- 11 Analyse du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec
- 12 Analyse de l'impact des taux d'intérêt dans les secteurs bovins et ovins
- 13 Analyse des délais pour la garantie de prêts à la suite de la démarche LEAN
- 14 Suivi de l'accord économique et commercial global
- 15 Rapport de la vice-présidence au financement au 31 décembre 2016
- 16 Rapport de la vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 décembre 2016
- 17 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques
- 18 Revue de presse
- 19 Varia
 - Postes vacants au conseil d'administration
- 20 Date de la prochaine séance
- 21 Huis clos
- 22 Levée de la séance

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES
LE 15 DÉCEMBRE 2016 ET LE 23 JANVIER 2017**

Les projets des procès-verbaux de la cent quatre-vingt-septième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 15 décembre 2016 et de la cent quatre-vingt-huitième séance du 23 janvier 2017 ont été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et, IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dument appuyée, QUE le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 soit adopté et, sur proposition faite et dument appuyée, QUE le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017 soit adopté, avec modification.

Résolution
Nº 1377

SUJETS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

L'analyse sur la rémunération des comptes des participants aux programmes Agri –investissement et Agri-Québec est en cours de réalisation.

RAPPORT DE LA DIRECTION – PRÉSENTATION

En s'inspirant des meilleures pratiques, les séances du conseil débiteront dorénavant par la présentation du rapport de la direction.

Ce rapport fait le point sur la situation financière et les principaux enjeux de l'organisation. Il permet de contextualiser les informations sur les dossiers et activités en cours tout en offrant une perspective globale aux administrateurs.

Monsieur Desrosiers s’attarde plus particulièrement aux éléments suivants :

- les résultats financiers prévisibles pour l’exercice financier en cours, les dépenses par programme prévues en 2016-2017 ainsi que l’état des fonds ASRA et ASREC et des comptes des participants aux programmes Agri au 31 décembre 2016,
- la Réserve qui sera pleinement capitalisée au 31 mars 2017;
- la mise à jour des informations sur les BTAA;
- l’application du PADÉAQ;
- les discussions en cours concernant la répartition du surplus du Fonds ASRA pour les produits Pommes de terre, Soya et Maïs et les décisions à prendre d’ici, respectivement, le 31 juillet, le 31 août et le 30 septembre 2017 dans ces dossiers;
- les activités en cours auprès de la clientèle et en communications;
- l’approbation du plan d’exploitation 2016-2017 par le gouvernement le 25 janvier dernier;
- l’état de situation sur les travaux entourant la révision du modèle d’affaires en financement;
- l’état de la situation sur les travaux informatiques;
- les étapes préalables à la révision de la loi constitutive de la société à la suite de la revue de mandat qui devra être réalisée.

Les orientations qui seront retenues dans la foulée du Sommet 2017 sur l'alimentation pourraient nourrir la réflexion sur la revue de mandat de la société.

Madame Andréanne Héroux, directrice des stratégies organisationnelles et du développement durable, se joint à la séance pour le prochain sujet.

Le comité de vérification a tenu une séance le 8 février. Madame Pascale Mongrain, présidente du comité, fait rapport au conseil d’administration.

En tenant compte des priorités établies dans le Plan stratégique 2015-2018, le conseil d’administration a procédé à l’identification de 18 risques organisationnels. Pour chacun de ces risques, les étapes suivantes ont été réalisées : évaluation du risque inhérent, identification des mesures de contrôle en place, évaluation du risque résiduel et choix d’intervention.

Des 18 risques initialement identifiés, sept risques organisationnels majeurs ont été priorisés par le conseil d’administration en mai 2016 :

- le risque lié à la fluctuation du prix des denrées agricoles;
- le risque lié à l’insuffisance de la main d’œuvre (nombre, savoir, compétences, expertise);
- le risque lié à une contestation judiciaire à l’égard des activités de l’organisation ou de son cadre législatif;
- le risque lié à la désuétude des systèmes informatiques de mission;
- le risque lié à une allocation budgétaire insuffisante pour réaliser les objectifs stratégiques;
- le risque lié à une fluctuation significative du taux de change du dollar canadien;
- le risque lié à l’inadéquation du recentrage de l’offre de produits avec les besoins de la clientèle.

Le jugement favorable à la société rendu par la Cour suprême du Canada en juillet 2016 a amené le comité à questionner la pertinence de prioriser le risque lié à une contestation judiciaire. Les membres ont convenu de conserver ce risque compte tenu de l'importance des impacts potentiels d'une contestation judiciaire sur les opérations, les programmes, le cadre législatif et la gouvernance de l'organisation.

Les fiches élaborées sur ces sept risques organisationnels majeurs sont déposées. Les risques sont documentés, notamment, sur les aspects suivants :

- Description et contexte;
- Causes et conséquences potentielles;
- Évaluation du risque inhérent;
- Mesures de contrôle en place;
- Évaluation du risque résiduel;
- Choix d'intervention;
- Mesures de contrôle à renforcer;
- Indicateurs de gestion.

Une évaluation de risque inhérent et du risque résiduel de chacun des risques a été réalisée. Une cartographie de la réévaluation du risque inhérent et du risque résiduel de chacun des sept risques organisationnels accompagne cette évaluation. L'ordre de priorité des risques a été revu par le comité.

L'analyse liée à la fluctuation des marchés et du taux de change a amené le comité à conclure que le recours aux contrats à terme n'est pas une option à retenir.

Le comité a invité la direction à être proactive et à s'assurer que le processus en place soit suffisamment souple pour permettre l'évaluation et l'ajout de nouveaux risques en fonction de l'évolution du contexte interne et externe, comme en fait mention le Cadre de gestion des risques organisationnels.

C'est dans cet esprit que le comité a demandé à la direction d'examiner la pertinence d'inclure l'ALENA comme risque à prioriser compte tenu des négociations anticipées avec les États-Unis sur cet accord.

Le comité a réitéré sa préoccupation sur la désuétude des systèmes informatiques au regard desquels des travaux doivent être amorcés rapidement. Le plan d'action qui sera déposé au comité de gouvernance sera également présenté au comité de vérification. Monsieur Desrosiers tient à rappeler que, même si la situation n'est pas optimale, la société n'est pas à risque de rupture de fonctionnement à court terme.

Une reddition de comptes au 31 mars 2017 sur les mesures de contrôle mises en place ou renforcées sera déposée au cours du printemps.

**GESTION DES RISQUES ORGANISATIONNELS MAJEURS –
DOCUMENTATION**

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dument appuyée :

Résolution
Nº 1378

1º QUE la priorisation des sept risques organisationnels majeurs suivants soit confirmée selon l'ordonnancement suivant:

1. le risque lié à la désuétude des systèmes informatiques de mission;
2. le risque lié à la fluctuation du prix des denrées agricoles;
3. le risque lié à la fluctuation significative du taux de change du dollar canadien;

- 4. le risque lié à l'insuffisance de la main-d'œuvre (nombre, savoir, compétences, expertise);
- 5. le risque lié à une allocation budgétaire insuffisante pour réaliser les objectifs stratégiques;
- 6. l'inadéquation du recentrage de l'offre de produit avec les besoins de la clientèle;
- 7. le risque lié à une contestation judiciaire à l'égard des activités de l'organisation ou de son cadre législatif.

2° QUE la documentation des risques majeurs déposée à la présente séance soit approuvée;

3° QUE les mesures de contrôle ou d'atténuation qui permettront de réduire la probabilité que le risque survienne ou d'en diminuer les impacts éventuels soient approuvées.

[redacted]
[redacted] et [redacted]
[redacted].

Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, se joint à la séance pour le prochain sujet.

Le Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP) et au Delta coronavirus porcin (DCVP) au Québec a été adopté le 7 novembre 2014. Doté d'une enveloppe de 400 000 \$, le programme visait à couvrir les frais supplémentaires requis afin d'éradiquer la diarrhée épidémique porcine (DEP) ou le delta coronavirus porcin (DCVP). Son administration a été confiée à l'Équipe québécoise de santé porcine.

À la lumière du bilan d'application du programme depuis son entrée en vigueur, il apparaît pertinent, dans l'intérêt public et celui de la société, de maintenir ce programme afin de minimiser les risques de propagation de la DEP toujours présente sur certains sites de production en Ontario. Le solde de l'enveloppe budgétaire alloué au programme s'élève à environ 200 000 \$, ce qui pourrait en permettre le maintien pendant une période d'environ trois ans.

Le comité a examiné les ajustements proposés au programme, soit :

- remplacer le montant forfaitaire actuel de 3 k\$ pour le nettoyage et la désinfection par des taux unitaires de 1,25 \$/place porcelet, de 2 \$/place porc et de 6 \$/place truie;
- hausser de 650 \$ à 1 500 \$ le remboursement maximal pour l'achat de matériel de biosécurité;
- hausser de 3 k\$ à 5 k\$ le montant maximal remboursable pour le poste « autres frais »;
- hausser le seuil maximal d'intervention de 20 000 \$ à 30 000 \$ par site de production pour les maternités.

Le comité en recommande l'approbation. Les administrateurs considèrent que ce programme pourrait servir de modèle pour des interventions de type préventif dans d'autres secteurs de production.

**PROGRAMME DE FONDS D'URGENCE RELATIF
À LA DIARRHÉE ÉPIDÉMIQUE PORCINE (DEP)
ET DU DELTA CORONAVIRUS PORCIN (DCVP) AU QUÉBEC –
MODIFICATIONS**

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QU' [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QU' [REDACTED]
[REDACTED];

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST
RÉSOLU , sur proposition faite et dument appuyée :

Résolution
Nº 1379

1º QUE le Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP) et au Delta coronavirus porcin (DCVP) au Québec soit maintenu et financé à même le solde de l'enveloppe budgétaire initialement alloué à ce programme;

2º QUE les modifications au programme présentées à la présente séance soient adoptées;

3º QUE soit fixée au 9 février 2017 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

**RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2017 (suite)**

– Ordre du jour de la séance du 8 février 2017

L'ordre du jour de la séance du comité tenue le 8 février 2017 est déposé. Madame Mongrain complète son rapport sur cette séance.

– Plan d'audit des états financiers 2016-2017

Les représentants du Vérificateur général ont présenté au comité le plan d'audit des états financiers de La Financière agricole et des fonds qu'elle administre au 31 mars 2017. Ce plan est déposé.

Le comité s'est dit à l'aise avec les seuils de référence préliminaires établis pour la société et les Fonds ASRA et ASREC. Ces seuils déterminent l'étendue des travaux.

La distribution des soldes des comptes au Fonds ASRA pour les produits Veaux de lait, Maïs, Soya et Pommes de terre, la nouvelle méthode d'établissement des pertes pour la culture du Foin, la validation des méthodes d'estimation, des hypothèses et de la fiabilité des bases de données utilisées pour les programmes Agri et le suivi des modifications apportées à ces programmes ainsi que l'établissement de la provision générale pour les garanties de prêts en financement sont les principaux risques et secteurs significatifs identifiés.

– **Tableau de bord de gestion**

Le tableau de bord de gestion, actualisé au 31 décembre 2016, est déposé.

L'excédent prévisible au 31 décembre 2016 s'élève à 112,5 M\$. Le comité a reçu les explications requises sur les écarts observés par rapport au budget initial, notamment celles liées aux ajustements à la baisse apportés à la dépense du programme Agri-stabilité et, par conséquent du programme ASRA, qui réfèrent à des années de participation antérieures.

Les membres du comité ont échangé sur certains résultats du tableau de bord, notamment, le taux d'acceptation des prêts, le taux élevé des décisions maintenues à l'égard des demandes de révision et le taux d'adhésion des producteurs au dépôt direct, de 52 %. Le comité entend se pencher de nouveau sur les indicateurs afin de s'assurer qu'ils sont les plus révélateurs de la performance de la société et à établir, au besoin, de nouveaux indicateurs. En prévision de cet exercice, un lexique indiquant, pour chacun des indicateurs, ce qui est mesuré et la base de calcul utilisée sera préparé à la demande du comité.

– **Programme d'assurance récolte – État de situation du Fonds**

Le Fonds d'assurance récolte est un fonds fiduciaire soumis aux prescriptions de la loi constitutive de la société et du Règlement canadien sur l'assurance production. Les contributions au fonds sont déterminées grâce à une méthodologie de tarification qui fait notamment l'objet d'une révision quinquennale.

La certification actuarielle réalisée en 2015 recommandait, en autres choses, d'accélérer la redistribution des surplus du Fonds pour la portion qui excède deux fois la valeur des primes.

En raison des conditions climatiques favorables qui ont prévalu, le Fonds ASREC a évolué d'un surplus de 79 M\$ à près de 370 M\$ entre les années de récolte 2010 et 2016. L'ampleur de ce surplus, qui atteint près de 4,7 fois les primes, a amené la société, avec l'accord de Agriculture et Agroalimentaire Canada, à donner un mandat à la firme actuarielle Axxima d'examiner la possibilité d'accroître le rabais associé à la redistribution de l'excédent du fonds en vue de réviser le taux de prime pour l'adhésion de l'année 2018, dans le respect des exigences d'autonomie financière.

– **Entreprises liées**

Des informations additionnelles sur la prise en compte de la notion d'entreprises liées ou associées aux fins de l'administration des programmes de gestion des risques de la société avaient été sollicitées par des administrateurs.

Le comité a été saisi d'une analyse de la situation, laquelle est déposée. Il en ressort que la société doit établir des liens entre diverses formes d'entités juridiques pour administrer de façon adéquate certains aspects des programmes, tels que la modulation des contributions en fonction du volume de production de l'entreprise (ASRA), l'exclusion (ASRA), les limites d'intervention par participant (programmes AGRI) et le regroupement des résultats des états financiers d'entreprises interdépendantes (Agri-stabilité et Agri-Québec Plus).

Les différents programmes comportant déjà des dispositions spécifiques permettant de faire des liens entre les participants, l'ajout de dispositions de type anti-évitement n'apparaît pas requis. Le comité a pris acte des suivis qui seront réalisés en 2017 soit :

- l'étude du CECPA sur la situation et les coûts de production des entreprises porcines de grande taille;
- le diagnostic portant sur la scission d'entreprise participant au programmes Agri-Québec.

– **Vérification interne**

Le comité a pris connaissance de l'état d'avancement, au 31 janvier 2017, de la réalisation des mandats prévus au plan d'audit 2016-2017. Les travaux se poursuivent normalement.

Une préconsultation du comité sur le plan d'audit 2017-2018 dans le cadre de l'élaboration du plan d'audit pour 2017-2018 a été réalisée. La gouvernance des systèmes d'information est ressortie comme mandat à prioriser.

Les résultats d'une analyse comparative de pratiques de la DVI avec celles d'autres directions de vérification interne dans l'administration publique ont été présentés au comité. Aucune problématique particulière n'en ressort.

Enfin, le comité a pris connaissance du Rapport de vérification sur le Programme de remboursement des intérêts sur les prêts dans le cadre de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles. La vérification ne soulève aucune problématique particulière.

– **Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016, dépôt**

Le comité dépose le procès-verbal de sa séance du 15 décembre 2016.

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles a tenu une séance le 23 janvier 2017. Monsieur Martin Cartier, président du comité, fait rapport au conseil d'administration.

**RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE
ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES
DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2017**

– **Ordre du jour de la séance du 23 janvier 2017, dépôt**

L'ordre du jour de la séance du comité tenue le 23 janvier 2017 est déposé.

– **Recommandations pour le fonctionnement du conseil d'administration**

Après avoir fait un retour sur les propositions recueillies à la suite de la formation sur la gouvernance donnée par l'IGOPP, le comité a identifié les actions pouvant être mises en place à court terme .

- la restructuration de l'ordre du jour des séances du conseil;
- la compilation, sous forme de tableau, des expertises clé requises au conseil d'administration de la société et les expertises détenues par les administrateurs en poste;
- la réalisation d'une vigie en continu sur l'évolution du secteur;
- une charte présentant les obligations du conseil d'administration et le fondement, légal ou autre, de ces obligations;
- l'identification des sujets opérationnels ou à incidence financière qui pourraient être soumis aux comités pour recommandation au conseil;
- la rédaction des procès-verbaux dans une forme non nominalisée;
- l'ordonnancement des sujets à l'ordre du jour et le regroupement des sujets ne comportant pas d'enjeux significatifs;
- la tenue des séances du comité de gouvernance entre deux séances du conseil d'administration, et la présentation des dossiers par des moyens électroniques au besoin;
- le dépôt des documents déposés aux comités ainsi que les procès-verbaux approuvés par ces derniers.

Le conseil d'administration souscrit à ces propositions.

– **Commission de l'administration publique - Audition de La Financière agricole - Travaux préparatoires**

Le comité a été informé des travaux préparatoires en cours pour l'audition de la société devant la Commission de l'administration publique sur le rapport du printemps 2015 du Commissaire au développement durable.

– **Complément d'information concernant les résultats de la mobilisation des employés par genre et par groupe d'âge**

Le comité a pris connaissance d'informations additionnelles sollicitées concernant les résultats de la mobilisation des employés par genre et par groupe d'âge.

Les résultats organisationnels par genre ne démontrent pas de différence significative entre les hommes et les femmes. De même, les résultats par groupe d'âge ne soulèvent pas de préoccupation particulière.

La relève demeure un défi à la société, mais la direction s'est donné un plan de match à cet égard.

– **Complément d'information concernant certaines données en matière de santé des personnes au travail**

Le comité avait également sollicité un complément d'information concernant certains indicateurs relatifs à la santé des personnes au travail.

Le taux des absences à la société pour cause de maladie se situe parmi les plus faibles dans la fonction publique. De même, le coût moyen de l'assurance traitement par employé de la société est le plus faible parmi les organisations retenues à des fins de comparaison. Enfin, les données sur l'utilisation du Programme d'aide aux employés par groupe d'âge ne soulèvent aucune problématique majeure.

[REDACTED]

- **Procès-verbaux des séances du 14 décembre 2016 et des 16 et 23 janvier 2017, dépôt**

Le comité dépose les procès-verbaux de ses séances des 14 décembre 2016 et des 16 et 23 janvier 2017.

**RAPPORT DU COMITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE
DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2017**

- **Ordre du jour de la séance du 27 janvier 2017**

L'ordre du jour de la séance du comité tenue le 27 janvier est déposé. Monsieur Pierre Lemieux, président du comité, fait rapport au conseil d'administration.

- **Sondage sur la satisfaction de la clientèle 2016 – Synthèses des commentaires et actions prises**

Le comité a pris connaissance d'une synthèse des commentaires formulés par les clients ayant participé au sondage 2016 sur la satisfaction de la clientèle.

Même si la diversité des commentaires ne permet pas d'identifier d'éléments ressortant de façon très marquée, les enjeux qui en ressortent, tant en assurance qu'en financement, ont été identifiés :

- l'amélioration des délais de traitement des programmes, notamment les programmes Agri;
- l'augmentation des indemnités en ASREC;
- la bonification du Programme d'appui financier à la relève agricole;
- l'assouplissement des exigences des programmes en général.

Les commentaires les plus récurrents ont été pris en considération par les vice-présidences dans différents dossiers et les actions réalisées ont été répertoriées.

- **Sondages sur les principales causes d'insatisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement et de gestion des risques agricoles**

Afin de cibler les pistes d'amélioration prioritaires qui permettraient d'augmenter la satisfaction de la clientèle, la société mesurera les principales causes d'insatisfaction à l'égard de ses programmes de financement et de gestion des risques au moyen de sondages spécifiques.

Des groupes de discussion seront constitués afin de valider les résultats des sondages et d'identifier les améliorations possibles. Le comité a demandé la participation, dans les groupes de discussion ou en entrevue, d'anciens clients ou de personnes qui n'ont jamais été clientes afin d'enrichir la réflexion.

Le taux de satisfaction sur les programmes Agri, le Programme d'assurance récolte (ASREC) et le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) sera mesuré au moyen de sondages distincts par voie électronique.

– **Sondage sur la satisfaction de la clientèle 2017 – projet de questionnaire**

Pour une troisième année, les étapes d'élaboration et de diffusion du sondage sur la satisfaction de la clientèle ont été réalisées à l'interne.

Le projet de questionnaire du sondage général qui sera acheminé à la clientèle par courriel a été soumis au comité. Il aborde essentiellement les mêmes thèmes que l'an dernier.

Le comité a proposé de mesurer la satisfaction de la clientèle sur les communications écrites pour chacun des programmes afin de disposer de données plus précises. De plus, l'ordre des questions a été ajusté afin de s'assurer que les producteurs se prononcent uniquement sur les programmes auxquels ils adhèrent ou participent.

– **Simplification des communications écrites destinées à la clientèle – État de situation**

À partir des pistes d'amélioration proposées dans le rapport sur les communications écrites destinées à la clientèle réalisé en octobre 2015, la société a élaboré un plan de simplification des communications écrites visant à :

- simplifier en révisant et/ou vulgarisant l'ensemble des communications écrites dans un langage facile à comprendre;
- uniformiser la présentation des documents;
- réduire le volume de la correspondance postale en optimisant l'utilisation des services électroniques.

Le comité a pris connaissance d'un état de situation détaillé sur la mise en œuvre du plan d'action. Beaucoup d'efforts ont été déployés à ce jour :

- 79 % des documents identifiés à des fins de simplification ont fait l'objet d'une révision;
- Toutes les nouvelles lettres transmises à la clientèle sont produites en format lettre plutôt qu'en format légal;
- Le nombre de pages a été considérablement réduit.

Les efforts de simplification des communications se poursuivront tout en tenant compte des impératifs légaux.

– **Traitement des programmes Agri**

Le comité a été saisi d'un état de situation sur le traitement des programmes Agri.

L'analyse présentée au comité indique que, malgré une amélioration certaine des délais, ces derniers font toujours l'objet de préoccupations qui peuvent s'expliquer par les particularités suivantes :

- les nombreux programmes administrés par la société qui font l'objet de plusieurs ajustements ayant un impact sur l'évolution du traitement des programmes Agri;
- la date butoir du 30 septembre pour la transmission des données financières qui crée un goulot d'étranglement;
- la diversité des cultures au Québec par rapport à la monoculture pratiquée dans l'Ouest canadien;
- les systèmes informatiques.

L'ampleur des écarts observés entre les estimations des producteurs et des corrections apportées dans près de 50 % des dossiers traités a suscité un questionnement puisque la grande majorité des données sont transmises à la société par les préparateurs accrédités de données et non par les producteurs.

Monsieur Lemieux fait part d'un complément d'information reçu après la séance du comité sur les causes possibles de la grande variabilité observée dans la qualité des données fournies à la société :

- Les particularités et les nouveautés des programmes AGRI complexifient la déclaration des données;
- Il arrive qu'il se crée une incohérence entre la déclaration des unités productives, qui est sous la responsabilité du producteur agricole, et celle des données financières, qui relève du préparateur accrédité;
- La conversion de comptabilité de caisse en comptabilité d'exercice peut engendrer des écarts dans les déclarations reçues;
- Les transactions entre les entreprises liées requièrent plus de temps lors du traitement des données puisque les analystes doivent effectuer un appariement exact entre les revenus, les dépenses et les unités productives inscrites dans plus d'une déclaration;
- Le pourcentage du montant en erreur n'est pas proportionnel au nombre de données corrigées. Il arrive qu'une seule donnée inexacte explique la majorité de la baisse du montant estimé au départ.

Les formations qui seront dispensées annuellement aux préparateurs accrédités de données et la collecte unifiée des données financières, qui permettra une standardisation des données transmises par leur validation dès leur saisie, devraient contribuer à résorber ces écarts.

– **Suivi- Réorganisation administrative du réseau régional**

Un état de situation sur la réorganisation administrative du réseau régional a été présenté au comité. L'ensemble des centres de services sont maintenant regroupés en territoires. Cette réorganisation est bien reçue, tant par la clientèle que par les employés.

La carte géographique du réseau régional actualisée est déposée.

– **Services Québec et Entreprises Québec**

Services Québec est appelé à devenir la porte d'entrée des services gouvernementaux pour les citoyens et les entreprises sur tout le territoire du Québec. Avec Entreprises Québec, Services Québec offrira, notamment, des opportunités d'hébergement avantageuses en région. La société est tenue de tenir compte de ces orientations gouvernementales, ce qui lui permettra, ultimement, d'optimiser le budget alloué aux espaces locatifs.

– **Projet- Gestion des relations avec la clientèle**

Le comité a été saisi du projet Gestion des relations avec la clientèle qui contribuera directement à deux orientations du Plan stratégique 2015-2018 : l'amélioration des modes de prestation de services et l'optimisation de la performance et de la gestion des risques organisationnels.

Ce logiciel offre de multiples fonctionnalités dont la gestion intégrée des informations relatives aux clients en financement et en assurance dans un panorama unique.

Le comité assurera un suivi sur l'évolution de ce projet.

– **Campagne d'adhésion à l'assurance récolte et d'information 2017**

L'un des objectifs du Plan stratégique 2015-2018 est d'augmenter de 10 % les valeurs assurées en assurance récolte sur la base des résultats de l'année d'assurance 2015. Le moyen privilégié pour augmenter l'adhésion est la tenue d'une campagne d'adhésion et d'information qui permettra de contacter, d'ici le mois d'avril, 7 000 producteurs non assurés à l'assurance récolte ou aux programmes Agri.

– **Prestation électronique de services – État de situation**

La Programmation annuelle en gestion des ressources informationnelles comporte actuellement plusieurs projets pouvant influencer le contenu de la prestation électronique de services.

Le comité a pris connaissance d'un plan de travail illustrant l'échéancier global des travaux qui seront pris en considération dans la programmation annuelle en ressources informationnelles 2017-2018.

– **Procès-verbal de la séance du 10 juin 2016, dépôt**

Le comité de services à la clientèle dépose le procès-verbal de sa séance du 10 juin 2016.

ÉTAT DE SITUATION DU SECTEUR ACÉRICOLE

Une analyse sur la situation du secteur acéricole réalisée à partir des données de 2016 est déposée. La situation de ce secteur est favorable depuis les quatre dernières années. À l'instar des autres secteurs de production, des mesures d'appui à la relève sont disponibles pour faciliter l'établissement de jeunes producteurs.

ANALYSE DU PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES DU QUÉBEC

Un bilan de l'application du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec depuis sa mise en application est déposé.

Un total de 1 136 projets ont été autorisés, à ce jour, pour un montant total de 590 M\$ dont 123 M\$ sont admissibles à l'aide financière prévue par le programme.

**ANALYSE DE L'IMPACT DES TAUX D'INTÉRÊT
DANS LES SECTEURS BOVINS ET OVINS**

Pour faire suite à une interrogation formulée à une séance précédente, une évaluation de la vulnérabilité financière des entreprises des secteurs bovin et ovin face à une augmentation des taux d'intérêt est déposée. Elle indique qu'une augmentation du taux d'intérêt d'un point de pourcentage aurait peu d'incidence à court terme sur le niveau de stress financier moyen des entreprises de ces secteurs.

**ANALYSE DES DÉLAIS POUR LA GARANTIE DE PRÊTS
À LA SUITE DE LA DÉMARCHE LEAN**

Présentation des impacts positifs du nouveau processus d'octroi de la garantie de prêts à la suite de l'utilisation de la démarche Lean.

SUIVI DE L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL

Une analyse sommaire sur les impacts financiers potentiels de l'accord de libre-échange intervenu entre le Canada et l'Union européenne sur les entreprises agricoles québécoises est déposée. Il en ressort que les impacts pourraient être variables en fonction des secteurs de production.

**RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE AU FINANCEMENT
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Le rapport de la Vice-présidence au financement au 31 décembre 2016 est déposé.

**RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE AUX ASSURANCES
ET À LA PROTECTION DU REVENU
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Le rapport de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 décembre 2016 est déposé.

**CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS
ET DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES**

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 15 décembre 2016 au 2 février 2017 est déposée.

VARIA

– Postes d'administrateurs vacants

Les administrateurs souhaitent que le nouveau ministre responsable soit sensibilisé aux deux postes vacants que compte le conseil d'administration.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le jeudi 30 mars 2017.

- - - - -

Monsieur Desrosiers et la secrétaire se retirent de la séance pour le huis clos.

- - - - -

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 12 h 35.

(Original signé par Martin Cartier)

.....
Vice-président du conseil

(Original signé par Ernest Desrosiers)

.....
Président-directeur général par intérim

(Original signé par Danielle Ferron)

.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)

.....
secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGT-DIXIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue par téléphone le vingt-sept mars deux mille dix-sept
sur la convocation de la secrétaire générale

Participent, par téléphone, monsieur Martin Cartier, vice-président du conseil d'administration, monsieur David Boissonneault, monsieur Bernard Deshaies, monsieur Marc Dion, madame Danielle Ferron, monsieur Gilles Lavoie, monsieur Pierre Lemieux, madame Pascale Mongrain, madame Jacynthe Gagnon, monsieur Christian Overbeek, madame Mirella Pisciuneri, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

La séance débute vers 18 h 30.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED].

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition faite et dûment appuyée, l'ordre du jour suivant est adopté :

01 Adoption de l'ordre du jour

Décision

02 Recommandation de candidats au poste de président-directeur général de La Financière agricole du Québec

03 Levée de la séance

Le conseil d'administration avait confié au comité de gouvernance, le 15 décembre 2016, le mandat d'agir à titre de comité de sélection pour identifier les candidatures à proposer au ministre responsable pour le poste de président-directeur général. Un administrateur indépendant et un administrateur non indépendant ont été invités à participer aux travaux. Dans un premier temps, le comité de sélection a procédé à la révision du profil de compétence et d'expérience du poste et le nouveau profil a été approuvé par le conseil d'administration le 23 janvier 2017.

Pour l'accompagner dans sa démarche, le comité de sélection s'est adjoint les services d'une firme spécialisée dans le recrutement de cadres de haut niveau, Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT). Le comité de sélection, dont les travaux avec la firme ont débuté le 16 janvier 2017, a terminé son mandat.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]. Monsieur Cartier fait rapport au conseil d'administration en rappelant le caractère confidentiel des échanges et de la décision ultérieure.

Environ 120 candidats ont été contactés par RCGT. [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]. De concert avec le comité de sélection, une liste des candidats à rencontrer a été dressée.

[REDACTED]
[REDACTED].
Au terme de ces entrevues, RCGT a produit un rapport d'étape au comité de sélection qui a mené à l'identification des candidats retenus pour les entrevues avec les membres du comité de sélection.

[REDACTED], le comité de sélection a retenu trois candidats aux fins d'une évaluation psychométrique. Ces derniers se sont avérés aptes à occuper le poste de président-directeur général. Le comité de sélection recommande au conseil d'administration de soumettre au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la candidature des personnes suivantes :

- [REDACTED]
[REDACTED];
- [REDACTED]
[REDACTED];
- [REDACTED]
[REDACTED].

[REDACTED]
[REDACTED].

Monsieur Cartier présente, pour chacun des candidats, les forces et les caractéristiques qui sont ressorties de la démarche d'évaluation et les éléments démarquant les candidats les uns des autres en termes de style de leadership. Tous les candidats ont assumé des responsabilités de haut niveau. Il est précisé que les trois candidats seront en mesure de remplir intégralement un mandat d'une période maximale de cinq ans.

Bien que chacun des candidats soit en mesure d'exercer la fonction de président-directeur général de La Financière agricole, les administrateurs déterminent un ordre de présentation des candidatures retenues afin de mieux refléter le résultat des travaux du comité de sélection.

Le conseil d'administration souscrit à la recommandation du comité de sélection selon les termes convenus dans le cadre des échanges.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED].

Les membres du comité de sélection reçoivent les remerciements des administrateurs pour leur engagement et la qualité du travail réalisé.

**RECOMMANDATION DE CANDIDATS AU POSTE DE
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

Résolution
N° 1380

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QU' [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QU' [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée :

1° QUE La Financière agricole du Québec recommande au ministre de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation la candidature des personnes suivantes au poste de président-directeur général de La Financière agricole du Québec :

- [REDACTED]
[REDACTED];
- [REDACTED]
[REDACTED];
- [REDACTED]
[REDACTED].

2° QUE la présente recommandation soit transmise au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Laurent Lessard, et au Secrétaire général associé aux emplois supérieurs.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 19 h 10.

(Original signé par Martin Cartier)

.....
Vice-président du conseil

.....
Président-directeur général par intérim

(Original signé par Jacynthe Gagnon)

.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)

.....
Secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGT-ONZIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis le trente mars deux mille dix-sept
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents monsieur Martin Cartier, vice-président du conseil d'administration, monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général par intérim, monsieur David Boissonneault, monsieur Bernard Deshaies, monsieur Marc Dion, madame Danielle Ferron, monsieur Gilles Lavoie, monsieur Pierre Lemieux, madame Pascale Mongrain, madame Jacynthe Gagnon, monsieur Christian Overbeek, madame Mirella Piscuneri, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

La séance débute vers 9 h 40.

-----0000000-----

En son nom et celui des administrateurs, monsieur Cartier souhaite la bienvenue à monsieur Marc Dion, sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation depuis le 1^{er} mars. Monsieur Dion, qui cumule plus de trente-cinq ans d'expérience dans le secteur agricole au sein de l'appareil public québécois, effectue un retour dans cette fonction.

Après les présentations d'usage, monsieur Dion adresse quelques mots aux membres, se disant heureux de pouvoir collaborer à faire évoluer l'organisation. Il sera en mesure d'assurer le lien avec le ministre responsable.

-----0000000-----

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition faite et dûment appuyée, l'ordre du jour suivant est adopté :

- 01 Adoption de l'ordre du jour
- 02 Approbation des procès-verbaux des séances tenues le 9 février et le 27 mars 2017
- 03 Sujets découlant du procès-verbal précédent
 - Rapport de la direction**
- 04 Présentation
 - Budget 2017-2018 du gouvernement du Québec, information
 - Décision**
- 05 Budget 2017-2018, approbation
- 06 Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait
- 07 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Détermination des contributions unitaires des produits assurables du secteur végétal pour l'exercice financier 2017-2018 (année d'assurance 2016-2017)

- 08 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Céréales et canola – Modifications à la suite du retrait du maïs-grain et du soya
- 09 Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier, modification
- 10 Politique de paiement d'intérêts aux comptes Agri-investissement et Agri-Québec
- 11 Plan d'action visant à contrer la désuétude des systèmes de mission
- 12 Réalisation de la revue de mandat de La Financière agricole – Orientations
- 13 Règlement intérieur de La Financière agricole du Québec, modifications

Rapport des comités

- 14 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles des séances du 9 février et du 23 mars 2017
 - Ordre du jour de la séance du 9 février 2017 et dépôt des documents afférents
 - Ordre du jour de la séance du 23 mars 2017 et dépôt des documents afférents
 - Procès-verbal de la séance du 9 février 2017, dépôt
- 15 Rapport du comité de vérification de la séance du 29 mars 2017
 - Ordre du jour de la séance du 29 mars 2017 et dépôt des documents afférents
 - Procès-verbal de la séance du 8 février 2017, dépôt

Dépôt de documents pour information

- 16 Rapport de la vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 28 février 2017
- 17 Rapport de la vice-présidence au financement au 28 février 2017
- 18 Baisse du prix des bleuets sauvages
- 19 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques
- 20 Revue de presse
- 21 Varia
 -
- 22 Date de la prochaine séance
- 23 Huis clos
- 24 Levée de la séance

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES TENUES LE 9 FÉVRIER ET LE 27 MARS 2017**

Les projets de procès-verbaux de la cent quatre-vingt-neuvième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 9 février 2017 et de la cent quatre-vingt-dixième séance du 27 mars 2017 ont été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée, QUE le procès-verbal de la séance du 9 février 2017 soit adopté et QUE le procès-verbal de la séance du 27 mars 2017 soit adopté.

Résolution
N° 1381

SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Les sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l'ordre du jour.

RAPPORT DE LA DIRECTION – PRÉSENTATION

Le rapport de la direction est déposé. Monsieur Desrosiers fait le point sur la situation financière et les principaux enjeux de l'organisation en contextualisant les informations sur les dossiers et activités en cours.

Il s'attarde particulièrement aux éléments suivants :

– Données financières

Les résultats financiers prévisibles pour l'exercice 2016-2017 indiquent un excédent de 112,5 M\$.

Les compensations, indemnités ou dépenses prévues pour 2016-2017 et le solde des fonds fiduciaires prévu au 31 mars 2017 et le solde du compte des participants au 31 décembre 2016 sont présentés par programme. Le solde du Fonds ASREC atteint plus de 369 M\$; des sommes importantes se retrouvent dans les comptes Agri-investissement et Agri-Québec. L'attention des membres est attirée sur le déficit du Fonds ASRA dans le secteur porcin qui s'élève à 216,5 M\$.

La Réserve attribuable aux risques exceptionnels en ASRA et aux Agri est pleinement capitalisée, à 317 M\$.

La valeur marchande du Compte dédié au paiement des garanties de prêts atteint 197,1 M\$ et les pertes qui seront assumées par ce compte pour l'exercice financier 2016-2017 sont estimées à 1,6 M\$.

– Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ)

En date du 17 mars 2017, 1 342 projets étaient admissibles pour un montant de 146 M\$. Le budget est engagé à plus de 60 % et, en prenant en compte les dossiers préenregistrés et enregistrés, il est prévu que le budget prévu sera totalement engagé dans les prochains mois. La direction envisage la poursuite de ce programme et une proposition en ce sens pourrait lui être présentée à sa prochaine séance.

Partage du surplus du Fonds ASRA pour les produits Pommes de terre, Soya et Maïs-grain

Les analyses liées à la disposition des surplus sont en cours et la teneur des demandes des producteurs seront portées à l'attention du ministre responsable.

– Porc

L'enquête sur les entreprises de grande taille en production porcine est en cours et le dépôt d'un rapport est prévu en décembre 2017.

Une rencontre avec Les Éleveurs de porcs du Québec portant sur les écarts de prix observés entre le Québec et l'Ontario se tiendra en avril.

– Assurance récolte (ASREC)

Des discussions sont en cours avec Agriculture et Agroalimentaire Canada sur le rabais envisagé en assurance récolte pour la relève agricole et la possibilité d'accroître le rabais associé à la redistribution de l'excédent du Fonds ASREC par rapport à la réserve actuarielle visée.

- Communications

Le projet de refonte du site Internet de la société s’amorce par la réalisation d’une analyse préliminaire d’ici décembre 2017. Cette refonte facilitera, notamment, le partage d’expertise et le travail en commun.

Le sondage sur la satisfaction de la clientèle 2017 est complété, de même que la majorité des rencontres des groupes de discussion en financement et en assurance dans le cadre de la réalisation de sondages spécifiques sur des questions particulières.

- Mobilisation des employés

À la suite du sondage sur la mobilisation des employés, la majorité des unités administratives ont produit leur plan d’action et le dépôt d’un premier bilan de réalisation du plan organisationnel est prévu en juin 2017, suivi d’un groupe de discussion avec des employés afin d’échanger sur le bilan.

Le prochain sondage auprès des employés est prévu en octobre 2017. La cible est fixée à un taux de satisfaction de 80 %, par rapport au résultat précédent de 76 %.

- Veille sectorielle

Des analyses portant sur le renouvellement de l’Accord de libre-échange nord-américain sur l’agriculture – gestion de l’offre et sur la baisse du prix des bleuets sauvages seront déposées à la présente séance.

L’édition 2017 du Bulletin Transac-Terres sur la valeur des terres est en préparation.

- Informatique

Un plan d’action pour contrer la désuétude des systèmes informatiques de mission a été élaboré. Le comité de gouvernance, d’éthique et de ressources humaines et informationnelles et le comité de vérification en ont été saisis et il sera présenté à la présente séance.

- Projets LEAN

La société a amorcé la révision de ses processus de travail, étape préalable au développement de solutions d’affaires, à l’aide de la méthode Lean. Sept projets sont complétés et trois autres sont en cours.

La direction souhaite implanter une culture de changement et elle entend prendre les mesures requises pour pérenniser la démarche Lean au sein de l’organisation. La formation de sensibilisation suivie par tous les gestionnaires sera également dispensée à l’ensemble des employés.

- Commission de l’administration publique

L’audition de la société devant la Commission de l’administration publique (CAP), le 15 mars dernier, s’est bien déroulée et les commentaires reçus des parlementaires étaient positifs.

La Commission a demandé de lui déposer les procès-verbaux et les documents de référence concernant la décision liée aux choix offerts aux producteurs agricoles entre les programmes Agri et le programme d’assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

Ces documents lui ont été transmis avec demande d’en préserver intégralement la confidentialité et la diffusion.

Les recommandations de la Commission sont attendues au cours du mois de juin.

– Revue de mandat

Les échéanciers pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique et la revue de mandat de la société étant concomitants, au printemps 2018, il apparaît logique de réaliser, dans un premier temps, la revue de mandat et de prolonger d'un an la portée du plan stratégique 2015-2018. Les analyses liées à la revue de mandat pourront ainsi être prises en compte pour la détermination des objectifs du prochain plan stratégique de la société.

La société s'adjoindra les services d'une firme externe pour l'accompagner dans ses travaux dont l'échéancier de réalisation est très serré.

– Concours Tournez-vous vers l'excellence!

La direction a décidé d'intégrer au Concours Tournez-vous vers l'excellence!, à compter de son édition 2018, la prise en compte de principes de développement durable dans la grille d'évaluation des candidats et la remise d'une bourse liée au développement durable de 1 500 \$.

– Démarche d'autoévaluation de l'intégration du développement durable

La société s'est inscrite dans une démarche d'autoévaluation de l'intégration des principes de développement durable qui lui permettra de se comparer avec d'autres organismes publics. Les résultats seront disponibles en juin.

– Confédération Internationale du Crédit Agricole (CICA)

La Financière agricole agira à titre d'organisation hôte de la prochaine Assemblée générale de la Confédération internationale du crédit agricole qui se tiendra à Québec dans la semaine du 22 octobre 2017. L'évènement aura pour thème *L'agriculture à l'ère des changements climatiques*. Des visites d'entreprises seront, notamment, au programme.

– Prix Relève pour le Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA)

Le FIRA s'est mérité le Prix Relève pour sa contribution à l'essor de la relève agricole au Québec. Le prix lui a été remis au Congrès de la Fédération de la relève agricole du Québec.

– **Budget 2017-2018 du gouvernement du Québec, information**

Une note présentant les faits saillants du budget 2017-2018 du gouvernement du Québec est déposée.

Globalement, l'équilibre budgétaire est prévu en 2017-2018 avec un budget s'établissant à 106,3 G\$. La croissance prévue des dépenses de programmes s'établit à 4,1 % en 2017-2018, à 3,3 % en 2018-2019 et à 3 % en 2019-2020.

La baisse totale des effectifs atteint 6,4 % depuis 3 ans. Le gouvernement poursuit la gestion et le contrôle des effectifs pour 2017-2018.

Enveloppe budgétaire APA

Le budget de dépenses du Portefeuille Agriculture Pêcheries et Alimentation totalise 876,7 M\$, une augmentation de 14,6 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2016-2017. De ce montant, une somme de 430,6 M\$ est allouée en crédits de transfert à La Financière agricole, une diminution de 7,3 M\$ par rapport aux crédits de 2016-2017.

En 2017-2018, le budget de dépenses administratives de la société s'établit à 56,9 M\$ dont 45,8 M\$ en rémunération et 11,1 M\$ en fonctionnement, incluant dans les deux cas, la contribution fédérale. En 2016-2017, ce budget s'établissait à 55,9 M\$. La société doit notamment financer une indexation salariale au 1^{er} avril 2017.

Secteur agroalimentaire

Le Plan économique du Québec de mars 2017 prévoit une somme de 159,2 M\$ sur cinq ans pour appuyer le secteur agroalimentaire, répartie de la façon suivante :

- 95 M\$ sur cinq ans pour la mise en place d'un programme d'aide à l'investissement en agriculture dont les modalités demeurent à préciser;
- 42,5 M\$ en appui à l'agriculture novatrice, dont l'agriculture biologique, et à la transformation alimentaire qui comportera un volet pour soutenir la relève agricole et dont les détails seront annoncés dans le cadre du Sommet Alimentation à l'automne 2017;
- 4 M\$ pour l'élargissement à d'autres régions du Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres;
- 3,7 M\$ pour favoriser le développement des serres par le biais d'un programme de rabais d'électricité;
- 14 M\$ pour favoriser une réduction de l'utilisation des pesticides.

La mise en place de mesures afin de soutenir la protection et l'utilisation des terres agricoles de qualité est également prévue.

Monsieur Richard Laroche, directeur général de l'administration, se joint à la séance pour la présentation du prochain sujet.

Le comité de vérification a tenu une séance le 29 mars.

Madame Pascale Mongrain, présidente du comité, fait rapport sur les dossiers soumis au comité.

PROPOSITION BUDGÉTAIRE 2017-2018

La proposition budgétaire 2017-2018 est déposée. Monsieur Laroche présente les paramètres et les hypothèses à partir desquels les prévisions de la société ont été établies pour le prochain exercice financier. Les méthodes utilisées sont semblables à celles des années antérieures.

Compte tenu, notamment, de la volatilité inhérente aux prix de marché et des dépenses des programmes Agri qui sont établies dix-huit mois avant la réception des données financières des entreprises agricoles, les prévisions budgétaires incluent l'ajout de contingences aux contributions des programmes ASREC, Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec, Agri-Québec Plus et ASRA. Monsieur Laroche mentionne que la société a dû y avoir recours en 2016-2017 pour le programme ASRA.

Les revenus projetés sont de l'ordre de 543,3 M\$. Ils proviennent des sommes consenties par le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, de revenus administratifs, des contributions des producteurs agricoles au programme Agri-stabilité, de revenus d'intérêts et de la récupération du solde du Fonds ASRA pour le veau de lait. Les dépenses prévues de 438,9 M\$ regroupent les paiements et les contributions de la société aux différents programmes et les dépenses administratives. Des ajustements référant à des années de participation antérieures aux programmes Agri ont été pris en compte dans les dépenses de programmes. La prévision de dépenses pour les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus tient aussi compte de l'admissibilité des produits Maïs-grain, Soya et Pommes de terre à ce programme, et ce, rétroactivement. Toutefois, aucun montant n'a été pris en compte concernant la disposition des surplus des excédents pour ces produits puisque les modalités de cette disposition seront convenues par la société et l'Union des producteurs agricoles dans les prochains mois.

Le budget des dépenses administratives s'élève à 56,9 M\$. Il inclut, notamment, le financement de l'indexation salariale gouvernementale au 1^{er} avril 2017. La réalisation des travaux informatiques priorités en 2017-2018 a été prise en considération.

Un excédent de 104,4 M\$ est anticipé pour l'exercice financier 2017-2018. La réserve pour risques exceptionnels sera pleinement capitalisée en date du 31 mars 2017.

Conformément aux normes de présentation applicables aux entités du secteur public, le budget initial apparaîtra aux états financiers de la société.

Les cotisations préliminaires en ASRA pour l'exercice financier 2017-2018 sont déposées.

Dans le cadre des échanges sur la proposition budgétaire, il est suggéré [REDACTED] de réaliser, pour les programmes de gestion des risques agricoles, une démarche semblable à celle réalisée par le comité ad hoc sur le financement agricole. Cette démarche devrait, notamment, tenir compte du coût économique lié aux attentes sociétales en matière de développement durable.

La présidente du comité estime souhaitable que la revue de mandat permette de mesurer les impacts des programmes de la société sous l'angle macroéconomique.

BUDGET 2017-2018, APPROBATION

Résolution
N° 1382

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU , sur proposition faite et dûment appuyée :

QUE le budget 2017-2018 de La Financière agricole déposé à la présente séance soit approuvé.

Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, se joint à la séance pour la présentation des quatre prochains sujets.

L'admissibilité du produit Veaux de lait au programme ASRA a pris fin à compter de l'année d'assurance 2016.

Le conseil d'administration avait donné, à sa séance de décembre 2016, son accord de principe à la mise en place d'un programme de transition pour supporter les producteurs du secteur du veau de lait aux conditions et sur la base des modalités présentées à cette séance.

Le programme proposé vise à permettre au marché de se réajuster et de donner aux entreprises indépendantes le temps de négocier avec les abattoirs. D'une durée de deux ans, le programme comporte les volets suivants:

– Volet 1 : Appui à la compétitivité des entreprises indépendantes

Ce volet s'adresse aux entreprises indépendantes, dont les aliments lactés sont achetés majoritairement auprès du fournisseur « Les Aliments Pro-Lacto inc. ». L'entreprise admissible se verra accorder un montant forfaitaire sur la base de son volume de veaux de lait commercialisés en 2017 et en 2018. Exceptionnellement, une entreprise qui n'est pas une entreprise dite indépendante pourra être reconnue à ce titre et avoir droit à l'aide financière prévue au programme lorsqu'elle démontre, à la satisfaction de la société, son autonomie à l'égard de la commercialisation de ses veaux.

Le comité s'est interrogé sur les critères qui permettront à la société de considérer une entreprise non indépendante comme admissible à ce programme. Monsieur Brouard a indiqué que la société analysera les contrats conclus entre les entreprises concernées et les fournisseurs d'intrants ainsi que les abattoirs.

Le montant forfaitaire correspond aux frais supplémentaires encourus par les entreprises pour donner accès à d'autres abattoirs, soit environ 54 \$/veau. En considérant une proportion de 50 % de veaux ayant accès à des abattoirs, par exemple, aux États-Unis par les entreprises indépendantes visées, les frais supplémentaires sont estimés à 27 \$/veau abattu.

L'aide de transition sera dégressive et répartie sur deux ans, soit 100 % du montant forfaitaire en 2017 (27 \$/veau) et 80 % du montant forfaitaire en 2018 (22 \$/veau). Le montant accordé ne pourra excéder 50 000 \$ par année par entreprise.

Les administrateurs identifient une modification à apporter à la rubrique *Calcul du montant forfaitaire au volet 1* de l'annexe 2.

– Volet 2 : Appui aux outils collectifs de gestion et de biosécurité

L'aide versée dans le cadre de ce volet vise à appuyer le développement d'outils collectifs de gestion ainsi que des mesures de biosécurité réalisées sous la supervision des Producteurs de bovins du Québec. Les projets devront être soumis à l'approbation de la société avant le 28 février 2019. Les modalités de versement de l'aide seront définies par la société lors de l'approbation des projets retenus.

Des exemples illustrant les modalités d'application du programme et le type de projets qui pourraient être soumis sont déposés pour information.

Globalement, l'aide financière représente un engagement maximum de 1 M\$ par année sur une période de deux ans, pour un total n'excédant pas 2 M\$. Cette dépense est prévue au budget 2017-2018.

Les Producteurs de bovins du Québec et des représentants de l'Union des producteurs agricoles ont été consultés sur les objectifs et les modalités du programme.

À cet égard, les administrateurs demandent que la rubrique « Consultation » de la fiche exécutive indique systématiquement, lorsqu'applicable, qu'une consultation sur le projet soumis a été réalisée auprès de l'UPA ou de ses instances ainsi que les conclusions de cette consultation, avec, en cas de désaccord total ou partiel, les motifs invoqués par ces instances.

Il est entendu que ces informations ne sauraient être interprétées comme une entente intervenue entre ces instances et la direction qui soumettra ses propres recommandations au conseil d'administration pour appréciation et décision.

**PROGRAMME D'AIDE DE TRANSITION POUR
LE SECTEUR DU VEAU DE LAIT**

Résolution
N° 1383

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU , sur proposition faite et dûment appuyée :

1° QUE le Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait déposé à la présente séance soit adopté.

2° QUE la date de l'entrée en vigueur de ce programme soit fixée au 30 mars 2017.

Les administrateurs prennent connaissance d'une proposition de taux de contributions unitaires pour l'année d'assurance 2016-2017 à l'égard des produits assurables du secteur végétal couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Ces contributions ont été établies conformément à la méthodologie de tarification approuvée par le conseil d'administration.

La mise à jour des contributions du secteur végétal se traduit par des besoins budgétaires bruts de 27,8 M\$. Le déficit du fonds du secteur végétal devrait passer de 19,3 M\$ au 31 mars 2017 à 35,9 M\$ au 31 mars 2018.

**PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES –
DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS UNITAIRES DES PRODUITS
ASSURABLES DU SECTEUR VÉGÉTAL
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017-2018
(ANNÉE D'ASSURANCE 2016-2017)**

Résolution
N° 1384

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU , sur proposition faite et dûment appuyée :

1° QUE les taux de contributions unitaires des produits assurables du secteur végétal pour l'exercice financier 2017-2018 (année d'assurance 2016-2017) couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles déposées à la présente soient adoptés;

2° QUE les modifications au Programme d’assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) qui en découlent soient adoptées;

3° QUE la date de l’entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 30 mars 2017.

Le conseil d’administration prend connaissance des ajustements proposés à certains paramètres du Programme d’assurance stabilisation des revenus agricoles en raison du retrait des produits Maïs–grain et Soya maintenant admissibles à Agri-Québec et Agri-Québec Plus.

La limite collective d’hectares assurables annuellement pour les produits avoine, blé d’alimentation animale, blé d’alimentation humaine, canola, l’orge ou une combinaison de ces cultures passe de 864 000 à 265 000 hectares,

Puisque, dorénavant, l’année d’assurance débutera le 1^{er} août pour tous les produits ci-avant mentionnés, le calendrier de paiement est modifié par le jumelage de la première avance de compensation d’une année avec le paiement final de l’année précédente, ce qui permettra à la fois d’alléger les pratiques administratives et de réduire le nombre de documents transmis aux assurés. La société s’assurera de faire les distinctions requises sur la fiche de paiement.

Le minimum d’hectares requis annuellement pour s’assurer passe de 15 hectares à 10 hectares. Cet ajustement permettra d’augmenter le nombre d’adhérents et, par conséquent, les superficies assurées, tout en limitant le nombre d’adhérents actuels qui ne seraient plus assurables si l’exigence des 15 hectares était maintenue. Il est rappelé qu’une grande partie de la culture des céréales se fait dans les régions périphériques.

Les représentants de l’Union des producteurs agricoles ont été consultés et sont en accord avec les ajustements proposés.

L’impact budgétaire annuel lié à l’ajustement au minimum assurable est estimé à 300 000 \$.

**PROGRAMME D’ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES –
CÉRÉALES ET CANOLA – MODIFICATIONS À LA SUITE DU RETRAIT DU
MAÏS-GRAIN ET DU SOYA**

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU , sur proposition faite et dûment appuyée, sur abstention de [REDACTED] :
[REDACTED] :

Résolution
N° 1385

1° QUE les modifications au Programme d’assurance stabilisation des revenus agricoles déposées à la présente séance soient adoptées;

2° QUE la date de l’entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 30 mars 2017.

Le Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier précise les paramètres de la délégation de pouvoirs pour le consentement ou la gestion d'un prêt agricole ou forestier.

Les modifications proposées au Cadre de délégation le sont à des fins de concordance avec le Programme de financement de l'agriculture ou dans le but d'optimiser le traitement administratif des dossiers. Elles portent sur les éléments suivants:

- le réexamen annuel de la marge de crédit à l'investissement, produit disponible en financement depuis le 1^{er} avril 2016;
- les activités de gestion liées à un dossier de financement à l'égard duquel un employé a déclaré avoir des intérêts;
- l'exclusion, dans certains cas, de la délégation régionale dans des dossiers liés à un produit offert par le Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA).

Ces modifications ne sont pas de nature à augmenter le niveau de risque lié aux activités de financement.

**CADRE DE DÉLÉGATION EN MATIÈRE
DE FINANCEMENT AGRICOLE ET FORESTIER, MODIFICATIONS**

Résolution
N° 1386

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU , sur proposition faite et dûment appuyée :

1° QUE les modifications au Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier présentées à la présente séance soient adoptées;

2° QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 30 mars 2017.

Monsieur Laroche se joint de nouveau à la séance pour le prochain sujet.

Les comptes des producteurs agricoles administrés par la société dans le cadre des programmes Agri-investissement et Agri-Québec sont rémunérés sur la base de politiques sur le paiement des intérêts approuvées par le conseil d'administration.

Le solde substantiel de ces comptes, de plus de 250 M\$ au 31 janvier 2017, a amené un administrateur à demander de réévaluer les modalités des politiques actuelles afin de s'assurer que la rémunération versée dans les comptes était toujours adaptée à la réalité des marchés.

Monsieur Laroche rappelle que le taux de rémunération des comptes des producteurs doit tenir compte tenu du fait que ces derniers peuvent effectuer des retraits en tout temps.

Les deux options envisagées ont été présentées au comité de vérification.

- Une rémunération basée sur la moyenne du taux d'intérêt des certificats de placement garanti (CGP) d'un an rachetable, tel que publié par la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec; cette option représente un coût additionnel d'environ 130 000 \$ par année pour la société.
- Une rémunération basée sur la moyenne du taux d'intérêt des comptes d'épargne à intérêts élevés publié par la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec; cette option représente un coût additionnel d'environ 400 000 \$ par année pour la société.

La société, par le biais de sa gestion active de trésorerie, génère des revenus d'intérêt suffisants pour couvrir ses frais d'administration, quel que soit le scénario retenu. La direction recommande de privilégier la deuxième option, soit une rémunération basée sur la moyenne du taux d'intérêt des comptes d'épargne à intérêts élevés publié par la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec, des acteurs importants dans le secteur agricole.

Le conseil d'administration souscrit à la recommandation. Les politiques Paiement d'intérêts aux comptes Agri-investissement et Paiement d'intérêts aux comptes Agri-Québec ont été refondues dans une politique unique, soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Un ajustement est apporté séance tenante au libellé du paragraphe D de la nouvelle politique.

- - - - -

**POLITIQUE DE PAIEMENT D'INTÉRÊTS
AUX COMPTES AGRI-INVESTISSEMENT ET AGRI-QUÉBEC**

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU , sur proposition faite et dûment appuyée :

Résolution
N° 1387

1° QUE la Politique de paiement d'intérêts aux comptes Agri-investissement et Agri-Québec déposée à la présente séance soit approuvée.

2° QUE cette politique remplace les politiques Paiement d'intérêts aux comptes Agri-investissement et Paiement d'intérêts aux comptes Agri-Québec adoptée à des fins similaires;

3° QUE la date de l'entrée en vigueur de cette politique soit fixée au 1^{er} avril 2017.

- - - - -

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles a tenu une séance le 23 mars.

Monsieur Martin Cartier, président du comité, fait rapport sur les dossiers soumis au comité.

- - - - -

Monsieur Louis Potvin, directeur principal des ressources informationnelles et du soutien à l'optimisation des processus, se joint à la séance pour la présentation du prochain sujet.

Cette présentation a également été faite au comité de vérification, à sa séance du 29 mars.

Le plan d'action visant à contrer la désuétude des systèmes d'information de mission de la société est déposé. Monsieur Potvin en fait la présentation en rappelant que ce plan résulte de l'architecture d'entreprise globale et intégrée dont s'est dotée la société.

Les systèmes de mission de la société sont fiables, mais leur vieillissement fait en sorte qu'ils seront de plus en plus coûteux à maintenir et à faire évoluer.

Les systèmes en financement et en assurance et protection du revenu fonctionnent sur des plateformes de développement différentes, ce qui nécessite le maintien de plusieurs expertises qui se feront de plus en plus rares compte tenu, en autres, des départs à la retraite anticipés pour les prochaines années. Les systèmes et les technologies utilisés limitent également les initiatives d'optimisation de processus.

Monsieur Potvin fait état des travaux réalisés et de ceux en cours :

- le projet Collecte des données financières constitue une avancée importante en matière d'intégration des informations des deux lignes de produits. La saisie des données pour l'année 2017 en financement et pour les programmes Agri sera effectuée à partir de ce nouveau système;
- l'infrastructure technologique et de sécurité de la société est robuste et les éléments requis pour assurer la stabilité et la continuité des services sont en place;
- les différentes initiatives ont été réalisées afin de consolider les approches de travail en ressources informationnelles en vue d'une refonte des systèmes;
- la société a constitué une équipe dédiée à une démarche d'optimisation des processus basée sur le *Lean Management*. Différents projets d'optimisation ont été réalisés au cours des dernières années, dont l'optimisation du processus de demande de garantie de prêts;
- l'évaluation d'opportunité concernant la gestion des relations avec la clientèle est complétée et les travaux d'analyse préliminaire sont amorcés;
- la description des besoins et l'organisation du projet concernant l'évaluation d'opportunité pour la refonte des systèmes en financement sont débutées.

La poursuite des travaux comporte des enjeux portés à l'attention du comité:

- accorder une priorité au projet de refonte des systèmes de mission et attribuer les ressources en ce sens : la disponibilité des ressources en pilotage pose un défi à cet égard;
- séparer les activités d'évolution et d'opération de celles liées au développement;

- adopter une démarche de réalisation « Agile » qui facilite les échanges entre les parties prenantes afin d’être en mesure de livrer plus rapidement les solutions attendues;
- limiter les modifications aux applications existantes durant les phases de refonte des systèmes.

Des priorités d’action ont été établies pour 2017-2018 :

- assurer l’implantation du projet Collecte des données financières d’ici le 31 décembre 2017;
- compléter les études et analyses liées à la refonte des systèmes qui seront priorisés dans le cadre de la programmation annuelle en ressources informationnelles 2017-2018;
- l’analyse préliminaire et le choix d’une solution en gestion des relations avec la clientèle;
- l’évaluation d’opportunité et l’analyse préliminaire concernant la refonte des systèmes en financement agricole;
- l’évaluation d’opportunité et l’analyse préliminaire concernant le choix de la plateforme de développement de systèmes.

Ces analyses permettront de recommander les solutions à privilégier et de solliciter, au moment opportun, les autorisations requises auprès du conseil d’administration et des organismes gouvernementaux centraux pour la poursuite des travaux.

Les efforts planifiés en 2017-2018 pour donner suite aux priorités d’action sont de l’ordre de 2760 jours-personnes, dont 957 jours-personnes en ressources externes. Le coût global de ces travaux est estimé à environ 1,3 M\$.

La société dispose pour 2017-2018 des ressources budgétaires requises pour réaliser les travaux et études annoncés. Elle aura recours à des ressources externes au besoin. Monsieur Potvin mentionne que la société ne serait pas en mesure d’accélérer la réalisation des travaux même si les ressources financières nécessaires étaient disponibles.

D’ici la fin de juin 2017, il est prévu de :

- finaliser et mettre en place l’organisation des projets à venir;
- identifier et affecter les ressources internes aux projets;
- évaluer les besoins supplémentaires pour le remplacement des ressources internes affectées aux projets;
- réaliser des appels d’offres pour les besoins en ressources externes.

Les actions entreprises permettront dans un horizon de 5 à 10 ans d’adapter les systèmes. À plus court terme, soit d’ici 2020, les objectifs suivants ont été fixés :

- avoir complété l’implantation et le déploiement organisationnel de la solution de gestion des relations avec la clientèle (GRC) ;
- avoir débuté les implantations dans le cadre de la refonte des systèmes en financement, en priorisant les éléments qui réduisent les risques de désuétude et procurent le plus de bénéfices à la clientèle;
- avoir amorcé les études et analyses pour la refonte des systèmes en assurance.

Les membres des deux comités se sont dit à l'aise avec le plan d'action soumis et, également, rassurés par cette présentation qui vient modifier leur perception initiale du volet informatique.

**PLAN D'ACTION VISANT À CONTRER LA DÉSUÉTUDE
DES SYSTÈMES DE MISSION**

Résolution
N° 1388

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU , sur proposition faite et dûment appuyée :

QUE le conseil d'administration prenne acte du plan d'action visant à contrer la désuétude des systèmes d'information de mission déposé à la présente séance.

Conformément à sa loi constitutive, la société devrait élaborer un nouveau plan stratégique couvrant la période de 2018 à 2021. Toutefois, en vertu de l'article 41 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (LGSE), le ministre doit faire rapport au gouvernement sur l'application de la loi constitutive de la société au plus tard en juin 2018.

Les échéanciers établis pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique et la revue de mandat de la société étant concomitants, il apparaît opportun de statuer sur l'ordre de réalisation de ces deux mandats.

La revue de mandat pourrait mener à des ajustements à la loi constitutive de la société et à la portée de son mandat, ce qui pourrait rendre un nouveau plan d'exploitation rapidement périmé. Dans ce contexte, le comité estime préférable de procéder à la revue de mandat avant la planification stratégique. Les résultats de la revue de mandat pourront ainsi être pris en compte pour la détermination des objectifs du prochain plan stratégique de la société.

Le Bureau de la révision permanente des programmes a été consulté sur la possibilité de prolonger d'une année le plan stratégique 2015-2018. Tout en manifestant une ouverture face à cette proposition, le Bureau a précisé que des lignes directrices sur la planification stratégique devraient être transmises aux ministères et organismes au cours du printemps 2017. Ces règles préciseront, notamment, les conditions entourant la prolongation d'une année des plans stratégiques. L'actualisation des cibles établies au plan stratégique 2015-2018 devra possiblement être réalisée.

Le Guide pour la préparation de la revue de mandat élaboré par le ministère des Finances est déposé. Il recommande la participation d'une firme externe indépendante, recommandation retenue, notamment, par la Régie de l'assurance-maladie du Québec et la Société d'assurance-automobile du Québec.

La revue de mandat doit contenir une évaluation sur l'efficacité et la performance de la société, incluant des mesures d'étalonnage avec des entreprises similaires. Le conseil d'administration a approuvé, en juin 2016, une option d'étalonnage hybride faisant appel à l'utilisation du service d'accompagnement du Mouvement québécois de la qualité et d'une comparaison restreinte d'indicateurs liés à la gestion des programmes. La démarche d'accompagnement avec le Mouvement québécois de la qualité est en cours. Des démarches auprès d'organisations d'autres provinces canadiennes ont été réalisées, mais les résultats s'avèrent peu concluants jusqu'à maintenant puisque ces organisations n'ont pas l'obligation de participer à de tels exercices.

Pour les mesures d'étalonnage, la direction propose de mettre en œuvre une démarche sectorielle d'identification d'indicateurs de performance. Les vice-présidences pourraient identifier des indicateurs de performance significatifs à l'égard de la mission de l'organisation et la société pourrait recourir aux services de l'Observatoire de l'administration publique de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), qui a réalisé les études de performances comparées 2012 et 2015, ce qui faciliterait l'obtention de données auprès d'organisations comparables.

Le comité estime ce scénario logique. Monsieur Cartier confirme que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation devrait transmettre sous peu des orientations au conseil d'administration, notamment sur la date limite pour lui déposer un rapport, la constitution d'un comité MAPAQ-FADQ pour le suivi de la revue de mandat et la prise en compte de la prochaine politique bioalimentaire québécoise. Le ministre s'est montré réceptif à recevoir des propositions du conseil d'administration, s'il le juge opportun.

Le comité souhaite que la réflexion soit la plus large possible, sans imposer de carcan, en respectant toutefois les paramètres établis pour la revue de mandat. Cet exercice représente une opportunité unique de recentrer le mandat de l'organisation.

Les travaux devront englober les organisations affiliées à la société, soit Capital Financière agricole inc., le Fonds d'investissement pour la relève agricole, Financière agricole – Développement international et le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture, de même que tout autre élément qui pourrait influencer la réflexion.

Les impacts des programmes de la société sur les producteurs, sur la relève agricole et sur le niveau de risque assumé par les producteurs, le rôle que pourrait jouer la société dans le secteur de la transformation, le cercle restreint des productions couvertes en ASRA sont mentionnés comme éléments qui pourraient faire partie de la réflexion.

Un recensement des rapports, d'études et d'analyses déjà produits, tant à l'interne qu'à l'externe, sera réalisé. Un échéancier préliminaire de réalisation de la revue de mandat est porté à l'attention des membres.

Le conseil d'administration sera impliqué à toutes les étapes charnières de la démarche. L'organisation d'un atelier de travail dès le mois de mai permettra au conseil d'administration de s'impliquer en tout début de processus. L'implication du conseil est prévue à chaque étape charnière des travaux.

**RÉALISATION DE LA REVUE DE MANDAT
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE – ORIENTATIONS**

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique, et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU , sur proposition faite et dûment appuyée, QUE les orientations suivantes liées à la revue de mandat de la société soient approuvées :

Résolution
N° 1389

- 1° Amorcer les travaux de la revue de mandat avant ceux du prochain plan stratégique;
- 2° Évaluer la possibilité de prolonger d'un an la durée du plan stratégique 2015-2018, en collaboration avec le Bureau de la révision permanente des programmes;
- 3° S'adjoindre les services d'un consultant externe pour la réalisation de la revue de mandat;

4° Mettre en œuvre une démarche sectorielle d'identification de quelques indicateurs de performance liés à la gestion des programmes, incluant l'étalonnage et faire appel à l'ÉNAP pour la réalisation de l'étude;

5° Prendre acte de l'échéancier préliminaire des travaux déposés à la présente séance.

Une proposition de modifications au Règlement intérieur de La Financière agricole du Québec a été examinée par le comité de gouvernance et le comité de vérification.

Ces modifications aux règles de gouvernance du conseil et des comités donnent suite, en grande partie, à des recommandations formulées par l'Institut sur la gouvernance d'institutions privées et publiques (IGOPP). La secrétaire passe en revue chacune des modifications proposées :

- le dépôt des procès-verbaux approuvés des comités et des documents de support au conseil;
- l'élargissement du mandat de comités pour alléger les travaux du conseil en ayant recours à l'expertise d'administrateurs ayant approfondi l'étude de certains dossiers;
- l'élargissement du mandat du comité de vérification à l'examen des questions à caractère opérationnel ou comportant une incidence budgétaire nécessitant l'approbation du conseil d'administration.

Cette dernière proposition ne peut qu'être bénéfique pour le fonctionnement du conseil d'administration et le déroulement de ses séances. Le temps dégagé permettra au conseil de consacrer plus de temps aux échanges sur les dossiers stratégiques. Le comité est à l'aise avec l'élargissement de son mandat. Il aura la possibilité de transmettre certains dossiers directement au conseil, s'il le juge approprié.

[REDACTED]

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE
DU QUÉBEC, MODIFICATIONS**

Résolution
N° 1390

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée :

1° QUE les modifications au Règlement intérieur de La Financière agricole du Québec déposées à la présente séance soient adoptées;

2° QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 30 mars 2017.

**RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE
ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES
DES SÉANCES DU 9 FÉVRIER ET DU 23 MARS 2017 (suite)**

– Ordre du jour de la séance du 9 février 2017 et dépôt des documents afférents

L'ordre du jour de la séance du comité tenue le 9 février 2017 et les documents afférents sont déposés.

Monsieur Cartier, président du comité, fait rapport au conseil d'administration sur les sujets non déjà traités.

– Attestation de conformité au conseil et responsabilité des administrateurs, information

Le comité s'était questionné sur la nécessité d'obtenir périodiquement de la direction une déclaration de conformité de gestion attestant qu'aucune obligation financière dont les administrateurs pourraient être tenus responsables personnellement n'était en défaut ou en attente de paiement.

Après analyse, la Direction des affaires juridiques de la société conclut à l'absence d'obligation à cet égard. Cet avis est déposé.

Une note portant sur la responsabilité des membres du conseil d'administration est également déposée. La Loi sur La Financière agricole du Québec confère une immunité à ses administrateurs et les exonère de toute responsabilité au regard des actes accomplis de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions. La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État prévoit, de plus, qu'en cas de poursuite, la société prendra fait et cause pour son administrateur.

– Plan d'action organisationnel de la mobilisation des personnes – État de situation

Le comité a pris connaissance de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de la mobilisation des personnes élaboré à la suite du sondage sur la mobilisation réalisé à l'automne 2015. Ce document est déposé.

Chacune des mesures mises de l'avant afin d'améliorer certains éléments plus faibles et consolider les points forts est réalisée ou en voie de réalisation.

Un deuxième sondage est prévu à l'automne 2017. Il sera repris, par la suite, tous les trois ans. À la demande du comité, des questions additionnelles pouvant avoir une influence sur la mobilisation des personnes seront proposées pour le prochain sondage.

– Formation sur la gouvernance, suivi

À la lumière du rapport de l'IGOPP et des commentaires recueillis auprès des administrateurs à la suite de la formation du 23 janvier dernier, le comité a amorcé les changements qu'il souhaite apporter au fonctionnement du conseil d'administration et il poursuivra progressivement la mise en place de mesures répondant aux bonnes pratiques de gouvernance.

– Cadre de gouvernance – Projet de schéma

Le comité s'est penché sur un projet de schéma de la structure de gouvernance de la société et a identifié les ajustements à y apporter.

– Grille des expertises clés des administrateurs – Projet

Le comité s'est penché sur un projet de grille des expertises clés des administrateurs. Cet outil facilitera l'identification des expertises à rechercher par le conseil d'administration au moment de pourvoir des postes vacants.

– Loi sur la gouvernance des sociétés d'État – Information

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État introduit l'obligation de compter au sein des conseils d'administration des sociétés d'État un administrateur âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination, au plus tard le 7 décembre 2021.

Le président du comité a amorcé des démarches visant à identifier un candidat à proposer pour combler un des postes d'administrateur vacants.

– **Ordre du jour de la séance du 23 mars 2017 et dépôt des documents afférents**

L'ordre du jour de la séance du comité tenue le 23 mars 2017 et les documents afférents sont déposés.

Monsieur Cartier complète son rapport sur les sujets non déjà traités.

– Grille des expertises clés des membres du conseil d'administration, dépôt

La version finale de la grille des expertises clés des membres du conseil d'administration est déposée.

Les administrateurs seront invités à identifier leurs expertises, tant principales et secondaires, ce qui permettra de tirer un meilleur profit des expertises disponibles au sein du conseil administration.

– Cadre de gouvernance – Schéma, dépôt

La version finale du schéma de la structure de gouvernance de la société est déposée. Il présente les principaux rôles et responsabilités du ministère, du ministre responsable, du conseil d'administration, de son président et du président-directeur général. Il sera intégré au programme d'accueil des administrateurs.

– Politique de gouvernance de La Financière agricole, projet

Un projet de Politique de gouvernance a été présenté au comité. Le document présente les principaux mécanismes en place à la société, situe les rôles et les responsabilités des instances décisionnelles et expose le contexte dans lequel s'effectue le pilotage stratégique de l'organisation et les moyens utilisés.

Les membres ont suggéré quelques ajustements ainsi que l'intégration d'hyperliens permettant d'accéder aux principaux documents de référence mentionnés dans le document.

La politique sera finalisée à la lumière des commentaires additionnels qui pourraient être recueillis auprès des autres administrateurs à une prochaine séance du conseil d'administration.

– Relations avec la clientèle

La visibilité plus limitée de la Vice-présidence à la clientèle au conseil d'administration a amené le comité à demander à la direction de présenter périodiquement des analyses relatives à la qualité de la prestation de services à la clientèle. De plus, la mise œuvre de nouveaux programmes ou de nouvelles mesures fera état des impacts anticipés sur la prestation de services, le cas échéant.

– Procès-verbal des séances du 9 février 2017 et du 23 mars 2017

Le comité dépose le procès-verbal de ses séances du 9 février 2017 et du 23 mars 2017.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2017 (suite)

– **Ordre du jour de la séance du 29 mars 2017 et dépôt des documents afférents**

L'ordre du jour de la séance du comité tenue le 29 mars 2017 et les documents afférents sont déposés.

Madame Mongrain complète son rapport sur les sujets non déjà traités.

- Analyse du renouvellement de l'Accord de libre-échange nord-américain sur l'agriculture – gestion de l'offre

Le comité a pris connaissance de l'analyse qu'il avait sollicitée sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entre les États-Unis, le Canada et le Mexique, afin d'évaluer la pertinence d'inclure la renégociation de cet accord entre les États-Unis, le Canada et le Mexique, comme un risque organisationnel à prioriser, compte tenu du souhait des États-Unis d'en renégocier les modalités.

Un portrait de la clientèle indique que près de 30 % des clients de la société ont comme production principale un produit sous gestion de l'offre et que cette clientèle représente 51 % de l'encours total en financement. La valeur globale des quotas détenus par les entreprises clientes est estimée, de façon conservatrice, à 5 G\$, une somme substantielle.

Même si une renégociation ou l'abandon de l'accord de libre-échange avec les États-Unis soulève des enjeux liés aux tarifs douaniers et au volume d'exportation, ses impacts financiers potentiels sur les entreprises sont difficiles à prévoir en l'absence d'information suffisante sur les orientations qui pourraient être retenues. Dans l'hypothèse où des concessions seraient faites dans les secteurs sous gestion de l'offre, il est probable que les gouvernements mettraient en place des mesures compensatoires afin d'assurer la pérennité des entreprises agricoles canadiennes, ce qui s'est toujours fait historiquement.

Dans les circonstances, le comité conclut qu'il n'y a pas lieu d'intégrer ce volet aux risques organisationnels à prioriser dans l'immédiat.

– Fonds ASREC – Mandat à la firme Axxima et échéancier – dépôt

[REDACTED], le comité a reçu des informations complémentaires sur la teneur du mandat actuariel confié à la firme Axxima visant à examiner la possibilité de hausser le rabais de contribution associé à l'excédent du Fonds ASREC et l'échéancier des travaux planifiés. Agriculture et Agroalimentaire Canada a donné son accord à la réalisation de cette démarche.

Le rapport final et les recommandations qui en découleront seront présentés au comité de vérification en septembre 2017.

- Tableau de bord – Lexique des indicateurs

En prévision d'une séance de travail spécifique sur le tableau de bord corporatif, le comité a sollicité l'élaboration d'un lexique indiquant, pour chacun des indicateurs, ce qu'il mesure et la base de calcul utilisée.

– **Procès-verbal de la séance du 8 février 2017, dépôt**

Le comité dépose le procès-verbal de sa séance du 8 février 2017.

**RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE AUX ASSURANCES
ET À LA PROTECTION DU REVENU
AU 28 FÉVRIER 2017**

Le rapport de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 28 février 2017 est déposé.

**RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE AU FINANCEMENT
AU 28 FÉVRIER 2017**

Le rapport de la Vice-présidence au financement au 28 février 2017 est déposé.

BAISSE DU PRIX DES BLEUETS SAUVAGES

Une analyse sur la production des bleuets sauvages dont le prix a considérablement chuté est déposée.

Une des mesures annoncées dans le Budget du gouvernement du Québec pourrait permettre de soutenir les entreprises de ce secteur.

La situation financière des entreprises clientes de la société fait l'objet d'un suivi individuel attentif. Une préoccupation est également soulevée sur la baisse du nombre de ruches qui aura pour effet de diminuer le processus de pollinisation et, par conséquent, de diminuer la production de bleuets.

**CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS
ET DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES**

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 3 février au 29 mars 2017 est déposée.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le 12 mai 2017.

Monsieur Desrosiers et la secrétaire se retirent de la séance pour le huis clos.

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d’échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 13 h.

(Original signé par Martin Cartier)

.....
Vice-président du conseil

(Original signé par Ernest Desrosiers)

.....
Président-directeur général

(Original signé par David Boissonneault)

.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)

.....
secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGT-DOUZIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis le onze mai deux mille dix-sept
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents monsieur Martin Cartier, vice-président du conseil d'administration, monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général, monsieur David Boissonneault, monsieur Bernard Deshaies, monsieur Marc Dion, madame Danielle Ferron, madame Jacynthe Gagnon, monsieur Gilles Lavoie, monsieur Pierre Lemieux, madame Pascale Mongrain, madame Mirella Piscuneri, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

[REDACTED]

La séance débute vers 13 h 45.

-----0000000-----

Les administrateurs adressent leurs félicitations à monsieur Desrosiers pour sa nomination à titre de président-directeur général de La Financière agricole. Ce dernier entend travailler à garder la confiance du gouvernement et celle de l'ensemble des parties prenantes.

-----0000000-----

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition faite et dûment appuyée, l'ordre du jour suivant est adopté :

- 01 Adoption de l'ordre du jour
- 02 Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 30 mars 2017
- 03 Sujets découlant du procès-verbal précédent
 - Rapport de la direction
- 04 Présentation
 - Décision
- 05 Cadre de gouvernance de La Financière agricole du Québec
- 06 Diminution du montant total en cours, prorogation de l'échéance et modification de certaines caractéristiques et limites du régime d'emprunts à court terme de La Financière agricole du Québec
- 07 Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) – Année 2017-2018 de La Financière agricole du Québec
- 08 Revue de mandat de La Financière agricole du Québec :
 - Démarche et octroi d'un contrat à BDO Canada
 - Démarche d'étalonnage de La Financière agricole du Québec – présentation du rapport du Mouvement québécois de la qualité

- Démarche d'étalonnage de La Financière agricole du Québec – Étude de performance comparée 2017-2018 – Indicateurs et organisations comparables
- 09 Programme d'appui à la diversification et au développement régional, modifications
- 10 Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec, poursuite du programme
- 11 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Pommes de terre – Modalités de disposition du fonds
- 12 Programme de soutien au secteur de la pomme de terre
- 13 Programme Agri-Québec – Proposition de modifications
- 14 Mise à jour de diverses résolutions pour le fonctionnement de la société
- 15 Révision du modèle d'affaires en financement – Rapport synthèse du comité ad hoc en financement – Présentation (EY – M. Henri Bonaque)
- 16 Nomination de deux administrateurs de Gestion FIRA inc.
- 16.1 Politique de vérification interne de La Financière agricole, modifications

- 17 État de situation des services à la clientèle

Rapport des comités

- 18 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles des séances du 21 avril et du 11 mai 2017
 - Ordre du jour de la séance du 21 avril 2017 et dépôt des documents afférents
 - Inventaire des principaux dossiers et projets corporatifs
 - Organisations affiliées à la FADQ-Gouvernance
 - Procès-verbal de la séance du 23 mars 2017, dépôt
 - Ordre du jour de la séance du 11 mai 2017 et dépôt des documents afférents
 - Plan de développement des ressources humaines
 - Recommandations de l'institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques (IGOPP), suivi
 - Intérim à la Vice-présidence au financement
 - Procès-verbal de la séance du 21 avril 2017, dépôt
- 19 Rapport du comité de vérification de la séance du 11 mai 2017
 - Ordre du jour de la séance du 11 mai 2017 et dépôt des documents afférents
 - Programme d'assurance récolte – Foin – Ajustement au calcul d'indemnisation 2016
 - Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Taux de contributions unitaires et facteurs de modulation – Année financière 2016-2017, dépôt
 - Vérification interne
 - Rapport d'activités 2016-2017 et Plan d'audit 2016-2017 au 31 mars 2017
 - Plan d'audit 2017-2018

➤ Rencontre à huis clos avec le directeur de la vérification interne

- Procès-verbal de la séance du 29 mars 2017, dépôt

Dépôt de documents pour information

- 20 Rapport préliminaire de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 mars 2017
- 21 Rapport provisoire de la Vice-présidence au financement au 31 mars 2017
- 22 Légumes de serre – État de situation
- 23 Grandes cultures – État de situation
- 24 Production du bleuet sauvage – État de situation de la pollinisation et intervention des programmes de la FADQ
- 25 Fonds d’assurance récolte – Mandat à la firme Axxima, informations complémentaires
- 26 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques
- 27 Revue de presse
- 28 Varia
 - Remerciements à monsieur David Boissonneault
 - Lexique des acronymes, dépôt
- 29 Date de la prochaine séance
- 30 Huis clos
- 31 Levée de la séance

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE TENUE LE 30 MARS 2017**

Le projet de procès-verbal de la cent quatre-vingt-onzième séance du conseil d’administration de La Financière agricole du Québec tenue le 30 mars 2017 a été transmis à chacun de ses membres avec l’avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée, QUE le procès-verbal de la séance du 30 mars 2017 soit adopté.

Résolution
N° 1391

SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Les sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l’ordre du jour.

RAPPORT DE LA DIRECTION – PRÉSENTATION

Le rapport de la direction est déposé. Monsieur Desrosiers fait le point sur la situation financière et les principaux enjeux de l’organisation en contextualisant les informations sur les dossiers et activités en cours.

Il s’attarde particulièrement aux éléments suivants :

- Données financières

Les résultats financiers prévisibles pour l’exercice 2016-2017 annoncent un excédent de 112,5 M\$.

Les compensations, indemnités ou dépenses prévues pour 2016-2017, le solde des fonds fiduciaires prévu au 31 mars 2017 et le solde du compte des participants au 31 décembre 2016 sont présentés par programme. Le solde du Fonds ASREC atteint plus de 375 M\$ et des travaux sur la possibilité d'accroître le rabais associé à la redistribution de l'excédent du Fonds ASREC par rapport à la réserve actuarielle visée sont en cours. Des sommes importantes se retrouvent aussi dans les comptes Agri-investissement et Agri-Québec. Le déficit du Fonds ASRA dans le secteur porcin est estimé à 232,9 M\$.

– Financement au 31 mars 2017

Le montant du financement autorisé en 2016-2017 se situe à plus de 1,4 G\$, faisant passer l'encours de 4,7 G\$ à 4,9 G\$.

Les pertes qui seront assumées par le Compte dédié pour l'exercice financier 2016-2017 sont estimées à 1,2 M\$.

– Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ)

En date du 28 avril 2017, 1 522 projets étaient admissibles pour un montant de 167 M\$. À cette date, le budget était engagé à 77 % et, en prenant en compte les dossiers préenregistrés et enregistrés, la totalité du budget sera totalement engagée sous peu. La poursuite du programme sera recommandée à la présente séance.

– Programme d'aide à l'investissement du MAPAQ

Le nouveau programme, dont les critères d'admissibilité demeurent à préciser, offrira des subventions à l'investissement, aux services-conseils et à l'intérêt. Le budget total annoncé est de 95 M\$, réparti sur 5 ans.

– Paiements en ASRA

Les compensations versées aux producteurs et celles à venir en assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'année d'assurance 2016 sont présentées par programme. Le montant des compensations s'élève à 229,5 M\$.

– Partage du surplus des fonds Pommes de terre, Soya et Maïs-grain en ASRA

Les surplus du compte Pommes de terre seront distribués au prorata de la participation de la société et des producteurs, respectivement de 2/3 et de 1/3. La mise en place d'un programme de soutien au secteur de la Pomme de terre sera proposée à la présente séance.

Les analyses liées à la disposition des surplus pour les produits Maïs-grain et Soya sont en cours et la teneur des demandes des producteurs sera portée à l'attention du ministre responsable.

– Informatique

La programmation annuelle en ressources informationnelles 2017-2018 sera présentée à la présente séance. Elle respecte le cadre budgétaire global de la société pour le volet dépenses administratives et le plan en matière de technologies de l'information.

– Communications

Les résultats du sondage général sur la satisfaction de la clientèle 2017, des sondages réalisés sur des questions spécifiques en financement et en assurance et des groupes de discussion tenus seront présentés au comité des services à la clientèle le 5 juin.

– Vigie sectorielle

Des analyses sur les grandes cultures et les légumes de serre sont déposées à la présente séance.

De nouvelles mesures budgétaires pourraient contribuer à supporter le dynamisme du secteur. Les administrateurs déplorent le fait que le plafond de 5 M\$ en financement ne permet pas à la société de répondre aux besoins du secteur des serres, sauf pour de petites entreprises .

– Revue de mandat

La société a recensé les rapports produits depuis les 10 dernières années concernant les activités de la société et sur les perspectives agricoles et en a fait une synthèse. La firme BDO et l'ÉNAP ont été retenues pour accompagner le conseil d'administration dans ses travaux sur la revue de mandat.

– Ressources humaines

Le Plan de développement des ressources humaines - volet formation vise à développer des compétences du personnel afin de maintenir une expertise qui répond aux besoins de la société.

Une formation sur les techniques de résolution de problèmes en gestion de processus est offerte au personnel d'encadrement.

– Étude des crédits

L'étude des crédits 2017-2018 pour le portefeuille Agriculture, Pêcheries et Alimentation a eu lieu le 4 mai 2017 et s'est bien déroulée. Monsieur Desrosiers fait état de l'importante charge de travail associée à cet exercice.

– Stratégie agroalimentaire de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)

La Caisse de dépôt et placement du Québec a annoncé sa stratégie pour le secteur agroalimentaire québécois qui comprend la création d'un fonds de 125 M\$ destiné à investir dans tous les maillons de la chaîne de valeur du secteur agroalimentaire.

– Rencontre et échanges avec la CDPQ et Investissement Québec

À la suite de cette annonce, monsieur Desrosiers a rencontré le premier vice-président de la Caisse afin de lui présenter les outils déjà existants dans le secteur et faire valoir l'importance d'assurer la cohérence et la synergie entre l'ensemble des outils disponibles.

Des contacts avec des représentants d'Investissement Québec ont également eu lieu dans le but d'amorcer des échanges sur les rôles et responsabilités de chacune des organisations en regard des besoins de la clientèle.

Une rencontre réunissant les trois organisations est envisagée.

– Sommet sur l'alimentation

La troisième rencontre préparatoire au Sommet sur l'alimentation ayant pour thème « Perspectives d'avenir pour les entrepreneurs agricoles et les pêcheurs » se tiendra le 26 mai prochain. Le document préparatoire à cette rencontre est disponible sur Internet. Les zones dans lesquelles la société pourrait contribuer à l'atteinte des objectifs cernés par le gouvernement seront à définir.

– Description sommaire des sociétés affiliées à la FADQ

Un portrait sommaire de la mission, des activités et de la gouvernance des entités affiliées La Financière agricole est présenté aux administrateurs.

Capital Financière agricole inc., filiale d'investissement de la FADQ, est une société par actions spécialisée en capital de risque. Ses actions sont détenues à 90,1 % par la FADQ et à 9,9% par le Fonds FTQ. CFAI dispose actuellement d'environ 10 M\$ pour réaliser des investissements.

Le Fonds d'investissement pour la relève agricole est une société en commandite. Doté d'une enveloppe de 75 M\$, le FIRA est financé à parts égales par le gouvernement via la FADQ, Capital régional et coopératif Desjardins et le Fonds de solidarité FTQ. Il soutient, par des investissements sous forme de capital patient, des jeunes de la relève dans leur projet de démarrage, d'expansion ou de transfert d'entreprise en agriculture. Ses interventions à ce jour totalisent un peu moins de 20 M\$.

Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture est une organisation à but non lucratif qui réalise les études de coûts de production des entreprises agricoles assurées au programme ASRA. Il est régi par un conseil d'administration tripartite : le MAPAQ, la FADQ et l'UPA y désignent chacun deux représentants.

Enfin, FADQ – Développement international, FADQDI est une organisation à but non lucratif affiliée à La Financière agricole ayant pour mission de faire connaître et de partager le savoir-faire développé par la société, sa filiale et ses partenaires, auprès des gouvernements étrangers, des institutions internationales et des entreprises privées ou publiques. Certains coûts sont assumés par La Financière agricole sur une base annuelle.

[REDACTED]

Monsieur André Picard, directeur du financement agricole et forestier, se joint à la séance pour le prochain sujet.

**RÉVISION DU MODÈLE D'AFFAIRES EN FINANCEMENT –
RAPPORT SYNTHÈSE DU COMITÉ AD HOC EN FINANCEMENT –
PRÉSENTATION**

Comme prévu au Plan stratégique 2015-2018 et au Plan d'exploitation 2016-2017, La Financière agricole a réalisé une réflexion sur son modèle d'affaires en financement de façon à tenir compte des nouvelles réalités du marché lié au crédit agricole. La société a retenu les services de la firme Ernst & Young (EY) pour accompagner le comité ad hoc en financement agricole dans ses travaux.

Un rapport final a été produit par la firme en février 2017. Une synthèse de ce rapport a été présentée au comité ad hoc en financement et au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, à sa séance du 21 avril 2017. Il est déposé.

████████████████████ - EY, en fait la présentation.

La firme EY a relevé que la structure de la vice-présidence au financement et le rôle de ses directions, les règles de délégation, les processus de traitement des dossiers et la structure du Cadre opérationnel de financement qui regroupe les politiques applicables sont des éléments au sein de La Financière agricole alignés sur les bonnes pratiques.

Par ailleurs, des écarts quant aux meilleures pratiques ont aussi été notés et, de ceux-ci, se dégagent des enjeux à trois niveaux : la perte de marché, la gestion des risques et l'efficacité opérationnelle.

1. Enjeux stratégiques

Mission de la FADQ

EY a noté que la mission de la société, en financement, n'était pas comprise de la même manière à tous les niveaux de l'organisation et qu'elle se devait d'être confirmée par le conseil d'administration.

Limite d'engagements financiers de 5 M\$

En lien avec la confirmation de la mission, le retrait de la limite de 5 M\$ permettrait à la société de bien accompagner les entreprises de grande envergure dans leur développement. Des règles particulières pourraient toutefois être définies pour les engagements de plus de 5 M\$.

Petits prêts de 150 000 \$ et moins

Il arrive que des institutions financières n'utilisent pas les certificats de garantie émis par la société pour de petits prêts parce que le plafond de taux d'intérêt prévu au programme de financement ne permettrait pas toujours aux institutions financières de couvrir le coût de traitement du dossier. La mise en place d'un comité de travail avec des représentants d'institutions financières est envisagée afin de se pencher sur les moyens de simplifier les certificats, les prises de garanties et les suivis et ainsi réduire les coûts de gestion associés aux petits prêts et aux producteurs d'obtenir du crédit répondant à leurs besoins, même pour de petits montants.

Transformation agroalimentaire

L'élargissement des critères actuels d'admissibilité au financement pour les entreprises de petite taille du secteur de la transformation pourrait être envisagé.

L'élargissement du mandat de la société aux petites entreprises du secteur de la transformation devra, le cas échéant, faire l'objet de discussions avec Investissement Québec qui couvre le secteur de l'agroalimentaire, sans égard à la taille des projets.

2. Enjeux de gestion des risques

EY a identifié trois éléments à l'égard desquels la gestion des risques pourrait être renforcée :

- la révision de la codification du risque afin de la rendre plus discriminante;
- l'élargissement de la vérification de la conformité et la révision des critères de vérification et de sélection des dossiers;
- la possibilité d'utiliser le « scoring » afin d'évaluer rapidement la qualité de certains dossiers.

3. Enjeux d’efficacité opérationnelle

Diverses améliorations aux systèmes ou aux méthodes de travail permettraient d’améliorer l’efficacité des opérations en financement. Certaines sont faciles à implanter alors que d’autres auraient des impacts plus importants ou nécessiteraient des ressources financières additionnelles.

Systèmes informatiques

La refonte des systèmes informatiques relatifs au financement est une des priorités du plan d’action visant à contrer le vieillissement des systèmes de mission.

Analyse du crédit

EY suggère une segmentation des activités de crédit en deux unités afin de concentrer l’expertise et d’améliorer les délais :

- Des équipes de « front », davantage en contact avec la clientèle, chargées de présenter les différents programmes, d’orienter le client et d’obtenir ses documents;
- Des équipes de « back » spécialisées dans l’analyse des dossiers et de recommandation ou d’approbation des dossiers.

Formation

La révision du processus de formation.

Délais

La définition de cibles de délais client-client.

Révision des programmes

L’actualisation et la bonification du processus de révision des programmes.

Mise à jour du cadre opérationnel de financement

La mise à jour du cadre opérationnel de financement et une révision systématique des documents aux trois ou cinq ans.

Le rapport présente également les résultats de la réflexion sur le financement direct par la société. En l’absence de perspectives intéressantes, cette option n’a pas été retenue comme solution à envisager.

De même, la modulation de pourcentage de couverture de la garantie de prêts n’a pas été retenue. EY privilégie plutôt l’utilisation accrue du partage de risques avec les institutions financières.

Le conseil d’administration considère toujours actuelle la mission de la société. Il souscrit dans l’ensemble aux recommandations présentées. Chacune d’entre elles sera documentée avant d’être soumise au comité concerné et au conseil d’administration pour décision. La hausse de la limite d’engagements financiers de la société sera le premier élément présenté dans le cadre de la révision du modèle d’affaires de la société.

La valeur de l’expertise et des services rendus par la société fait l’objet d’échanges.

Le comité de gouvernance, d’éthique et de ressources humaines et informationnelles a également tenu une séance ce jour, en avant-midi.

Monsieur Martin Cartier, président du comité, fait rapport sur le prochain dossier.

Le projet de Politique de gouvernance a été finalisé et modifié en fonction des commentaires formulés par le comité à sa séance du 23 mars dernier, notamment sur le partage de la gouvernance. Il est déposé.

Le document présente les principaux mécanismes en place à la société, situe les rôles et les responsabilités des instances décisionnelles et expose le contexte dans lequel s'effectue le pilotage stratégique de l'organisation et les moyens utilisés. Les membres estiment que son contenu s'apparente davantage à un cadre de gouvernance qu'à une politique. Le document est donc renommé Cadre de gouvernance. Des modifications mineures à y apporter sont signifiées séance tenante.

Des hyperliens permettront au lecteur d'accéder directement aux principaux documents de référence à caractère public. Les documents de référence internes seront versés dans l'espace collaboratif.

Le cadre de gouvernance sera intégré au programme de formation des nouveaux administrateurs.

CADRE DE GOUVERNANCE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Résolution
N° 1392

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée :

1° QUE le Cadre de gouvernance de La Financière agricole du Québec déposé à la présente séance soit approuvé;

2° QUE ce Cadre remplace le Cadre de gouvernance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec déposé au conseil d'administration le 1^{er} mai 2015.

La séance a été précédée, en avant-midi, d'une séance du comité de vérification.

Madame Pascale Mongrain, présidente du comité, fait rapport sur le prochain dossier.

Le comité a examiné la proposition de renouvellement du régime d'emprunts à court terme de la société qui vient à échéance le 30 juin 2017.

L'analyse des besoins potentiels d'emprunts de La Financière agricole révèle des besoins maximaux d'emprunts à court terme, d'ici le 30 juin 2018, de 205 M\$, une diminution de 145 M\$ par rapport au régime d'emprunts en cours de 350 M\$.

Monsieur Desrosiers précise que la société a établi ses besoins avec prudence en rappelant que les autorisations liées au pouvoir d'emprunt ont un impact sur la cote de crédit du gouvernement du Québec.

Les prévisions budgétaires 2017-2018 et la conjoncture favorable en agriculture laissent entrevoir une utilisation limitée du régime d'emprunts au cours de la prochaine année. L'évaluation des besoins du Fonds ASRA passe de 302 M\$ à 155 M\$ et le montant de l'ouverture de crédit pouvant être consentie à La Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour le versement d'une avance à l'entaille aux producteurs acéricoles est établi à 50 M\$, en hausse de 10 M\$. Aucun recours à des emprunts externes n'est prévu pour Capital Financière agricole inc. compte tenu du niveau des liquidités disponibles.

La société devra transmettre mensuellement un rapport au ministère des Finances sur l'évolution de ses emprunts et sur le montant de la réserve autorisée pour les programmes de gestion des risques agricoles.

**DIMINUTION DU MONTANT TOTAL EN COURS,
PROROGATION DE L'ÉCHÉANCE ET
MODIFICATION DE CERTAINES CARACTÉRISTIQUES ET LIMITES
DU RÉGIME D'EMPRUNTS À COURT TERME
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QU' [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST
RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée :

1° QUE le régime d'emprunts permettant à La Financière agricole du Québec d'emprunter à court terme soit modifié afin de fixer le montant total des emprunts autorisés à 205 000 000 \$ et de porter la date d'échéance de ce régime d'emprunts au 30 juin 2018;

2° QUE les caractéristiques et limites du régime d'emprunts à court terme de La Financière agricole du Québec soient modifiées comme suit :

Utilisation des emprunts	Limites actuelles (M\$)	Échéances actuelles	Limites proposées (M\$)	Échéances proposées
Fonds ASRA et ASREC	302	30/06/2017	155	30/06/2018
Agence de vente pour l'acériculture	40	30/06/2017	50	30/06/2018
Capital Financière agricole inc.	8	30/06/2017	0	30/06/2018
Total	350	30/06/2017	205	30/06/2018

3° QU'afin de permettre au ministre des Finances de suivre l'évolution du régime d'emprunts, La Financière agricole du Québec transmette un rapport mensuel sur ses emprunts et sur le montant de la réserve autorisée pour les programmes de gestion des risques agricoles, selon les modalités établies par ce dernier;

4° QUE les personnes désignées à la Politique d'autorisation relative aux opérations bancaires et de trésorerie de La Financière agricole du Québec, pourvu qu'elles soient deux agissants conjointement, soient autorisées, pour et au nom de la société, à signer toute convention de services financiers concernant les emprunts auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, à en accepter les conditions et les modalités, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et des limites prévues au présent régime, à déterminer les conditions et modalités permettant d'encadrer les opérations effectuées par les personnes habilitées à conclure toute transaction d'emprunt tel que déterminé au tableau de désignations de la Politique, à consentir toutes clauses qu'elles jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tout acte et à signer tout document qu'elles jugeront nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes;

5° QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec afin d'autoriser La Financière agricole du Québec à modifier son régime d'emprunts, comme prévu à la présente résolution;

6° QUE les dispositions de la résolution adoptée le 31 mars 2010, modifiée par les résolutions adoptées le 11 mai 2011, le 11 mai 2012, le 23 mai 2013, le 23 mai 2014, le 12 juin 2015 et le 13 mai 2016 demeurent valides et en vigueur, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

La séance a été précédée d'une séance du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.

Monsieur Martin Cartier fait rapport sur la programmation annuelle en ressources informationnelles.

Conformément à la Directive sur la gestion des ressources informationnelles, la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) doit recevoir l'approbation du conseil d'administration avant d'être transmise au Secrétariat du Conseil du trésor.

Le cadre légal et réglementaire applicable en gestion des ressources informationnelles prévoit que tout projet d'amélioration ou de développement nécessitant un investissement de 100 000 \$ et plus requiert la réalisation d'une étape d'analyse pour confirmer les coûts de réalisation, à 10 % près, ainsi que l'autorisation du conseil d'administration avant d'en démarrer la réalisation.

La programmation en ressources informationnelles 2017-2018, constituée du plan de travail en ressources informationnelles et du programme d'investissement en technologies de l'information, est déposée. Elle s'inscrit dans les priorités de la planification stratégique et les orientations de l'organisation et respecte le cadre budgétaire pour le volet dépenses administratives et le plan en matière de TI.

Les 2/3 des ressources informationnelles internes sont affectés en permanence à des activités récurrentes, non compressibles, permettant d'assurer les opérations quotidiennes des systèmes d'information. La capacité résiduelle est affectée en priorité à la mise en œuvre des modifications apportées aux programmes de la société.

La programmation 2017-2018 prend en considération les priorités liées au plan d'action pour contrer le vieillissement des systèmes déposé en mars dernier.

Le budget global s'élève à 9,7 M\$, en augmentation par rapport à la dépense réelle de 2016-2017. Une augmentation de 7,5 % est anticipée en dépenses de fonctionnement.

Les données budgétaires comparatives entre les budgets autorisés en 2016-2017 et les dépenses réelles au 31 mars 2017 sont déposées. Le comité a observé un écart significatif entre les prévisions 2016-2017 et la dépense réelle au 31 mars 2017 alors que le budget sollicité pour 2017-2018 est à la hausse. Ces écarts s'expliquent essentiellement par une utilisation moins importante que prévu des sommes réservées pour les contrats à l'externe. Par souci de cohérence, le comité a demandé un suivi permettant de s'assurer de l'évolution des travaux au rythme planifié.

Le processus d'élaboration de la PARI sera devancé afin de permettre au comité de gouvernance de se pencher sur le plan de travail et le programme d'investissement dès le mois de mars.

**PROGRAMMATION ANNUELLE EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES
(PARI) – ANNÉE 2017-2018 DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée :

Résolution
N° 1394

1° QUE la Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) – année 2017-2018 de La Financière agricole du Québec déposée à la présente séance soit approuvée;

2° QUE la poursuite des travaux requis pour compléter les évaluations des nouveaux projets nécessitant un investissement de 100 000 \$ et plus présentés à la présente séance soit autorisée;

3° QUE cette programmation soit déposée au Secrétariat du Conseil du trésor.

REVUE DE MANDAT DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Le conseil d'administration amorcera les discussions préalables à la revue de mandat de La Financière agricole dans le cadre d'un atelier de travail spécifique, le 12 mai.

En préparation de cette journée, la direction a procédé au recensement des rapports produits depuis les 10 dernières années concernant les activités de la société afin de bénéficier d'une perspective historique. Une synthèse de ces rapports, des données sur les perspectives agricoles globales et le diagnostic de l'Institut de la gouvernance des organisations privées et publiques sur les pratiques de gouvernance de la société sont joints à la documentation déposée. Le Rapport sur la nouvelle gouvernance des sociétés d'État produit en 2012 (Rapport Morneau) et le rapport du Mouvement québécois de la qualité à l'ordre du jour de la présente séance permettront également d'alimenter la réflexion stratégique des administrateurs.

Monsieur Cartier apporte des précisions sur le déroulement de l'atelier du 12 mai qui sera animé par monsieur Bernard Gagnon, maître ceinture noire en Lean Management.

À partir des forces, des faiblesses, des menaces et des opportunités identifiées, provenant tant de l'environnement interne qu'externe, les administrateurs se pencheront sur les enjeux stratégiques qui s'en dégagent et qui commandent une réflexion :

- la mission de l'organisation, son alignement avec les défis du secteur agricole et agroalimentaire et sa gouvernance, incluant :
 - l'impact des programmes de l'organisation sur l'agriculture et l'agroalimentaire (prix des terres, relève agricole, production biologique, développement régional, etc.);
 - l'avenir de l'organisation quant à son rôle à l'égard du développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire au cours des 5 à 10 prochaines années.
- la performance de l'organisation dans la livraison de ses produits et services.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation transmettra sous peu des orientations générales à la société, lesquelles pourraient prévoir, notamment, la constitution d'un comité MAPAQ-FADQ pour le suivi de la revue de mandat, la prise en compte de la prochaine politique bioalimentaire québécoise et l'échéancier pour le dépôt du rapport.

Les travaux devront couvrir l'ensemble des sujets apparaissant au Guide sur la revue de mandat élaboré par le ministère des Finances. Ce guide est déposé.

La revue de mandat sera coordonnée par le comité de gouvernance qui pourra, à sa discrétion, convier un membre du conseil à participer à ses travaux. Le comité souhaite de plus consulter des experts externes ayant une vision globale et objective du secteur agricole et agroalimentaire afin d'enrichir la réflexion. Le recours à l'expertise de l'Institut canadien des politiques agricoles est envisagé.

La firme BDO Canada, qui détient une expertise dans la production de rapport sur la revue de mandat, a déposé une offre de services. L'échéancier détaillé des étapes de réalisation de ce mandat indique que les travaux s'échelonneront de mai à novembre 2017. Les honoraires de la firme seront facturés sur la base des travaux réalisés, sans excéder un montant de 95 000 \$. Une représentante de la firme sera présente le 12 mai à titre d'observatrice pour mieux saisir les enjeux organisationnels.

Le comité souscrit à la démarche présentée ainsi qu'à l'octroi d'un contrat à la firme BDO Canada.

Les membres sollicitent des informations sur la couverture de la production agricole au Québec par les programmes de la société pour la prochaine séance.

– **Revue de mandat – Démarche et octroi d'un contrat à BDO Canada**

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée, QUE le conseil d'administration souscrive à la démarche proposée pour la réalisation de la revue de mandat de La Financière agricole du Québec et à l'octroi d'un contrat à la firme BDO Canada selon les modalités présentées à la présente séance.

Résolution
N° 1395

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État confère au conseil d'administration la responsabilité d'adopter des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société, incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires. Ces mesures sont réalisées tous les trois ans.

En raison des possibilités limitées de comparaison entre la société et des organisations d'autres provinces canadiennes, le conseil d'administration a décidé, en 2016, de retenir une formule hybride pour la prochaine étude de performance comparée, soit l'utilisation de l'outil QUALImètre, jumelée à la comparaison d'un nombre restreint d'indicateurs avec des organisations menant des activités comparables à celles de la société.

La revue de mandat qui doit être réalisée en 2017-2018 doit inclure une évaluation de l'efficacité et de la performance de la société, incluant une démarche d'étalonnage.

Le conseil d'administration a approuvé, à sa séance du 30 mars 2017, la mise en œuvre d'une démarche sectorielle d'identification de quelques indicateurs de performance significatifs liés à la gestion des programmes et le recours aux services de l'ÉNAP pour la réalisation du volet étalonnage de l'étude de performance comparée.

Les indicateurs de performance offrant le plus d'opportunités de comparaison avec des organisations d'autres provinces canadiennes ont été identifiés. Le choix des indicateurs et des organismes visés par l'étalonnage est soumis à l'appréciation du conseil :

Indicateur de service à la clientèle

- 1. Taux global de satisfaction de la clientèle

Indicateurs liés à la gestion des programmes et aux processus

- 2. Taux de couverture du marché en ASREC
- 3. Taux de couverture du marché à Agri-stabilité
- 4. Taux de couverture du marché en financement
- 5. Coût de revient par client en ASREC
- 6. Coût de revient par client à Agri-stabilité
- 7. Coût de revient par client en financement
- 8. Délai de traitement d'un dossier en ASREC
- 9. Délai de traitement d'un dossier à Agri-stabilité
- 10. Délai de traitement d'un dossier en financement
- 11. Taux de pertes sur les garanties de prêts

Les organisations comparables proposées sont, en assurance et protection du revenu, Agricorp (Ontario), Agriculture Financial Services Corporation (Alberta) et Saskatchewan Crop Insurance Corporation et, en financement, Agriculture Financial Services Corporation, Manitoba Agricultural Services Corporation et Financement agricole Canada. Une enveloppe budgétaire maximale de 50 000 \$ est prévue pour le mandat qui sera confié à l'ÉNAP pour le volet étalonnage.

Ces indicateurs ont été présentés, ce jour, au comité de vérification qui s'est dit à l'aise avec la proposition et a sollicité un lexique indiquant, pour chacun des indicateurs, ce qu'il permet de mesurer et la méthode de calcul utilisée.

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles a demandé à la direction de vérifier auprès du MAPAQ et de l'ÉNAP l'existence d'analyses externes qui pourraient pallier l'absence de comparabilité de certains indicateurs, le cas échéant.

– Revue de mandat - Démarche d'étalonnage de La Financière agricole du Québec – Étude de performance comparée 2017-2018 – Indicateurs et organisations comparables

ATTENDU QUE [redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted];

ATTENDU QUE [redacted]
[redacted]
[redacted];

ATTENDU QUE [redacted]
[redacted]
[redacted];

ATTENDU qu' [redacted]
[redacted]
[redacted];

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles et du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée :

Résolution
N° 1396

1° QUE les indicateurs soumis pour la réalisation de la démarche d'étalonnage concurrentiel par L'Observatoire d'administration publique de l'ENAP dans le cadre de l'étude de performance comparée de La Financière agricole liée à la revue de mandat déposés à la présente séance soient adoptés;

2° QUE le choix des organisations retenues pour la réalisation de ce mandat soit approuvé.

Madame Pascale Mongrain poursuit son rapport sur la séance du comité de vérification.

L'aide financière offerte par le Programme d'appui à la diversification et au développement régional vise à favoriser le développement régional et l'occupation du territoire. Le premier volet du programme « Appui à la diversification » s'adresse aux secteurs non couverts par l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) ou hors gestion de l'offre, à l'exception d'un projet de conversion à l'agriculture biologique.

Les secteurs s'étant retirés de l'ASRA, soit ceux du maïs-grain, du soya et de la pomme de terre, sont maintenant admissibles au volet 1 du programme. Certaines fins de financement, soit l'achat d'une terre, d'un tracteur ou de toute machinerie autotractée ont toutefois été exclues du programme pour ces secteurs de production.

Depuis la mise en place du programme, une quinzaine de demandes d'entreprises en grandes cultures ont été autorisées dans le cadre d'un projet de conversion à l'agriculture biologique.

Des modifications au volet 1 du programme visant à rendre admissible l'achat d'actifs par les entreprises des secteurs du maïs-grain, du soya et de la pomme de terre dans le cadre d'un projet de conversion à l'agriculture biologique sont présentées. Les impacts financiers de ces modifications se situent entre 50 000 \$ et 100 000 \$ annuellement, ce qui correspond à un nombre de projets estimé entre 10 et 20.

Le comité souscrit aux modifications proposées à ce programme.

**PROGRAMME D'APPUI À LA DIVERSIFICATION ET
AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, MODIFICATIONS**

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée :

Résolution
N° 1397

1° QUE les modifications au Programme d'appui à la diversification et au développement régional déposées à la présente séance soient adoptées;

2° QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 11 mai 2017.

Mis en place en février 2016, le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ) appuie financièrement les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire afin de favoriser leur développement en accordant une subvention à l'investissement pouvant atteindre, sur une période de cinq ans, 20 000 \$ par entreprise sur un prêt garanti par la société.

L'article 18 du programme prévoit actuellement que le montant de l'aide financière accordée ne peut excéder 5,8 \$ annuellement pour un budget total de 29 M\$. Le programme ayant connu une grande popularité, le montant de 29 M\$ sera engagé en totalité sous peu.

Il est rappelé que les coûts supplémentaires encourus par la bonification des programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus devaient être financés, en priorité, par les économies de 12,7 M\$ découlant du retrait de la production du veau de lait du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Le montant alloué au PADEAQ était constitué du solde résiduel de ces économies, après la prise en compte du coût des bonifications des programmes AGRI. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a confirmé, dans une lettre transmise au président-directeur général le 5 mai 2017, qu'aucune période n'est stipulée quant à la durée d'utilisation des économies mentionnées précédemment et que la société dispose d'une enveloppe budgétaire annuelle correspondant à l'écart entre les économies encourues en ASRA et le coût de la bonification des deux programmes Agri.

La société étant habilitée à maintenir le PADEAQ, le comité estime fortement souhaitable de poursuivre l'application de cette mesure qui permet de stimuler les investissements productifs en agriculture. Toutefois, après examen du libellé proposé à l'article 18 du programme, le comité a demandé d'y apporter des modifications de façon à établir explicitement que les engagements qui pourront être pris dans le cadre du programme représentent une moyenne annuelle de 5,8 M\$ et à établir la méthode de calcul de cette moyenne, en utilisant la notion de période mobile.

Le comité recommande au conseil d'administration d'approuver la continuité de ce programme et de revenir auprès du comité et du conseil avec les ajustements demandés à l'article 18 du programme.

**PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
AGRICOLES DU QUÉBEC – POURSUITE DU PROGRAMME**

Résolution
N° 1398

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée :

1° QUE la poursuite du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec soit approuvée;

2° QUE les modifications requises au programme soient soumises à l'approbation du conseil d'administration à sa prochaine séance.

Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, se joint à la séance pour les trois prochains sujets.

En 2016, les Producteurs de pommes de terre du Québec ont signifié leur choix d’être couverts par les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus et par conséquent, le produit Pommes de terre a été retiré de la couverture offerte par le Programme d’assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

Le Programme ASRA prévoit, dans un tel cas, la possibilité de mettre en place un programme de substitution, de disposer du surplus selon une entente spécifique convenue entre les constituants fiduciaires ou de retourner les surplus à la société et aux producteurs agricoles au prorata de leur participation au compte, respectivement de 2/3 et de 1/3.

L’excédent du Fonds ASRA - Pommes de terre est estimé à 1,150 M\$. La disposition de ce surplus a fait l’objet de discussions avec l’UPA et la fédération spécialisée concernée. La mise en place d’un programme de substitution n’a pas été retenue étant donné l’admissibilité des producteurs aux programmes Agri. Conformément aux règles établies par le programme ASRA, les surplus seront retournés à la société et aux producteurs agricoles au prorata de leur participation au compte, soit 0,77 M\$ à la société et 0,38 M\$ aux entreprises adhérentes à l’ASRA pour l’année d’assurance 2015-2016.

Les modalités de disposition du surplus ont fait l’objet de discussions avec l’UPA et la fédération spécialisée concernée.

**PROGRAMME D’ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES –
POMMES DE TERRE – MODALITÉS DE DISPOSITION DU FONDS**

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST
RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée :

Résolution
Nº 1399

QUE les modalités de disposition des surplus au compte Pommes de terre du Fonds d’assurance stabilisation des revenus agricoles présentées à la présente séance, soit la distribution des sommes accumulées au compte au prorata de la participation de la société et des producteurs, respectivement de 2/3 et de 1/3, soient approuvées.

Les Producteurs de pommes de terre du Québec ont sollicité l’aide de la société afin de soutenir les efforts d’un consortium de recherche sur la pomme de terre par la mise en place d’un programme de soutien à leur secteur.

En tenant compte des nouvelles exigences des fournisseurs, la mise en place d’un programme visant à soutenir le développement du secteur dans une perspective de développement durable en appuyant les producteurs de pommes de terre dans la réalisation de projets de recherche et de transfert technologique visant à minimiser l’impact de la réduction de l’utilisation des pesticides sur les rendements des entreprises apparaît justifiée.

La société verserait dans le Fonds de promotion, publicité, recherche, développement et formation, administré par la fédération, une aide équivalente au montant investi par les entreprises œuvrant dans le secteur de la pomme de terre dans le consortium de recherche. Le montant total de l’aide financière accordée par la société ne pourra excéder 150 000 \$ par année pour une période de cinq ans, à compter de l’année financière 2017-2018.

Les producteurs de pommes de terre devront, pour chaque année financière, présenter une reddition de comptes à la société sur les projets financés par le programme et l’état d’avancement des travaux permettant de les réaliser. La société s’assurera de plus :

- a) que l'aide financière a été versée à un consortium de recherche sur la pomme de terre auquel le Centre de recherche Les Buissons est affilié et utilisée entièrement à des fins de recherche et de transfert technologique en conformité avec l'objectif du programme;
- b) qu'un montant équivalent à l'aide accordée a été investi par les entreprises œuvrant dans le secteur de la pomme de terre à ce même consortium de recherche;

Enfin, un siège sera réservé à la société au sein du comité consultatif du consortium de recherche sur la pomme de terre chargé d'identifier les besoins prioritaires de recherche. Les Producteurs de pommes de terre du Québec devront assurer une visibilité à La Financière agricole lors de la diffusion des résultats des projets ayant bénéficié du programme.

PROGRAMME DE SOUTIEN AU SECTEUR DE LA POMME DE TERRE

Résolution
N° 1400

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée:

1° QUE le Programme de soutien au secteur de la pomme de terre déposé à la présente séance soit adopté;

2° QUE la date de l'entrée en vigueur de ce programme soit fixée au 11 mai 2017.

PROGRAMME AGRI-QUÉBEC – PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Le programme Agri-Québec vise à permettre le versement d'une contribution gouvernementale basée sur la vente de produits agricoles.

Jusqu'en 2013, les ventes nettes ajustées (VNA) de chacun des participants à Agri-Québec ne pouvaient excéder 1,5 M\$. Depuis, le programme ne prévoit pas de limite quant aux contributions gouvernementales pouvant être versées annuellement au compte d'un participant. La contribution gouvernementale représente :

- 3,2 % pour les premiers 1,5 M\$ de VNA (3,9 % pour les produits aquacoles);
- 2 % pour les VNA comprises entre 1,5 M\$ et 2,5 M\$;
- 1,5 % pour les VNA comprises entre 2,5 M\$ et 5 M\$;
- 1 % pour les VNA supérieures à 5 M\$.

L'abrogation de cette limite a permis aux entreprises de grande taille d'obtenir des contributions gouvernementales supérieures, basées sur leurs ventes de produits agricoles, de même que leurs ventes de produits transformés.

À la lumière du traitement des dossiers Agri-Québec de l'année 2013 et par souci d'équité, une limite de la valeur ajoutée par la transformation donnant droit à une contribution gouvernementale doit être envisagée. La modification proposée vise à limiter l'effet de la valeur ajoutée par la transformation des produits admissibles pour les entreprises de très grande taille lorsque les ventes annuelles de produits transformés sont supérieures à 5 M\$. Pour l'année 2017, cet ajustement s'appliquerait à deux participants détenant des abattoirs et déclarant des VNA sur la base de produits transformés.

Les participants soulèvent des préoccupations sur la capacité à faire les distinctions requises entre les VNA de production et de transformation. Après échanges, et sur la recommandation du comité, le conseil d'administration sollicite la poursuite des analyses complémentaires, incluant une définition de la transformation, avant de prendre position sur la pertinence des modifications proposées. Le dossier est reporté à la prochaine séance.

Une modification portant sur la date limite de transmission des données financières des entreprises pour lesquelles l'exercice financier ne correspond pas à l'année civile est également proposée.

Madame Sylvie Grondin, vice-présidente à la clientèle, se joint à la séance pour faire une présentation sur les services à la clientèle.

ÉTAT DE SITUATION DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

La Vice-présidence à la clientèle compte cinq territoires qui couvrent 18 centres de services desservant l'ensemble des régions administratives. Chaque centre de services est lié à un territoire et à un directeur territorial.

Près de 290 ETC y sont affectés, représentant près de la moitié des ressources humaines de l'organisation. Le réseau dessert 24 500 clients et 53 000 dossiers répartis à travers les différents programmes de la société.

La société souhaite être reconnue pour la qualité des services qu'elle livre à sa clientèle. Ainsi, son modèle de prestation de services à la clientèle est constitué de 5 composantes : l'approche client, l'offre de services, la qualité et les dimensions des services offerts, ainsi que la gestion et la mesure de la qualité des services.

La gestion de la qualité des services considère les aspects liés aux processus opérationnels ainsi que ceux liés à la mesure.

La collecte des données financières, la prestation de services en ligne et l'entraide entre les centres de service sont autant de moyens permettant d'optimiser la prestation de services.

L'optimisation des ressources humaines du réseau régional permet de maximiser l'utilisation de l'expertise pour chacun des territoires ainsi que de standardiser les opérations.

Quant à la mesure de la qualité des services, elle prend la forme de sondages, générale ou spécifique, de groupes de discussion, de formulation de plaintes ou de demandes de révision.

La société réalise annuellement un sondage sur la satisfaction de la clientèle. À cette étude s'ajoutent des sondages de rétroaction des services, portant cette année sur la relève agricole et l'indemnisation en assurance récolte, qui permettent à une clientèle plus ciblée de s'exprimer sur des aspects précis du service ou encore d'un centre de services en particulier. Les services mesurés par les sondages de rétroaction sont choisis à partir des priorités que l'organisation se fixe sur le plan de la prestation de services.

Occasionnellement, des groupes de discussion portant sur des sujets spécifiques sont mis en place. De plus, lorsque jugées appropriées, des campagnes d'information ciblées auprès de la clientèle sont élaborées afin d'améliorer la connaissance des clients à l'égard des produits.

Enfin, la société a adopté une Politique sur la gestion des plaintes permettant ainsi l'expression orale ou écrite d'une insatisfaction formulée par la clientèle et/ou les partenaires à l'égard de la prestation du services dispensé ou de l'administration des produits offerts. Une Politique sur les demandes de révision permet aussi aux clients d'exprimer leur insatisfaction à l'égard des décisions rendues dans le cadre de l'application et de l'administration des programmes.

L'ensemble des résultats obtenus par ces divers moyens est analysé et un suivi approprié est apporté à la prestation de services de même qu'à l'offre de produits d'assurance, de protection du revenu et de financement afin d'apporter les correctifs permettant d'atteindre les objectifs fixés au Plan stratégique. La société s'assure que ses développements informatiques tiennent compte de l'accès limité à Internet haute vitesse dans certaines régions.

Les administrateurs échangent, notamment, sur la relève agricole et les enjeux de communication qui y sont associés. Madame Grondin mentionne que la société cherche à rejoindre en continu les jeunes de la relève. La subvention versée à l'occasion d'un établissement donne l'occasion d'établir un premier contact. La société tient compte de l'utilisation des médias sociaux par cette clientèle, présente ses programmes aux jeunes étudiants des établissements d'enseignement en agriculture et a conclu une entente de collaboration avec le MAPAQ visant à bien encadrer la relève agricole.

**MISE À JOUR DE DIVERSES RÉOLUTIONS
POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ**

À la suite de l'entrée en fonction de monsieur Desrosiers à titre de président-directeur général, des modifications à diverses résolutions de délégation de pouvoirs sont requises pour assurer le bon fonctionnement de la société. Elles sont soumises à l'approbation du conseil d'administration.

**NOMINATION DE MANDATAIRES AUX VENTES D'IMMEUBLES
EFFECTUÉES À LA SUITE DE PROCÉDURES JUDICIAIRES
ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Résolution
N° 1401.
Remplacée
par la
résolution
n° 1506 datée
du 20 juin
2018

IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée :

1° QUE l'une ou l'autre des personnes suivantes, soit monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général, monsieur Yannick Therrien, directeur de la Direction du recouvrement et Me Jean-Pierre Émond, directeur de la Direction des affaires juridiques, soit autorisée à nommer tout employé de la société ou toute autre personne pour faire toute offre ou enchère et se rendre adjudicataire au nom de la société ou, le cas échéant, d'un prêteur, lorsque se tient, à la suite de procédures judiciaires, une vente d'immeuble donné en garantie dans un prêt consenti dans le cadre de lois administrées par la société;

2° QUE chacune des personnes ci-haut mentionnées soit autorisée à signer tout acte nécessaire pour donner effet à l'adjudication d'un tel immeuble, de même qu'à la revente dudit immeuble à un tiers, incluant la signature de tout acte d'achat et de contrat de vente;

3° QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 1355 adoptée à des fins similaires le 11 novembre 2016.

**DÉLÉGATION EN FAVEUR DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET DU VICE-PRÉSIDENT AUX ASSURANCES ET
À LA PROTECTION DU REVENU RELATIVEMENT À L'ADMINISTRATION
DES PROGRAMMES D'ASSURANCE ET DE PROTECTION DU REVENU**

Conformément à l'article 13 de la Loi sur La Financière agricole du Québec,
IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée :

Résolution
N° 1402

1° QUE La Financière agricole délègue à monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général, et à monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, l'exercice de l'ensemble des fonctions et pouvoirs qui lui sont accordés par une loi, un règlement ou un programme dans le cadre de l'application des programmes d'assurance et de protection de revenu ainsi que pour la gestion des mandats confiés à La Financière agricole dans le cadre d'ententes avec le gouvernement du Canada pour la protection du revenu agricole, à l'exception de l'approbation des politiques générales ou des grandes orientations et sous réserve du pouvoir du conseil d'administration de réexaminer une décision;

2° QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 1354 adoptée à des fins similaires le 11 novembre 2016.

**DÉLÉGATION EN FAVEUR DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET DU DIRECTEUR DU FINANCEMENT AGRICOLE ET FORESTIER
RELATIVEMENT AU CONSENTEMENT OU À LA GESTION DE PRÊTS,
OUVERTURES DE CRÉDIT ET SUBVENTIONS**

Conformément à l'article 13 de la Loi sur La Financière agricole du Québec,
IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée :

Résolution
N° 1403

1° QUE La Financière agricole délègue à monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général de La Financière agricole, et à monsieur André Picard, directeur du financement agricole et forestier, l'exercice de l'ensemble des fonctions et pouvoirs qui lui sont accordés par une loi, un règlement, un programme ou une politique pour le consentement ou la gestion de tout prêt agricole ou forestier, ouverture de crédit ou subvention, à l'exception de l'approbation des politiques générales ou des grandes orientations et sous réserve du pouvoir du conseil d'administration de réexaminer une décision;

2° QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 1033 adoptée à des fins similaires le 11 mai 2012.

**CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC. - DÉLÉGATION EN FAVEUR
DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QU' [REDACTED]
[REDACTED];

Résolution
N° 1404

IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée :

1° QUE monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général de La Financière agricole du Québec, soit autorisé à signer tout document, à leur apporter toute addition, modification et correction qu’il jugera dans le meilleur intérêt de La Financière agricole, à exercer le droit de vote de La Financière agricole lors de toute assemblée des actionnaires, à signer toute résolution écrite des actionnaires et à poser tout geste nécessaire ou utile, pour et au nom de La Financière agricole du Québec, et ce, à titre d’actionnaire de Capital Financière agricole inc.;

2° QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 1357 adoptée à des fins similaires le 11 novembre 2016.

**FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC – DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL (FADQDI) - DÉLÉGATION EN FAVEUR
DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

Résolution
N° 1405

IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée :

1° QUE monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général de La Financière agricole du Québec, soit désigné pour agir à titre d’administrateur de Financière agricole du Québec-Développement international et soit autorisé à signer tout document, à leur apporter toute addition, modification et correction qu’il jugera dans le meilleur intérêt de La Financière agricole, à exercer le droit de vote de La Financière agricole lors de toute assemblée des membres, à signer toute résolution du conseil d’administration ou résolution écrite des membres et à poser tout geste nécessaire ou utile, pour et au nom de La Financière agricole du Québec, incluant l’exécution de l’entente intervenue entre les parties approuvée par le conseil d’administration le 19 décembre 2007;

2° QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 1359 adoptée à la séance du conseil d’administration du 11 novembre 2016.

**FONDS D’INVESTISSEMENT POUR LA RELÈVE AGRICOLE –
DÉLÉGATION EN FAVEUR DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L’ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée :

Résolution
N° 1406

1° QUE chacune des personnes suivantes, soit monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général de La Financière agricole du Québec, et monsieur Richard Laroche, directeur général de l’administration de cette société, soit autorisée à signer, pour et au nom de La Financière agricole, tous documents, à leur apporter toute addition, modification et correction qu’elle jugera nécessaire et dans le meilleur intérêt de La Financière agricole, à poser tout geste nécessaire ou utile pour le fonctionnement du Fonds d’investissement pour la relève agricole (FIRA), société en commandite, à exercer le droit de vote de La Financière agricole à titre de commanditaire du Fonds d’investissement pour la relève agricole, société en commandite, et d’actionnaire de Gestion FIRA inc., à signer toute résolution écrite des commanditaires et des actionnaires et à poser tout geste nécessaire ou utile, pour et au nom de La Financière agricole du Québec, afin de donner plein effet à la présente résolution;

2° QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 1358 adoptée à des fins similaires le 11 novembre 2016.

NOMINATION DE DEUX ADMINISTRATIONS DE GESTION FIRA INC.

ATTENDU QUE [redacted]
[redacted];

ATTENDU QU' [redacted]
[redacted]
[redacted];

ATTENDU QUE [redacted]
[redacted];

ATTENDU QUE [redacted]
[redacted]
[redacted];

ATTENDU QUE [redacted]
[redacted]
[redacted];

Résolution
N° 1407

IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée :

QUE madame Hélène Doddridge, sous-ministre adjointe au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, soit nommée administratrice de Gestion FIRA inc. à titre de représentante de La Financière agricole du Québec désignée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

QUE monsieur André Picard, directeur du financement agricole et forestier, soit nommé administrateur de Gestion FIRA inc. à titre de représentant de La Financière agricole du Québec.

Le comité de vérification a examiné une proposition de modifications à la Politique de vérification interne visant principalement à tenir compte des nouvelles Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, entrées en vigueur en janvier 2017 et d'être en mesure de conserver la certification de conformité des activités de vérification interne avec les Normes IIA.

Les changements proposés suite à l'analyse des normes portent sur les pratiques et les formulaires. Ainsi les documents suivants ont été ajustés :

- Déclaration d'indépendance;
- Déclaration de prise de connaissance annuelle du Code de déontologie de l'IIA;
- Mandat de services-conseils - définition et plan;
- Processus de vérification interne.

L'opinion incluse au rapport précisera que les travaux sont menés en conformité avec les Normes de l'IIA, mais aussi dans le respect du code de déontologie.

Une analyse des connaissances et des compétences de l'équipe de la Direction de vérification interne (DVI) a été réalisée et documentée afin de s'assurer que collectivement, la DVI disposait des connaissances requises pour mener à bien ses travaux et répondre à la norme 1210.

Enfin, la Politique de vérification interne a été mise à jour afin de refléter les nouvelles exigences des lignes directrices obligatoires du Cadre international de référence des pratiques professionnelles (CIPP).

**POLITIQUE DE VÉRIFICATION INTERNE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE,
MODIFICATIONS**

Résolution
N° 1408

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée :

QUE les modifications à la Politique de vérification interne déposées à la présente séance soient approuvées.

**RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE
ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES
DES SÉANCES DU 21 AVRIL ET DU 11 MAI 2017**

– Ordre du jour de la séance du 21 avril 2017 et dépôt des documents afférents

➤ Inventaire des principaux dossiers et projets corporatifs

Un recensement des principaux dossiers et projets corporatifs en cours a été réalisé et présenté au comité. Ce document a permis au comité de constater qu'au-delà des dossiers opérationnels, la société travaille en parallèle sur la réalisation de plusieurs projets corporatifs liés à sa gouvernance et à caractère plus stratégique.

Le tableau sera bonifié par l'identification d'un responsable de production, l'échéancier de réalisation en mode gestion de projets ainsi que les principaux impacts associés à chacun des dossiers afin d'établir un ordre de priorité des projets.

➤ Organisations affiliées à la FADQ – Gouvernance

Afin de s'assurer que la gouvernance des organisations affiliées à La Financière agricole a évolué correctement, à l'instar de celle de la société, le comité a demandé des informations sur le mandat et la gouvernance du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture, de Capital Financière agricole inc., de FADQ – Développement international et du Fonds d'investissement pour la relève agricole.

– Procès-verbal de la séance du 23 mars 2017, dépôt

Le comité dépose le procès-verbal de sa séance du 23 mars 2017.

– Ordre du jour de la séance du 11 mai 2017 et dépôt des documents afférents

➤ Plan de développement des ressources humaines

Le comité s'est penché sur le Plan de développement des ressources humaines visant spécifiquement le développement des compétences du personnel. Il comporte trois volets permettant de répondre à différents besoins de développement :

1. Les besoins collectifs de développement : ce volet rassemble 29 activités de développement qui contribuent à l'atteinte des orientations stratégiques de la société.
2. Les besoins individuels de développement : les activités suivies dans le cadre de ce volet répondent à des besoins d'acquisition de connaissances, d'habiletés ou d'attitudes nécessaires à un employé dans l'exercice de ses fonctions, améliorant ainsi ses compétences.
3. Les besoins de développement propres au personnel d'encadrement : ce volet comprend la formation obligatoire prévue pour tous les nouveaux gestionnaires ainsi que les activités de développement destinées spécifiquement au personnel d'encadrement de la société.

Le comité a suggéré d'associer les employés à la consultation sur leurs besoins individuels de formation, tout en s'assurant de développer des compétences répondant également aux besoins de l'organisation.

Le conseil d'administration prend acte du Plan de développement des ressources humaines déposé à la présente séance.

- Recommandations de l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques (IGOPP), suivi

Le comité a mis à jour le tableau de suivi des recommandations de l'IGOPP et d'autres recommandations liées à la gouvernance. Les travaux sur les sujets relevant de l'autorité de la société sont amorcés. Les recommandations relevant des autorités gouvernementales demeurent en suspens.

Le dossier de la rémunération sera abordé de nouveau dans le cadre de la revue de mandat.

- Intérim à la Vice-présidence au financement

Après avoir vérifié l'intérêt de personnes à l'interne pour le poste de vice-président au financement, le président-directeur général conclut qu'il y a lieu d'amorcer une démarche visant à pourvoir ce poste. Le comité de gouvernance assurera le suivi approprié. Entre temps, l'intérim à la Vice-présidence au financement sera exercé par monsieur André Picard, directeur du financement agricole et forestier.

Ce dossier a suscité une réflexion sur la relève des dirigeants et, à la demande du comité, un plan de relève sera élaboré afin de s'assurer que la société disposera d'une relève adéquate au moment de combler les postes de dirigeants compte tenu, notamment, des départs à la retraite anticipés.

En terminant, monsieur Cartier rappelle que les séances du comité de gouvernance se tiendront systématiquement entre les séances du conseil d'administration. La préparation des dossiers devant être soumis au comité sera adaptée pour tenir compte de ce nouveau calendrier.

– Procès-verbal de la séance du 21 avril 2017, dépôt

Le comité dépose le procès-verbal de sa séance du 21 avril 2017.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2017 (suite)

– Ordre du jour de la séance du 11 mai 2017 et dépôt des documents afférents

L'ordre du jour de la séance du comité tenue le 11 mai 2017 et les documents afférents sont déposés.

Madame Mongrain complète son rapport sur les sujets non déjà traités.

- Programme d'assurance récolte – Foin – Ajustement au calcul d'indemnisation 2016

Le comité a été informé d'une erreur détectée dans le calcul des indemnités versées aux adhérents à la protection collective Foin 2016. Les données de cumul de pluie utilisées pour établir la moyenne contenaient des enregistrements en double, amenant le versement de montants insuffisants dans certains dossiers et de montants en trop, dans d'autres cas.

Les impacts de l'ajustement apporté aux indemnités versées aux adhérents ayant été désavantagés sont de 16 968 \$. Le montant trop versé totalise 69 723 \$.

Le comité s'est dit à l'aise avec la décision d'ajuster les indemnités des adhérents pour lesquels la correction a eu un impact négatif et de ne pas récupérer les montants versés en trop, mais a sollicité des informations complémentaires sur les causes à l'origine de cette erreur et les mesures prises pour s'assurer de l'intégrité des données pour l'avenir.

- Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Taux de contributions unitaires et facteurs de modulation – Année financière 2016-2017, dépôt pour information

Le comité a pris connaissance des contributions unitaires et des facteurs de modulation pour l'année financière 2016-2017 de chacun des produits couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles déposés à la présente séance.

Le conseil d'administration prend acte de ces données.

- Vérification interne

Rapport d'activités 2016-2017 et Plan d'audit 2016-2017 au 31 mars 2017

Faits saillants

Le comité a pris connaissance du rapport d'activités 2016-2017 de la Direction de la vérification interne (DVI).

Les résultats obtenus indiquent un taux de réalisation de 89 % des mandats prévus (24/27 mandats). Seize mandats ad hoc ont été réalisés, dont plusieurs ont servi directement à la haute direction.

Les principaux mandats réalisés en 2016-2017 sont les suivants :

- Programme de remboursement des intérêts sur les prêts dans le cadre de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles;
- Gestion des risques – accompagnement des responsables pour la documentation des sept risques organisationnels majeurs;
- Portrait des amendements effectués aux certificats de prêts entre 2006 et 2016;
- Autoévaluation de la fonction de vérification interne – incluant un balisage de certaines pratiques avec d'autres organisations gouvernementales et une évaluation de la satisfaction des gestionnaires et de la direction générale.

La DVI a également débuté les travaux de vérification portant sur :

- Le Programme d'appui financier à la relève agricole (subvention à l'établissement et au démarrage);
- Le Programme ASRA – Porcs.

Les mandats ad hoc et de services-conseils réalisés comprennent, notamment, des avis sur la séparation des tâches, l'application des pouvoirs de la société en matière de prêts, des conseils sur les contrôles de validation des signatures électroniques, des commentaires pour la mise à jour de plusieurs politiques internes et la participation à quatre exercices de balisage.

L'autoévaluation des pratiques de la DVI, réalisée en juin 2016 tel que le requièrent la Politique de vérification interne et les normes de l'IIA, a conduit à l'élaboration d'un plan d'amélioration comprenant cinq mesures à mettre en place, lesquelles seront entièrement réalisées en septembre 2017.

La DVI a poursuivi l'analyse des risques sur laquelle est fondé le plan d'audit et documenté la priorisation des principales activités et des mandats potentiels aux fins de la planification pluriannuelle.

Une analyse des connaissances et des compétences détenues à la DVI a aussi été réalisée. Une analyse de la performance de la DVI et un balisage de certaines pratiques ont de plus été effectués et les résultats ont été présentés au comité.

Le budget alloué aux activités de vérification interne a été respecté .

Plan d'audit 2017-2018

Le comité a approuvé le plan d'audit en vérification interne pour l'année financière 2017-2018. Il propose huit mandats planifiés et statutaires et prévoit une réserve de trente jours pour des mandats ad hoc. Globalement, le choix des mandats tient compte d'une analyse des risques et des objectifs stratégiques 2015-2018 de la société ainsi que de ses projets en cours. Il permet d'assurer une couverture des travaux dans les secteurs du financement, des assurances, de l'administration des ressources et des activités de gouvernance.

Rencontre à huis clos avec le directeur de la vérification interne

Le comité a rencontré le directeur de la vérification interne à huis clos.

– Procès-verbal de la séance du 29 mars 2017, dépôt

Le comité dépose le procès-verbal de sa séance du 29 mars 2017.

RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE LA VICE-PRÉSIDENCE AUX ASSURANCES ET À LA PROTECTION DU REVENU AU 31 MARS 2017

Une version préliminaire du rapport de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 mars 2017 est déposée.

RAPPORT PROVISOIRE DE LA VICE-PRÉSIDENCE AU FINANCEMENT AU 31 MARS 2017

Une version préliminaire du rapport de la Vice-présidence au financement au 31 mars 2017 est déposée.

LÉGUMES DE SERRE – ÉTAT DE SITUATION

Un portrait du secteur des légumes de serre est déposé.

GRANDES CULTURES – ÉTAT DE SITUATION

Un portrait du secteur des grandes cultures est déposé.

**PRODUCTION DU BLEUET SAUVAGE –
ÉTAT DE SITUATION DE LA POLLINISATION
ET INTERVENTION DES PROGRAMMES DE LA FADQ**

Pour faire suite à une demande formulée à la dernière séance, une analyse des impacts d’une diminution de la pollinisation sur la production des bleuets sauvages et présentant les différentes mesures d’aide prévues dans les programmes de la société et du MAPAQ est déposée.

**FONDS D’ASSURANCE RÉCOLTE – MANDAT À LA FIRME AXXIMA,
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour faire suite à une demande formulée à la dernière séance sur la gestion de l’assurance récolte au Canada, un tableau comparatif des valeurs assurées, des primes, de l’état des fonds et de la fréquence des certifications actuarielles au Québec et dans les autres provinces est déposé. Le Québec affiche un ratio Fonds/Valeurs assurées de 32 %,le deuxième plus élevé après l’Alberta.

**CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS
ET DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES**

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu’actualisé, est déposé.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 31 mars au 10 mai 2017 est déposée.

VARIA

Monsieur Boissonneault informe les administrateurs qu’il participe à sa dernière séance du conseil d’administration de la société puisqu’il quittera la présidence des Éleveurs de porcs du Québec au début du mois de juin.

– **Remerciements à monsieur David Boissonneault**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Résolution
Nº 1409

1º QUE les membres du conseil d’administration adressent leurs sincères remerciements à monsieur David Boissonneault pour la contribution qu’il a apportée à La Financière agricole du Québec en siégeant à son conseil d’administration depuis 2015 de même que pour le travail accompli et la collaboration manifestée au cours de son mandat;

2° QUE les membres du conseil d'administration souhaitent à monsieur Boissonneault le meilleur des succès dans la continuation de ses activités et projets futurs en espérant qu'ils lui procurent beaucoup de satisfaction.

– **Lexique des acronymes, dépôt**

Un lexique des acronymes les plus fréquemment utilisés à la société est déposé.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le vendredi 16 juin 2017.

Monsieur Desrosiers et la secrétaire se retirent de la séance pour le huis clos.

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la suspension de la séance.

À 19 h 10 heures, la séance est suspendue. Elle reprend le vendredi 12 mai 2017, à 8 h 45, à Québec.

Sont présents monsieur Martin Cartier, monsieur Ernest Desrosiers, monsieur David Boissonneault, monsieur Bernard Deshaies, monsieur Marc Dion, madame Danielle Ferron, madame Jacynthe Gagnon, monsieur Gilles Lavoie, madame Pascale Mongrain, madame Mirella Piscuneri, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

[REDACTED]
[REDACTED].

Monsieur Christian Chalin, Maître facilitateur QUALImètre, se joint à la réunion pour le prochain sujet.

**Démarche d'étalonnage de La Financière agricole du Québec –
présentation du rapport du Mouvement québécois de la qualité**

En juin 2016, le conseil d'administration a approuvé une option d'étalonnage hybride faisant appel à l'utilisation du service d'accompagnement du Mouvement québécois de la qualité et d'une comparaison restreinte d'indicateurs liés à la gestion des programmes de la société.

Le Mouvement québécois de la qualité a utilisé l'outil de diagnostic de la performance QUALImètre pour réaliser son mandat. Cet outil permet de procéder à un étalonnage avec des organisations de secteurs d'activité différents, mais ayant des processus similaires grâce à la mesure et à la comparaison d'un indice global de performance organisationnelle basé sur sept grands domaines d'évaluation :

1. le leadership;
2. la planification stratégique;
3. l'attention accordée aux clients;
4. la mesure, l'analyse et la gestion de l'information;
5. l'attention accordée aux ressources humaines;
6. l'attention accordée au fonctionnement opérationnel;
7. les résultats de l'organisation.

Le rapport du Mouvement québécois de la qualité de la société est déposé. Le comité de gouvernance en a pris connaissance à sa séance du 21 avril 2017.

Avant de débiter, monsieur Chalin tient à préciser que le rapport présente un portrait de l'organisation à une date donnée.

L'organisation obtient un pointage global de 437/1000. Même s'il semble sévère, ce pointage aurait permis à la société d'obtenir une mention dans le cadre des Grands prix québécois de la qualité administrés par le Mouvement québécois de la qualité et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Ce pointage situe également la société au-dessus de la moyenne des organisations publiques ayant bénéficié du service d'accompagnement QUALImètre qui s'élève à 350/1000. En outre, les meilleures organisations publiques ayant été évaluées avec la méthodologie QUALImètre ont obtenu une note globale se situant entre 600 et 650/1000, soit moins de 70 %. Cet exercice doit être perçu comme un incitatif à progresser et aller plus loin dans la recherche de la performance.

Dans 6 des 7 domaines, les résultats de la société sont supérieurs à la moyenne des organisations publiques ayant reçu un diagnostic QUALImètre.

Les forces de la société sont liées aux domaines suivants :

- le leadership;
- la planification stratégique;
- l'attention accordée au fonctionnement opérationnel;
- les résultats de l'organisation.

Les zones d'amélioration de l'organisation concernent les domaines suivants :

- l'attention accordée aux clients et au marché;
- la mesure, l'analyse et la gestion de l'information;
- l'attention accordée aux ressources humaines.

Monsieur Chalin attire l'attention des administrateurs sur les principales pistes d'amélioration à prioriser :

- la mise en place d'une stratégie forte d'alignement qui contiendrait des approches et des mesures afin de consolider la culture organisationnelle, les valeurs, la mission et la vision de la société ainsi que la gestion de ses produits;
- le développement accéléré du changement associé au Lean Management;
- l'élaboration d'une stratégie de communication organisationnelle;
- la mise en place d'une stratégie de veille;
- l'actualisation de l'architecture d'affaires;
- l'adoption de plans détaillés, d'objectifs et d'indicateurs mesurables par les gestionnaires déclinés avec le plan stratégique.

Une évaluation sommaire du niveau d'intégration de l'enjeu du développement durable au sein de l'organisation est aussi présentée dans le rapport. Cette évaluation du niveau d'intégration du développement durable situe globalement l'organisation entre les niveaux 3 et 4 sur une possibilité de 5. L'organisation a réalisé sa propre autoévaluation de l'intégration du développement durable afin d'obtenir un portrait plus précis de sa performance à cet égard.

À la suite de l'analyse des constats énoncés dans le rapport, un plan d'action de deux ans pour la mise en œuvre des pistes d'amélioration formulées sera élaboré pour l'automne 2017.

Les administrateurs invitent la direction à mettre en place, à court terme, les actions à gains rapides.

Le rapport sera pris en compte dans la revue de mandat.

En terminant, monsieur Chalin convie la société à poursuivre ses efforts et à soumettre sa candidature aux Grands Prix québécois de la qualité dans quelques années.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 9 h 50.

Elle est suivie de l'atelier de réflexion sur la revue de mandat.

(Original signé par Martin Cartier)

.....
Vice-président du conseil

(Original signé par Ernest Desrosiers)

.....
Président-directeur général

(Original signé par Marc Dion)

.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)

.....
secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGT-TREIZIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis le seize juin deux mille dix-sept
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents monsieur Martin Cartier, vice-président du conseil d'administration, monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général, monsieur Bernard Deshaies, monsieur Marc Dion, madame Danielle Ferron, madame Jacynthe Gagnon, monsieur Gilles Lavoie, madame Pascale Mongrain, monsieur Christian Overbeek, madame Mirella Pisciueneri, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

██████████ et ██████████
██████████.

La séance débute vers 9 h 40.

-----0000000-----

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition faite et dûment appuyée, l'ordre du jour suivant est adopté :

- 01 Adoption de l'ordre du jour
- 02 Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 11 mai 2017
- 03 Sujets découlant du procès-verbal précédent
 - Rapport de la direction**
- 04 Présentation
 - Décision**
- 05 Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)
 - Répartition des frais d'intérêts par secteurs de productions
 - Impacts sur la tarification des ajustements de la répartition des intérêts entre les productions
- 06 Présentation des états financiers 2016-2017 de La Financière agricole du Québec, du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte et des résultats d'audit du Vérificateur général
 - Approbation des états financiers 2016-2017 de La Financière agricole du Québec, du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte
- 07 Hausse de la limite d'engagements financiers en matière de garantie de prêts
- 08 Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec, modifications
- 09 Programme Agri-Québec – Modifications – Situation de la transformation
- 10 Programme d'assurance récolte – Modifications - protection pour la culture des camerises
- 11 Programme d'assurance récolte – Réalisation d'un audit externe de la méthode d'évaluation des pertes pour la protection foin
- 12 Autorisation du projet en ressources informationnelles « Délai supplémentaire pour dépôt au compte Agri-Québec »

13 Plan d'exploitation 2017-2018

- Bilan des résultats au 31 mars 2017 du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'exploitation 2016-2017
- Bilan des résultats au 31 mars 2017 du Plan d'action de développement durable 2015-2018
- Plan d'exploitation 2017-2018 de La Financière agricole du Québec, adoption

Rapport des comités

14 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles de la séance du 1^{er} juin 2017

- Ordre du jour de la séance du 1^{er} juin 2017
 - Revue de mandat de La Financière agricole du Québec
 - Sommaire des programmes de La Financière agricole
 - Plan de veille stratégique, projet
 - Plan de relève des dirigeants et du personnel d'encadrement
 - Inventaire des dossiers corporatifs, suivi
 - Bilan du plan d'action organisationnel de la mobilisation des personnes 2016-2018
 - Plan de continuité des activités de La Financière agricole du Québec
 - Mesures pour assurer le respect de la Loi favorisant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics
 - Chantiers en assurance et protection du revenu
 - Profil de compétence et d'expérience des administrateurs – Grille des expertises clés
 - Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des administrateurs de La Financière agricole, compilation des résultats et analyse
 - Recommandations de l'IGOPP, suivi
 - Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles pour le Rapport annuel 2016-2017
 - Formation en financement, dépôt
- Procès-verbal de la séance du 11 mai 2017, dépôt

15 Rapport du comité de vérification de la séance du 15 juin 2017

- Ordre du jour de la séance du 15 juin 2017
 - Programme d'assurance récolte – Foin – Ajustement au calcul d'indemnisation 2016, suivi
 - Tableau de bord corporatif au 31 mars 2017
 - Bonification des mesures pour la relève agricole en assurance et protection du revenu et en financement
 - Démarche d'étalonnage – Lexique indicateurs de performance, dépôt
 - Financement – Demande de la Banque Scotia
 - Rapport du comité de vérification pour le Rapport annuel 2016-2017, projet
- Procès-verbal de la séance du 11 mai 2017, dépôt

16 Rapport du comité des services à la clientèle de la séance du 5 juin 2017

- Ordre du jour de la séance du 5 juin 2017
 - Qualité des services à la clientèle
 - Résultats de l'Étude sur la satisfaction de la clientèle 2017
 - Résultats du sondage de rétroaction de services reçus par la clientèle dans le cadre d'une demande subvention à la relève
 - Résultats du sondage de rétroaction de services reçus par la clientèle dans le cadre de la déclaration d'un avis de dommages
 - Résultats des sondages et des groupes de discussion portant sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement agricole
 - Résultats des sondages et des groupes de discussion portant sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes d'assurance et de protection du revenu
 - Rapport synthèse annuel 2016-2017 sur l'application de la Politique sur la gestion des plaintes
 - Rapport synthèse annuel 2016-2017 sur l'application de la Politique sur les demandes de révision
 - ❖ Comité de révision – assurance et protection du revenu et financement - Comité d'examen des appels - Exercice financier 2016-2017, dépôt des comptes rendus
 - Bonification des mesures pour la relève agricole en assurance et protection du revenu et en financement
 - Situation financière de la clientèle en financement en 2015
 - Portrait du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec
 - Gestion des relations avec la clientèle – Analyse préliminaire
 - Prestation de services électroniques, suivi
 - Rapport du comité des services à la clientèle pour le Rapport annuel 2016-2017, projet
- Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2017, dépôt

Dépôt de documents pour information

- 17 Rapport de l'IGOPP sur la gouvernance des sociétés d'État
- 18 Identification des cultures non assurées à l'assurance récolte et évaluation de leur potentiel d'assurabilité – réf. : PMASREC
- 19 Rapport de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 mars 2017 (version finale)
- 20 Rapport de la Vice-présidence au financement au 31 mars 201 (version finale)
- 21 BioClips – Volume 25, n° 18 – Évolution des investissements agricoles
- 22 Tendances – Volume 25, n° 4 – Bilan des fermes en 2015
- 23 Tendances – Volume 25, n° 7 – Recensement de l'agriculture 2016
- 24 Rapport de la Commission de l'administration publique
- 25 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques
- 26 Revue de presse
- 27 Date de la prochaine séance

- 28 Huis clos
- 29 Levée de la séance

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE TENUE LE 11 MAI 2017**

Le projet de procès-verbal de la cent quatre-vingt-douzième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 11 mai 2017 a été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition faite et dûment appuyée, QUE le procès-verbal de la séance du 11 mai 2017 soit adopté.

Résolution
Nº 1410

SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Les sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l'ordre du jour.

RAPPORT DE LA DIRECTION – PRÉSENTATION

Le rapport de la direction est déposé. Monsieur Desrosiers fait le point sur la situation financière et les principaux enjeux de l'organisation en contextualisant les informations sur les dossiers et activités en cours.

Il s'attarde particulièrement aux éléments suivants :

– Données financières

L'exercice 2016-2017 se clôt par un excédent de 146 M\$ et les prévisions pour l'exercice en cours laissent entrevoir un excédent de 104,4 M\$.

Les compensations, indemnités ou dépenses de programme pour 2016-2017, le solde des fonds fiduciaires au 31 mars 2017 ou le solde du compte des participants au 31 mars 2017 sont présentés par programme.

Le déficit du Fonds ASRA a augmenté à la suite du retrait de certaines productions dont les comptes étaient en surplus. Le déficit du Fonds est 292,5 M\$ au 31 mars 2017.

Des sommes importantes se retrouvent dans les comptes Agri-investissement et Agri-Québec.

– Financement au 31 mars 2017

Un montant de 1,4 G\$ a été autorisé en financement au cours de l'exercice 2016-2017. L'encours dépasse les 4,9 G\$.

En date du 19 mai 2017, 1 654 projets étaient admissibles au Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec pour un montant de 183 M\$.

– Paiements en assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Les compensations versées aux producteurs en assurance stabilisation des revenus agricoles et celles à venir pour l'année d'assurance 2016 sont présentées par programme. Le montant des compensations versées à ce jour s'élève à 232,1 M\$.

- Partage du surplus des fonds de l'ASRA - Soya et maïs-grain

La société est en attente d'une décision gouvernementale.

- Informatique

Les projets prioritaires en développement font l'objet d'un suivi serré :

- Collecte des données financières : échéancier respecté
- Gestion des relations avec la clientèle – Analyse préliminaire : processus d'appel d'offres en cours
- Refonte des systèmes en financement – Évaluation d'opportunité : processus d'appel d'offres en cours
- Choix d'un environnement de développement – Évaluation d'opportunité : en démarrage

- Lean management

La tournée de formation ceinture blanche visant tous les employés se poursuit. Au 31 mai 2017, 75 % du personnel a été formé.

Un diagnostic concernant les processus de conception et de mise en œuvre de programmes en financement et en assurance sera réalisé.

- Satisfaction de la clientèle

La démarche liée à la satisfaction de la clientèle regroupe les activités suivantes, desquelles découle un plan d'action :

- Sondage général de satisfaction de la clientèle
- Sondage de rétroaction de services reçus par la clientèle
- Sondages spécifiques sur la satisfaction à l'égard des programmes
- Groupes de discussion

- Étude sur la satisfaction de la clientèle 2017

La satisfaction de la clientèle à l'égard de la société est passée de 81 % à 87 %, celle à l'égard du travail du personnel en région de 86 % à 87 % et celle à l'égard de l'éventail des programmes de 69 % à 77 %.

Les administrateurs suggèrent de prévoir, pour le sondage 2018, la présentation de résultats par région. Monsieur Desrosiers mentionne qu'une analyse de la performance en région est prévue, mais elle nécessite le développement d'outils informatiques de reddition de comptes additionnels.

- Amélioration de la satisfaction à l'égard des programmes

Un plan d'action conjoint en financement et en assurance et protection du revenu sera élaboré à l'égard des programmes. Il couvrira les éléments suivants :

- Optimiser le processus de conception et de développement des programmes (Lean)
- Faciliter la compréhension et la connaissance des programmes
- Revoir et vulgariser certaines méthodes de calculs en ASREC (rendement probable, prix unitaires)
- Évaluer les pratiques et politiques liées aux garanties
- Mettre en place des améliorations en termes de service et de délai

- Communications

Un plan stratégique de communication est en développement.

- Rencontre des employés

Le président-directeur général a convié tous les employés à une rencontre peu après son entrée en fonction pour leur partager ses valeurs et les priorités organisationnelles.

Une rencontre avec les gestionnaires a permis de les sensibiliser aux dossiers suivants :

- La mise en œuvre des priorités organisationnelles
- La mise en œuvre de la procédure sur le signalement des actes répréhensibles
- Le plan de continuité des activités de la société

Le président-directeur général a parallèlement amorcé une tournée des directions du siège social et des centres de services au cours de laquelle les employés seront conviés à s'exprimer.

– Ressources humaines

La mise en œuvre du Plan d'action 2016 de la mobilisation des personnes progresse normalement. Un taux de mobilisation de 80 % est visé au 31 mars 2018.

Plusieurs actions liées aux communications organisationnelles et à la reconnaissance ont été réalisées. Une formation sur la « Gestion en mode projet » sera offerte à tous les gestionnaires.

– Vigie sectorielle – Analyse de la clientèle (profils financiers 2015)

Un portrait de la situation financière des entreprises clientes en financement, élaboré à partir des résultats financiers de l'année 2015, est déposé.

Sur les 22 profils financiers réalisés dans autant de secteurs de production, 13 d'entre eux montrent une augmentation du bénéfice net moyen des entreprises du secteur.

On observe de grands écarts entre la moyenne du secteur et les groupes de tête. Les services-conseils disponibles ne semblent pas utilisés à leur plein potentiel.

L'utilisation des BAIIA est suggérée comme donnée de référence.

– Revue de mandat

La réalisation de la revue de mandat sera amorcée sous peu en fonction de la méthodologie détaillée qui sera proposée par BDO Canada au comité de gouvernance.

La démarche d'étalonnage avec l'École nationale de l'Administration publique suit son cours. Les programmes ciblés sont ASREC, Agri-stabilité et le financement et pour lesquels 11 indicateurs sont identifiés.

Le rapport sur la revue de mandat est attendu à la fin de l'automne 2017.

– QUALImètre

Le rapport du Mouvement québécois de la qualité, qui sera également utilisé dans le cadre de la revue de mandat, identifie 72 pistes d'amélioration. Une réflexion est en cours dans tous les secteurs de l'organisation afin de permettre à la direction d'établir un ordre de priorité et d'élaborer un plan de mise en œuvre.

– Bonifications des mesures pour la relève agricole

Ce sujet fera l'objet d'une présentation détaillée à la présente séance.

– Révision du modèle d'affaires en financement

Ce sujet fera l'objet d'une présentation détaillée à la présente séance.

– Chantiers en assurances

Les chantiers en cours en assurances sont déposés à la présente séance. Ils comportent les 4 chantiers majeurs suivants:

- Groupe de travail sur la sécurité du revenu
- Plan de modernisation de l'ASREC
- Renouvellement de l'Accord-cadre multilatéral Cultivons l'avenir 2
- Plan de simplification des programmes et des processus pour la clientèle

La société entend poursuivre les travaux requis par ces chantiers avant de s'attaquer à nouveaux projets majeurs.

– Sommet sur l'alimentation 2017

La troisième rencontre préparatoire au Sommet sur l'alimentation s'est tenue le 26 mai dernier. Sous le thème « Perspectives d'avenir pour les entrepreneurs agricoles et les pêcheurs », les enjeux suivants ont fait l'objet de présentation et d'échanges :

- Développer des entreprises de production compétitives et durables
- Saisir les occasions de développement des secteurs agricole et des pêches commerciales
- Préserver et valoriser les ressources bioalimentaires et le territoire

Messieurs Desrosiers et Dion font état des étapes liées de la démarche devant conduire à la tenue du Sommet sur l'alimentation prévu en novembre prochain et à la Politique bioalimentaire attendue au printemps 2018.

Monsieur Richard Laroche, directeur général de l'administration, se joint aux administrateurs.

La séance a été précédée, le 15 juin, d'une séance du comité de vérification.

Madame Pascale Mongrain, présidente du comité, fait rapport, dans un premier temps, sur les dossiers soumis au conseil d'administration pour décision.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (ASRA)

Le Fonds ASRA étant déficitaire, la société contracte des emprunts afin de couvrir les besoins financiers du fonds et ce dernier assume annuellement le coût des intérêts sur ces emprunts. Cette dépense d'intérêts est répartie entre les productions assurées selon la méthodologie de répartition des intérêts établie en ASRA.

Lors de la préparation des états financiers 2016-2017 et, plus spécifiquement, suite au retrait du secteur veau de lait du programme ASRA, des différences entre les soldes de caisse pour chacune des productions et ceux établis selon la comptabilité d'exercice ont été constatées. À la suite de travaux supplémentaires, des corrections ont été apportées à la répartition des intérêts entre les différentes productions afin de rétablir une distribution appropriée des intérêts entre les secteurs de production. Les nouveaux calculs ont dû être effectués à partir des informations encore disponibles, soit depuis mars 2006, ce qui est conforme à la norme IAS 8 des normes internationales d'information financière.

Ces calculs n'influencent pas l'état du résultat net et global, l'état de la situation financière du Fonds ASRA de l'exercice financier 2016-2017 et celui présenté pour les années passées, lesquels ont été audités par le Vérificateur général du Québec. Les montants de contributions et de compensations ont toujours été imputés aux bonnes productions.

Sur la recommandation de la direction de la vérification interne, un contrôle de concordance entre les soldes de caisse et les soldes comptables sera effectué annuellement, par production, avant d'effectuer la répartition des intérêts.

– **Fonds ASRA – Répartition des frais d'intérêts par secteurs de production**

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1411

QUE les ajustements apportés à la répartition des intérêts par secteur de productions au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), tel que présentés à la présente séance, soient entérinés.

Les ajustements apportés à la répartition des intérêts aux soldes du Fonds ASRA par secteurs de production auront des effets sur la tarification et sur les taux de contribution pour les productions assurées pour l'année 2017-2018.

Des travaux ont été réalisés afin de calculer, par le biais de la méthode de tarification, les impacts financiers découlant de ces ajustements. Les scénarios analysés sont les suivants :

- 1) La prise en compte des ajustements dans l'établissement du taux de contribution comme une surcharge exceptionnelle ou un déficit dans l'année courante
 - Les impacts découlant des ajustements des intérêts seraient pris en compte en entier dans la présente année de tarification, ce qui se traduirait par une baisse du taux de contribution ou une augmentation de ce taux. L'impact total généré sur la tarification par l'ajustement des soldes des comptes ASRA est déposé.

- 2) La prise en compte des ajustements selon l’amortissement sur cinq ans des surplus et des déficits courants
- Les ajustements seraient pris en compte dans la méthodologie et les effets seraient répartis sur cinq ans. Les productions ayant assumé les intérêts par les années passées auraient un crédit de contribution pour les cinq prochaines années. Par contre, les secteurs de productions qui se voient imputer une charge supplémentaire d’intérêts verraient leur taux de contribution annuel augmenter pour les cinq prochaines années à l’exception des nouveaux adhérents ayant droit à un rabais relève.

Le comité privilégie le scénario prévoyant l’amortissement sur une période de cinq ans des impacts sur la tarification découlant des ajustements apportés à la répartition des intérêts. Par souci d’équité, le comité suggère que les nouveaux adhérents admissibles au rabais relève ne se voient pas appliquer de surcharge, le cas échéant, mais qu’ils puissent bénéficier du crédit de cotisation.

Des données sur l’impact total et l’impact moyen annuel générées sur la tarification par l’ajustement des soldes des comptes ASRA sont déposées.

Les instances de l’UPA concernées ont été informées.

- **Fonds ASRA - Impacts sur la tarification des ajustements de la répartition des intérêts entre les productions**

Résolution
N° 1412

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

QUE les ajustements apportés à la répartition des intérêts par secteurs de production au Fonds d’assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) soient amortis sur une période de 5 ans, comme prévu à la méthodologie de tarification en ASRA, sans pénaliser les nouveaux adhérents ayant droit à un rabais relève.

**PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE
DU QUÉBEC, DU FONDS D’ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS
AGRICOLES ET DU FONDS D’ASSURANCE RÉCOLTE
POUR L’EXERCICE FINANCIER 2016-2017 ET DES RÉSULTATS D’AUDIT
DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC**

Les états financiers 2016-2017 de La Financière agricole et des fonds ASRA et ASREC qu’elle administre sont déposés.

Les revenus de la société totalisent 549 M\$ et les dépenses s’élèvent à 403 M\$. L’excédent de l’exercice financier est de 146 M\$. Monsieur Laroche présente les principales variations observées au regard des revenus et des charges par rapport au budget initial.

Le total des revenus est relativement stable par rapport à celui de 2015-2016 malgré des variations observées pour certains postes budgétaires :

- la diminution de la contribution du gouvernement du Québec de 12,3 M\$: cet écart s'explique principalement par une réduction des crédits de 9,5 M\$;
- la diminution de la contribution du gouvernement du Canada de 7,4 M\$;
- l'augmentation des revenus de placement de 3,1 M\$;
- l'augmentation des revenus de 13,5 M\$ provenant de la distribution de soldes du Fonds ASRA (Veaux de lait et Pommes de terre).

Les charges, quant à elles, ont augmenté de 111,3 M\$ par rapport à 2015-2016. Les principales variations observées concernent :

- l'augmentation de la contribution au Fonds ASRA de 12,5 M\$;
- la diminution de la contribution au programme Agri-stabilité de 5,9 M\$;
- l'augmentation de la contribution aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus de 108 M\$ à la suite du choix des producteurs de maïs-grain, de soya et de pommes de terre d'être couverts par ces programmes;
- l'augmentation des dépenses administratives, après consolidation, de 0,7 M\$.

La FADQ a réalisé un gain sur disposition de BTAA de 7,8 M\$. La perte de valeur sur le solde des BTAA est établie à 26 000 \$.

Au 31 mars 2017, le solde du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010 est totalement résorbé. L'excédent cumulé des opérations de la société depuis le 1^{er} avril 2010 s'élève à 65 M\$. Compte tenu notamment du contexte de la fin des années 2000, le comité estime prudent que la société maintienne un certain coussin financier d'autant plus que les conjonctures défavorables finissent inévitablement par se reproduire.

La Réserve pour contrer les risques exceptionnels est pleinement capitalisée, à 317 M\$. La réserve attribuable aux garanties de prêts affiche toujours un surplus cumulé de 100 M\$ au 31 mars 2017. Un montant excédentaire d'environ 6,6 M\$ est retiré du Compte dédié pour être versé dans le compte courant en application de la Politique de capitalisation de ce compte.

La note 6, comportant des nouveautés, est portée à l'attention des administrateurs, de même que la note 13 qui fait état des ajustements apportés à la répartition des intérêts des comptes en ASRA.

Monsieur Laroche poursuit avec la présentation des états financiers du Fonds ASRA et du Fonds ASREC.

Les revenus du Fonds ASRA ont augmenté de 23,5 M\$ comparativement à 2015-2016, notamment en raison de la hausse des taux de cotisations dans le secteur porcin. Les compensations versées aux assurés ont augmenté de 106,2 M\$, après considération des prévisions de paiement d'Agri-stabilité. Les comptes pour les produits Porcs et porcelets affichent toujours un solde déficitaire de 300,4 M\$. Le déficit du Fonds ASRA en 2016-2017 est de 71,2 M\$, pour un déficit cumulé se situant à 292,6 M\$, comparativement à un déficit de 162,6 M\$ au 31 mars 2016.

La note 12, liée notamment au retrait de la protection ASRA pour les produits Maïs-grain et Soya est portée à l'attention des administrateurs. Une décision sur le mode de distribution du surplus de ces comptes devra être prise prochainement.

Les revenus du Fonds ASREC se situent à 75,3 M\$, soit une augmentation de près de 13,5 M\$ due, principalement, à la hausse des revenus de placements sur les montants confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les indemnités versées ont augmenté de près de 3 M\$ par rapport à l'année précédente. Le surplus annuel enregistré pour l'exercice 2016-2017 est de 57,5 M\$, ce qui porte le surplus cumulé du Fonds à 377,9 M\$ au 31 mars 2017.

Le Vérificateur général prévoit formuler une opinion sans réserve sur les états financiers 2016-2017 de la société et des fonds qu'elle administre.

Les faits saillants qui accompagnent les états financiers fourniront dorénavant des explications additionnelles sur les facteurs à la base des variations observées dans les résultats par rapport aux prévisions. Il en sera de même pour le tableau de bord.

– Approbation des états financiers 2016-2017 de La Financière agricole du Québec, du Fonds d’assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d’assurance récolte

Résolution
N° 1413

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

QUE les états financiers de La Financière agricole du Québec, auxquels sont consolidés les états financiers de Capital Financière agricole inc., pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, et les états financiers du Fonds d’assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d’assurance récolte, pour les exercices terminés le 31 mars 2017, audités par la Vérificatrice générale du Québec, madame Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA, et soumis à la présente séance, soient approuvés tels que préparés et soient signés, pour et au nom de La Financière agricole du Québec, par monsieur Martin Cartier, vice-président du conseil d’administration, et monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général.

Monsieur Laroche quitte la séance.

En 2016, La Financière agricole a entrepris une démarche afin de réviser son modèle d’affaires en financement. Les services de la firme Ernst & Young (EY) ont été retenus et un rapport a été déposé par la firme en février 2017.

La firme EY a identifié des enjeux à trois niveaux : stratégique, gestion des risques et efficacité opérationnelle.

Compte tenu du phénomène de concentration et d’expansion des entreprises agricoles, il est important que la société soit en mesure de réaliser sa mission et d’accompagner les entreprises de grande taille dans leur développement en offrant des produits en financement mieux adaptés à la réalité économique.

La limite du montant total des prêts et ouvertures de crédit qui peuvent être autorisés à une entreprise agricole dans le cadre de la garantie offerte par la société est de 5 M\$. Cette limite, établie par le gouvernement, n’a pas été revue depuis 2006. En parallèle, la valeur des terres agricoles a pratiquement doublé. Cette limite contribue probablement à la baisse de part de marché de la société, compte tenu de l’accroissement des besoins des entreprises en financement. Il arrive d’ailleurs à des institutions financières de se retourner vers Investissement Québec pour garantir les demandes de prêts élevés dans des secteurs de production agricole en raison de la taille des projets.

La mission de la société étant de soutenir et de promouvoir le développement du secteur agricole et agroalimentaire, il est proposé de hausser la limite du montant total des prêts et ouvertures de crédit pouvant être autorisés à une entreprise agricole dans le cadre de la garantie offerte par la société de 5 M\$ à 15 M\$. Cette proposition est accompagnée de scénarios possibles sur la modulation de la garantie de prêts et le partage des risques :

- 1. Hausse de la limite d'engagement financier avec garantie à 100 %;
- 2. Hausse de la limite d'engagement financier et modulation systématique de la garantie de prêts selon la portion d'encours;
- 3. Hausse de la limite d'engagement financier et utilisation du processus actuel de financement à risque partagé.

Après analyse, la direction privilégie le troisième scénario, en offrant une garantie de prêt à 100 % sur les cinq premiers millions de dollars d'encours et une garantie modulée sur l'excédent, par strate de prêts, et balisée par une politique encadrant le partage des garanties et des risques. La constitution d'un comité de gestion des risques de crédit pour les prêts de 5 M\$ et plus ou les demandes conduisant à encours excédant 5 M\$ est également envisagée. Le comité a formulé une réserve sur la présence d'administrateurs sur ce comité.

Les administrateurs approuvent le principe de hausser de 5 M\$ à 15 M\$ la limite du montant total des prêts et ouvertures de crédit pouvant être autorisés à une entreprise agricole dans le cadre de la garantie offerte par la société. Avant de modifier son programme de financement, la société doit toutefois obtenir l'autorisation du gouvernement pour majorer la limite des engagements financiers qu'elle est actuellement autorisée à prendre.

La direction poursuivra ses analyses sur les scénarios présentés quant au niveau et à la modulation de la garantie de prêts ainsi que sur la délégation de pouvoirs à un comité de gestion des risques de crédit en tenant compte des commentaires formulés par les administrateurs.

**HAUSSE DE LA LIMITE D'ENGAGEMENTS FINANCIERS
EN MATIÈRE DE GARANTIE DE PRÊTS**

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1414

1° QUE soit approuvée, en principe, l'orientation proposée de hausser de 5 M\$ à 15 M\$ la limite du montant total des prêts et ouvertures de crédit pouvant être autorisés à une entreprise agricole dans le cadre de la garantie offerte par la société ainsi que la poursuite des travaux sur les recommandations présentées à la présente séance;

2° QUE la direction soit autorisée à amorcer les discussions et démarches requises auprès du ministre responsable sur la majoration de la limite d'engagements financiers de la société de 5 M\$ à 15 M\$.

Le conseil d'administration, à sa séance du 11 mai 2017, avait approuvé le maintien du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec tout en demandant à la direction de revenir auprès du comité avec les modifications sollicitées au libellé de l'article 18 du programme, de façon à préciser le montant des engagements financiers pouvant être pris dans le cadre du programme et la méthode de calcul de cette moyenne.

Les administrateurs prennent connaissance des modifications proposées au programme qui établissent que la moyenne annuelle de 5,8 M\$ sera calculée en fonction des données réelles et prévisionnelles pertinentes sur une période mobile de 10 ans et que le nombre de projets pouvant bénéficier de l'aide financière pourra être limité en fonction des sommes disponibles. Le comité se dit à l'aise avec le nouveau libellé.

**PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
AGRICOLES DU QUÉBEC, MODIFICATIONS**

Résolution
N° 1415

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST
RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

1° QUE les modifications au Programme d'appui au développement des
entreprises agricoles du Québec déposées à la présente séance soient adoptées;

2° QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au
16 juin 2017.

À sa séance de mai, le comité, après s'être penché sur une proposition de
modifications au programme Agri-Québec visant à limiter l'effet de la valeur
ajoutée par la transformation des produits admissibles pour les entreprises de
très grande taille lorsque les ventes annuelles de produits transformés sont
supérieures à 5 M\$, avait sollicité une analyse complémentaire avant de prendre
position.

Les résultats de ces travaux ont été présentés au comité.

Afin de démarquer la « grande transformation » de la transformation
généralement effectuée à plus petite échelle sur la ferme, il est proposé de ne pas
prendre en compte, dans le calcul des VNA, la valeur ajoutée aux produits
admissibles par la transformation au-delà d'un seuil de 1,5 M\$. La modification
proposée vise à limiter l'effet de la valeur ajoutée par la transformation des produits
admissibles pour les entreprises de grande taille sans toutefois réduire les
bénéfices pour les producteurs-transformateurs de moindre envergure. Ainsi, seule
la valeur des produits admissibles avant leur transformation pourra être considérée
pour la partie des ventes annuelles de produits transformés supérieures à la limite
déterminée.

L'impact budgétaire annuel en économies liées à la limite proposée
relativement à la valeur ajoutée par la transformation des produits est estimé à
1,47 M\$.

Une modification portant sur la date limite de transmission des données
financières des entreprises pour lesquelles l'exercice financier ne correspond pas à
l'année civile est également proposée à laquelle s'ajoutent quelques modifications
de concordance.

**PROGRAMME AGRI-QUÉBEC –
MODIFICATIONS –SITUATION DE LA TRANSFORMATION**

Résolution
N° 1416

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST
RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

1° QUE les modifications au Programme Agri-Québec déposées à la présente
séance soient adoptées;

2° QUE les modifications aux articles 2, 19, 23 et 39 soient applicables à compter de l'année de programme 2017, QUE la modification à l'article 37 soit applicable à compter de l'année de programme 2016 et QUE les modifications aux articles 22, 23.2 et 44 soient applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le plan de modernisation de l'assurance récolte 2014-2018 découle de la volonté de l'organisation d'actualiser les protections existantes et de développer de nouvelles protections afin de répondre adéquatement aux besoins des producteurs. Ce plan est arrimé au Plan stratégique 2015-2018.

Le comité prend connaissance d'une analyse d'opportunité sur l'introduction au Programme d'assurance récolte d'une protection pour le secteur de la camerise à compter de l'année d'assurance 2018. La protection développée couvre la mortalité des plants durant les trois premières années d'implantation. Un processus de cueillette de rendements réels pour ce produit sera élaboré en vue du développement futur d'une protection pour la production de fruits.

Le changement proposé répond à une demande de ce secteur de production; il a reçu l'aval des actuaire représentant le gouvernement fédéral.

L'enveloppe budgétaire annuelle moyenne est estimée à 14 k\$. les modifications requises aux systèmes informatiques s'avèrent mineures.

Le conseil souscrit aux modifications proposées au Programme d'assurance récolte pour offrir une protection pour les plants de camerises. Des informations sur les autres productions qui pourraient bénéficier d'une protection future en ASREC sont déposées à la présente séance.

**PROGRAMME D'ASSURANCE RÉCOLTE – MODIFICATIONS –
PROTECTION POUR LA CULTURE DES CAMERISES**

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1417

1° QUE les modifications au Programme d'assurance récolte déposées à la présente séance soient adoptées;

2° QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 16 juin 2017.

Lors de l'adoption, en décembre 2015, de la nouvelle protection d'assurance récolte pour le Foin, le conseil d'administration avait demandé qu'un audit externe soit réalisé après la première année d'application, soit à l'automne 2017.

Les représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont demandé à la société de reporter la réalisation de l'audit externe. L'UPA souhaite disposer d'un historique d'au moins deux ans d'application de la nouvelle méthodologie d'évaluation des pertes à l'aide des grilles avant de procéder à un audit.

Le comité s'est montré disposé à reporter la réalisation de l'audit externe de la nouvelle méthodologie d'évaluation des pertes d'une année supplémentaire sous réserve de convenir dès maintenant d'une date butoir.

**PROGRAMME D'ASSURANCE RÉCOLTE –
RÉALISATION D'UN AUDIT EXTERNE DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION
DES PERTES POUR LA PROTECTION FOIN**

Résolution
N° 1418

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST
RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

QUE le report d'un an de la réalisation de l'audit externe sur la nouvelle
méthodologie d'évaluation des pertes pour la protection Foin soit approuvé et
que cet audit soit réalisé au plus tard à l'automne 2018.

La séance a été précédée, le 1^{er} juin 2017, d'une séance du comité de
gouvernance, d'éthique et des ressources humaines et informationnelles.

Monsieur Martin Cartier, président du comité, fait rapport, dans un premier
temps, sur les dossiers soumis au conseil d'administration pour décision.

En décembre 2016, le conseil d'administration approuvait des modifications au
programme Agri-Québec visant à permettre aux entreprises d'obtenir une partie
des contributions gouvernementales après le délai prescrit de 90 jours. Les
entreprises disposent maintenant d'un délai supplémentaire de 90 jours, avec, en
contrepartie une réduction de la contribution gouvernementale maximale de 25 %.
Cette modification est effective depuis le 1^{er} janvier 2016.

La société prévoyait alors la possibilité d'administrer en partie ces
changements de façon manuelle, mais, compte tenu du nombre de dossiers
anticipés et de la complexité des dossiers à traiter, des changements aux
systèmes informatiques sont requis.

Le cadre légal et réglementaire applicable en gestion des ressources
informationnelles prévoit que tout projet d'amélioration ou de développement
nécessitant un investissement de 100 000 \$ et plus requiert la réalisation d'une
étape d'analyse pour confirmer les coûts de réalisation, à 10 % près, et l'obtention
de l'autorisation du conseil d'administration avant d'en démarrer la réalisation.

L'autorisation de poursuivre la réalisation de ce projet, dont les coûts sont
estimés à 128 000 \$, a été soumise au comité. Les membres ont sollicité des
informations additionnelles sur le moment où il a été constaté que les dossiers ne
pouvaient être traités manuellement et sur l'état d'avancement des développements
informatiques planifiés. L'information a été obtenue.

Monsieur Desrosiers précise qu'une approbation de principe sera dorénavant
sollicitée avant de déployer des efforts en développement informatique et que les
impacts liés aux technologies de l'information, le cas échéant, seront estimés lors
de la présentation d'un dossier soumis pour approbation.

**AUTORISATION DU PROJET EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES
« DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR DÉPÔT AU COMPTE AGRI-QUÉBEC »**

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
Nº 1419

QUE la poursuite de la réalisation du projet « Délai supplémentaire pour dépôt au compte Agri-Québec » soit autorisée selon les modalités, les budgets et les échéanciers déposés à la présente séance.

PLAN D'EXPLOITATION 2017-2018

Le tableau synthèse intégrant le Plan stratégique 2015-2018, le Plan d'exploitation 2016-2017 et le bilan de ses résultats au 31 mars 2017 et le projet de Plan d'exploitation 2017-2018 sont déposés. La présentation a été revue afin d'améliorer la reddition de comptes des résultats du plan stratégique et du plan d'exploitation. Il permet aux administrateurs d'avoir une vision plus intégrée des résultats de l'organisation en plus d'identifier de façon plus efficace et synthétique les actions que l'organisation devrait prioriser dans son plan d'exploitation annuel afin de réaliser ses objectifs stratégiques. Ces changements répondent à une des recommandations formulées par le Commissaire au développement durable dans son rapport sur l'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société de 2015.

La mise en œuvre des plans d'exploitation annuels appuie la réalisation des objectifs stratégiques et l'atteinte des indicateurs et des cibles en découlant. Un bilan des résultats est déposé deux fois par année. La société rend compte, dans son rapport annuel de gestion, des résultats obtenus à l'égard de son plan stratégique triennal, ce qui permet de présenter un portrait plus global de la performance de l'organisation quant à l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'évaluer les résultats par rapport aux cibles établies.

Un suivi des modifications apportées aux documents est demandé afin de permettre aux administrateurs de visualiser rapidement les changements importants.

– Bilan des résultats au 31 mars 2017 du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'exploitation 2016-2017

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
Nº 1420

DE PRENDRE ACTE du bilan des résultats au 31 mars 2017 du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'exploitation 2016-2017 déposé à la présente séance.

La société doit rendre compte de ses engagements en matière de développement durable dans son rapport annuel. Le bilan déposé fait état des réalisations, au 31 mars 2017, des actions identifiées dans le Plan d'action de développement durable 2015-2018.

En fonction des mêmes barèmes que ceux utilisés à l'égard du bilan du Plan stratégique 2015-2018, la reddition de comptes au 31 mars 2017 indique que parmi les 32 indicateurs visant à mesurer l'atteinte des 24 actions du plan, 6 sont atteints, 20 progressent bien, 4 sont à surveiller et 2 ne peuvent être mesurés.

– Bilan des résultats au 31 mars 2017 du Plan d'action de développement durable 2015-2018

Résolution
Nº 1421

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

DE PRENDRE ACTE du bilan des résultats au 31 mars 2017 du Plan d'action de développement durable 2015-2018 déposé à la présente séance.

Conformément à sa loi constitutive, la société doit adopter un plan d'exploitation annuellement et le soumettre à l'approbation du Conseil des ministres.

Un projet de Plan d'exploitation 2017-2018 établissant les priorités d'action pour le présent exercice financier a été élaboré. Les objectifs pour l'année financière 2017-2018 ont été définis à partir des orientations retenues au Plan stratégique 2015-2018 et à la lumière des résultats atteints par l'organisation l'année précédente. Chacun des objectifs comporte des indicateurs, des cibles de même que des actions à réaliser à court terme. Ce plan, qui s'inscrit dans la continuité, identifie 23 actions liées aux orientations du Plan stratégique 2015-2018.

– Plan d'exploitation 2017-2018 de La Financière agricole du Québec, adoption

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QU' [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QU' [REDACTED];

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1422

1° QUE le Plan d'exploitation 2017-2018 de La Financière agricole du Québec annexé à la présente résolution soit adopté;

2° QUE ce plan d'exploitation soit transmis à monsieur Laurent Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour être soumis à l'approbation du gouvernement.

**RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE
ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES
DE LA SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2017 (suite)**

– Ordre du jour de la séance du 1^{er} juin 2017

➤ Revue de mandat de La Financière agricole du Québec

- Sommaire des programmes de La Financière agricole

Une description de la couverture de risques offerte aux entreprises agricoles et forestières par l'effet combiné des programmes de la société est déposée.

➤ Plan de veille stratégique, projet

Le comité a pris connaissance d'un projet de plan de veille corporatif faisant état des publications de la société, d'analyses du MAPAQ et d'études réalisées sur des sujets pertinents pour la société a été élaboré.

Les activités de veille concernent l'ensemble des activités économiques touchant l'agriculture; elles couvrent à la fois l'environnement macroéconomique ou externe et l'environnement microéconomique ou sectoriel. À la suggestion du comité, le projet sera complété par l'ajout d'éléments de veille à l'international (OCDE et USDA).

➤ Plan de relève des dirigeants et du personnel d'encadrement

Un projet de plan de relève à trois volets visant à planifier le processus de sélection de candidats au poste de vice-président au financement, aux postes de dirigeants et aux postes de cadres a été présenté.

La démarche qu'entend se donner la société pour pourvoir les postes de dirigeants et de cadres supérieurs qui se libéreront au cours des prochaines années en raison de départs à la retraite est en élaboration.

➤ Inventaire des dossiers corporatifs, suivi

L'inventaire des principaux dossiers et projets corporatifs est déposé. Cet outil de suivi présente une description sommaire des projets, l'identification d'un responsable de production et l'échéancier établi.

Le comité a relevé le nombre important de projets ayant comme échéance mars 2018. Une analyse selon l'approche Lean mènera à la production d'un plan intégré des différents chantiers en cours et à venir. Un ordre de priorité des projets sera par la suite établi en fonction de la capacité organisationnelle.

- Bilan du plan d'action organisationnel de la mobilisation des personnes 2016-2018

Le bilan du plan d'action organisationnel de la mobilisation des personnes 2016-2018 est déposé. La mise en œuvre du plan suit son cours et progresse bien.

- Plan de continuité des activités de La Financière agricole du Québec

Afin d'assurer le maintien des activités et des services offerts à la clientèle en cas d'événements imprévisibles et incontrôlables pouvant survenir au siège social de la société, la direction entend élaborer et mettre en place un plan de continuité des activités de la société avec l'accompagnement de la Société québécoise des infrastructures (SQI) qui détient une expertise de pointe à cet égard. Le coût total des services retenus est de 19 400 \$.

Le plan de continuité permettra à l'organisation de regrouper et de structurer ses interventions dans une approche globale et intégrée afin d'assurer la reprise de ses activités dans un délai raisonnable.

- Mesures pour assurer le respect de la Loi favorisant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017, confie au Protecteur du citoyen le mandat de s'assurer de la mise en place des mesures prévues par la loi. La secrétaire générale a été désignée pour agir comme répondante.

Les services de la firme Quantum juricomptable inc. ont été retenus pour s'assurer de la mise en place d'un système confidentiel de traitement de dénonciations d'actes répréhensibles, de mauvaise gestion ou de comportements contraires à l'éthique.

- Chantiers en assurance et protection du revenu

Le comité a pris connaissance d'un portrait des chantiers en assurance et en protection du revenu en cours et réalisés. Il est déposé.

Ces chantiers sont liés à quatre dossiers stratégiques :

1. Le rapport et les recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture.

Les pistes de solution proposées dans ce rapport ont été regroupées sous trois thèmes :

- l'actualisation des programmes;
- le développement des entreprises;
- la simplification des programmes et des processus en assurance et protection du revenu.

Pour chacun de ces chantiers, le document fait état, pour chacune des pistes retenues par le gouvernement ou la société, de leur mise en œuvre ou des travaux en cours.

2. Le Plan de modernisation 2014-2018 du Programme d'assurance récolte.

Ce plan s'articule autour des axes suivants :

- les processus administratifs relatifs à l'adhésion et à l'indemnisation;
- la révision des niveaux et des types de couvertures d'assurance;
- l'actualisation des protections;
- l'ajout de nouvelles protections.

3. Le renouvellement de l'Accord-cadre multilatéral Cultivons l'avenir 2.

À la lumière des discussions en cours, l'issue des négociations fédérales-provinciales-territoriales ne devrait pas affecter significativement les paramètres de couverture de programmes de gestion des risques agricoles.

4. Le plan de simplification des programmes et des processus pour la clientèle.

Dans la foulée des recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec, la société a entrepris des travaux de simplification de ses programmes et processus portant sur :

- l'allègement des formalités administratives à remplir par la clientèle, notamment pour l'établissement des volumes assurables à l'ASRA pour les productions animales et les déclarations de rendement à l'ASREC;
- la simplification des communications destinées à la clientèle, principalement les communications écrites;
- l'optimisation du traitement des dossiers et allègements administratifs dans le but, notamment, d'accélérer les traitements et de maintenir la qualité du service dans les périodes de pointe;
- la simplification des programmes, notamment en ce qui concerne la couverture d'assurance récolte dans le foin qui a fait l'objet d'une refonte importante dans le but de simplifier la méthode d'évaluation des pertes.

➤ Profil de compétence et d'expérience des administrateurs – Grilles des expertises clés

Les administrateurs ont complété la grille permettant d'identifier les expertises clés détenues au sein du conseil d'administration et celles à rechercher au moment de pourvoir un poste vacant.

Sa lecture confirme les besoins déjà identifiés par le comité en actuariat, en gestion des risques organisationnels et en technologies de l'information.

Le profil de compétence et d'expérience des administrateurs sera transmis au ministre responsable en identifiant les besoins d'expertise identifiés.

➤ Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des administrateurs de La Financière agricole, compilation des résultats et analyse

La compilation et l'analyse des résultats de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des administrateurs sont déposées. L'évaluation est, dans l'ensemble, positive cette année et plusieurs éléments sont en amélioration de l'avis des répondants.

La supervision du processus de planification de la relève des dirigeants, les mesures de contrôle sur les opérations et les résultats financiers, les rapports des comités et la promotion des règles d'éthique et de déontologie sont les éléments pour lesquels on observe l'évaluation la plus positive.

La compilation des résultats a également permis de cibler quelques éléments de préoccupation ou d'amélioration souhaitée, lesquels feront l'objet d'un suivi par le comité.

➤ Recommandations de l'IGOPP, suivi

Le suivi des recommandations de l'IGOPP et d'autres recommandations liées à la gouvernance progressent normalement. Les travaux sur les mesures non réalisées qui relèvent de l'autorité de la société se poursuivront au cours des prochains mois.

- Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles pour le Rapport annuel 2016-2017

Le projet de rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles pour le rapport annuel 2016-2017 est déposé.

- Formation en financement, dépôt

L'approche de formation élaborée en financement est déposée pour information. Un plan semblable sera élaboré en assurance.

– **Procès-verbal de la séance du 11 mai 2017, dépôt**

Le comité dépose le procès-verbal de sa séance du 11 mai 2017.

**RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2017 (suite)**

– **Ordre du jour de la séance du 15 juin 2017**

- Programme d'assurance récolte – Foin – Ajustement au calcul d'indemnisation 2016, suivi

Le comité avait souscrit à la décision de la direction d'ajuster les indemnités versées aux adhérents à la protection collective Foin 2016 à la suite d'une erreur détectée dans le calcul des indemnités, mais avait sollicité des informations complémentaires sur les causes à l'origine de cette erreur et sur les mesures prises pour s'assurer de l'intégrité des données.

Il s'avère que ce sont les unités nécessaires à l'administration de la protection Foin, développées par la société, qui sont en cause. Aucune anomalie n'a été relevée dans les données que Solutions Mesonet a transmises à la société.

Les corrections à l'outil permettant l'extraction des données ont été effectuées et les validations nécessaires pour s'assurer que la problématique est résolue, en prévision du prochain calcul des indemnités en assurance récolte, ont été réalisées.

- Tableau de bord corporatif au 31 mars 2017

Le tableau de bord corporatif, actualisé au 31 mars 2017, est déposé.

Aucune préoccupation particulière n'en ressort. Le comité poursuivra son travail sur la révision des indicateurs.

- Bonification des mesures pour la relève agricole en assurance et protection du revenu et en financement

Dans son Plan stratégique 2015-2018, la société s'est engagée à renforcer la prise en compte de la relève agricole dans ses programmes.

Les bonifications envisagées aux mesures destinées à la relève agricole présentées au comité sont les suivantes :

Programme d'appui financier à la relève agricole

- renommer les subventions à la relève selon le profil temps plein et le profil temps partiel;
- permettre l'octroi de deux subventions du profil temps partiel par entreprise s'il y a 2 qualifiants détenant chacun 50 % de parts dans l'entreprise, avec un revenu minimum d'entreprise de 50 000 \$;
- dans le cadre d'une subvention pour la relève du profil temps plein, permettre le travail extérieur jusqu'à un maximum de 21 heures par semaine;
- allonger la période donnant accès aux frais minimaux en financement pour la relève à 10 ans et fixer l'âge maximal à 45 ans;
- allonger la période pendant laquelle il est possible de faire valoir une formation supplémentaire pour obtenir une subvention additionnelle, jusqu'à l'âge maximal de 45 ans;
- offrir le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt aux entreprises à temps partagé de la relève pendant les 5 années suivant l'obtention de la subvention ou de l'acquisition des parts dans l'entreprise;
- offrir un congé de capital jusqu'à 5 ans, sous certaines conditions.

La pertinence d'élargir la portée de la protection offerte sur la protection des taux d'intérêt dans le cas où un congé de capital est accordé sera examinée.

Programmes d'assurance et de protection du revenu

Pour les produits ASRA – Porcelets et Porcs :

- de prolonger de 2 à 3 ans la durée d'application du rabais relève;
- d'offrir un rabais de contribution ASRA correspondant au montant le plus élevé entre la surprime de remboursement sur 15 ans du déficit au 31 mars 2010 ou 25 % de la contribution de l'année;
- d'étendre le rabais relève ASRA aux jeunes agriculteurs ayant bénéficié de la subvention relève du profil temps partiel du Programme d'appui financier à la relève agricole.

Pour les autres produits sous ASRA :

- de poursuivre les discussions avec l'UPA et les fédérations concernées afin d'évaluer la possibilité d'offrir des modalités similaires à celles offertes au secteur porcin pour tous les produits sous ASRA.

Pour le programme ASREC :

- d'introduire un rabais relève correspondant à 25 % de la contribution sur trois années consécutives jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 2 500 \$ par individu qualifié à une subvention à la relève;
- de financer ce rabais à partir de l'excédent actuariel du fonds ASREC réparti par produit d'assurance, et ce, pendant une période de 3 à 5 ans;
- de réévaluer les modalités de financement du rabais après cette période.

Une première évaluation des impacts financiers de ces bonifications a été réalisée. Le coût total est estimé à 1,4 M\$ par année.

Ces propositions ont fait l'objet de consultations avec la Fédération de la relève agricole du Québec, l'UPA, les Éleveurs de porcs du Québec et, pour l'assurance récolte, avec Agriculture et agroalimentaire Canada.

Une évaluation des impacts administratifs et des coûts liés au développement informatique requis sera réalisée avant de souscrire à leur mise en œuvre, selon un échéancier à établir.

Les administrateurs se disent en accord avec les bonifications proposées aux mesures d'aide à la relève agricole en financement et en assurance et protection du revenu.

La direction reçoit les commentaires formulés sur la disponibilité plus grande des producteurs du secteur végétal pour le travail extérieur durant certaines périodes dans l'année tout en rappelant que pour faire de l'agriculture son activité principale, l'entreprise doit, notamment, consacrer à l'agriculture la majorité de ses activités et en tirer la majeure partie de ses revenus. Il est suggéré de procéder à une vérification de la définition de temps partiel en matière d'impôt à titre indicatif.

[Redacted signature block]

**Bonification des mesures pour la relève agricole
en assurance et protection du revenu et en financement**

Résolution
N° 1423

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée, sur abstention de [Redacted] :

QUE soit approuvée, en principe, la bonification des mesures d'aide à la relève agricole en financement et en assurance et protection du revenu présentées à la présente séance de même que la poursuite des travaux en ce sens.

- Démarche d'étalonnage – Lexique indicateurs de performance, dépôt

Un lexique des onze indicateurs de performance retenus pour la démarche d'étalonnage liée à l'étude de performance comparée qui sera réalisée dans le cadre de la revue de mandat de la société est déposé. Il indique, pour chacun d'entre eux, ce qu'il permet de mesurer et la méthode de calcul utilisée. Des indicateurs de gestion seront établis à partir de ces indicateurs.
- Financement – Demande la Banque Scotia

La Banque Scotia a informé la société de son intention de reprendre ses activités en financement agricole dans le cadre du système de garanties de prêts de la société. Cette banque est déjà accréditée pour consentir des prêts en vertu du Programme de financement de l'agriculture.
- Rapport du comité de vérification pour le Rapport annuel 2016-2017, projet

Le projet de rapport du comité de vérification pour le rapport annuel 2016-2017 est déposé.

– **Procès-verbal de la séance du 11 mai 2017, dépôt**

Le comité dépose le procès-verbal de sa séance du 11 mai 2017.

Le comité des services à la clientèle s’est réuni le 5 juin 2017. En l’absence de monsieur Pierre Lemieux, président du comité, madame Sylvie Grondin, vice-présidente à la clientèle, se joint à la séance pour faire rapport sur cette rencontre.

**RAPPORT DU COMITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE
DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2017**

– Ordre du jour de la séance du 5 juin 2017

L’ordre du jour de la séance du comité tenue le 5 juin est déposé. La séance était divisée en trois blocs : les résultats des différents sondages sur la satisfaction de la clientèle, les plaintes et des éléments d’information.

➤ **Qualité des services à la clientèle**

La mesure de la qualité des services prend la forme de sondages, général ou spécifique, de groupes de discussion, de traitement de plaintes ou de demandes de révision.

La société réalise annuellement un sondage sur la satisfaction de la clientèle. À cette étude s’ajoutent des sondages de rétroaction des services qui permettent à une clientèle plus ciblée de s’exprimer sur des aspects précis du service ou encore d’un centre de services en particulier.

Occasionnellement, des groupes de discussion portant sur des sujets spécifiques sont mis en place. De plus, lorsque jugées appropriées, des campagnes d’information ciblées auprès de la clientèle sont élaborées afin d’améliorer la connaissance des clients à l’égard des produits.

Enfin, la Politique sur la gestion des plaintes permet l’expression d’une insatisfaction formulée par la clientèle et/ou les partenaires à l’égard de la prestation de services dispensée ou de l’administration des produits offerts. Une Politique sur les demandes de révision permet aussi aux clients d’exprimer leur insatisfaction à l’égard des décisions rendues dans le cadre de l’application des programmes.

L’ensemble des résultats obtenus par ces divers moyens est analysé et un suivi approprié est apporté à la prestation de services de même qu’à l’offre de produits d’assurance, de protection du revenu et de financement afin d’apporter les correctifs permettant d’atteindre les objectifs fixés au plan stratégique 2015-2018.

• **Résultats de l’Étude sur la satisfaction de la clientèle 2017**

Pour une troisième année, les étapes d’élaboration et de diffusion du sondage ont été réalisées à l’interne. Un questionnaire sécurisé a été transmis directement à environ 15 500 clients par courriel. Quelque 2 178 clients y ont répondu.

La satisfaction générale des clients à l’égard de La Financière agricole obtient un bon résultat avec 87 % comparativement à 81 % en 2016.

Les résultats du service à la clientèle enregistrent également une augmentation de la satisfaction. Plus de quatre clients sur cinq (83 %) se disent satisfaits du service à la clientèle, comparativement à 78 % en 2016.

Le centre de services demeure une ressource utilisée par une très grande proportion de producteurs malgré une légère baisse.

En ce qui concerne les conseillers en financement et en assurance, ils représentent toujours une grande force de l'organisation et obtiennent de hauts taux de satisfaction, de 87 % et plus.

La réduction du nombre de documents reçus ne semble plus un enjeu aussi important pour les producteurs.

La satisfaction à l'égard des services en ligne est en constante augmentation depuis 2015, 79 % des répondants se disant satisfaits de ceux-ci.

Cette année, près de la moitié des répondants (53 %) ne voient pas d'inconvénients à recevoir leurs documents uniquement par le biais de leurs dossiers clients sur Internet. Il s'agit d'une légère baisse. Il est à noter que 82 % des répondants ont accès à Internet haute vitesse à leur domicile.

L'éventail des programmes est jugé satisfaisant par 77 % des clients sondés comparativement à 69 % l'an dernier. Les différents programmes affichent toutefois des performances variées.

Une hausse moyenne de 24 points de pourcentage est observée pour les programmes de financement : le taux varie entre 75 % et 87 %. La hausse moyenne est de 10 points de pourcentage pour les produits en assurance. Ce taux varie de 61 % à 73 % pour l'ensemble des produits d'assurance, de protection du revenu, les programmes Agri et les programmes spéciaux. Le Programme ASREC obtient un taux de satisfaction le moins élevé, à 63 %. Pour le programme ASRA, le taux de satisfaction se situe à 62 %.

La Financière agricole bénéficie encore d'une image positive puisque 83 % des répondants recommanderaient à leurs pairs de faire affaire avec elle, comparativement à 72 % en 2016.

Un résumé des commentaires et suggestions reçus est déposé. Les enjeux les plus souvent soulevés sont les suivants :

- expliquer davantage les programmes de gestion des risques;
- augmenter les indemnités en assurance récolte;
- améliorer les délais de traitement dans les programmes, entre autres, pour les demandes de prêts et les programmes Agri;
- assouplir les exigences des programmes, notamment pour la garantie de prêts;
- bonifier le programme d'appui financier à la relève;
- offrir plus de programmes pour soutenir financièrement les petites entreprises;
- maintenir la proximité des conseillers en région (visites chez le producteur);
- augmenter le personnel en région afin de diminuer les délais.

Tel que précédemment mentionné, la possibilité de présenter, en 2018, des résultats par centres de services et par région sera examinée.

- Résultats du sondage de rétroaction de services reçus par la clientèle dans le cadre d'une demande de subvention à la relève

Afin de connaître le niveau de satisfaction des clients à l'égard de traitement des demandes de subvention à la relève, la société a mis en place un mécanisme de rétroaction individuelle à l'égard du service dispensé par les employés. La clientèle ayant reçu un service ciblé est invitée à remplir un court sondage par voie électronique.

Entre le 1^{er} février et le 7 juin 2016, 196 demandes de subventions au démarrage ou à l'établissement ont été traitées. Les résultats reliés aux services rendus par le conseiller et par la société indiquent un taux de satisfaction très élevé, atteignant respectivement un taux global de satisfaction de 98 % pour le conseiller et 97 % pour la société.

Les répondants au sondage ont formulé les suggestions suivantes :

- réduire les frais pour les nouveaux prêts;
 - étoffer l'information disponible sur le site Internet concernant les subventions;
 - simplifier l'octroi des garanties et les documents exigés, jugés complexes et trop volumineux.
- Résultats du sondage de rétroaction de services reçus par la clientèle dans le cadre de la déclaration d'un avis de dommages

En 2016, la société a reçu 1 586 avis de dommages provenant de 1 086 clients, tous traités par les conseillers en assurances du réseau régional.

Pour une première fois, le traitement des avis de dommages a fait l'objet d'un sondage au regard du service rendu. La compilation des résultats 2016 permet de dresser un portrait positif de la qualité des services octroyés par le personnel du réseau régional.

Les constats suivants ont été dressés :

- le personnel est apprécié de la clientèle. Les quelques clients insatisfaits l'ont été par rapport aux paramètres de programme.
 - le taux de satisfaction s'apparente à celui obtenu lors du sondage sur le service à la clientèle. Le degré de satisfaction à l'égard du traitement des avis de dommages par les conseillers a atteint 90 %. En ce qui concerne l'appréciation globale des services de la société, il s'élève à 87 %.
- Résultats des sondages et des groupes de discussion portant sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement agricole

En lien avec le Plan stratégique 2015-2018, deux actions ont été retenues pour augmenter le taux de satisfaction de la clientèle envers les programmes de financement :

- mesurer la satisfaction de la clientèle à l'égard de chacun des programmes en financement à l'aide d'un sondage particulier;
- tenir des groupes de discussion avec certains producteurs agricoles afin de cibler les facteurs qui influencent la satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement.

Les pistes d'amélioration identifiées pour le secteur financement ont été regroupées en cinq catégories :

1) Méconnaissance des produits et programmes :

Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec et du Programme d'appui à la diversification et au développement régional, de même que de la formule vendeur-prêteur ont été identifiés.

2) Garanties :

La hauteur des garanties demandée et le fait que la société se place en 1^{er} rang sont notamment remis en question.

3) Documentation et formulaires :

Certaines améliorations pourraient être apportées aux formulaires et à la documentation transmise aux producteurs. Le lien avec le projet de simplification des communications avec la clientèle sera fait.

4) Critères d'admissibilité :

Quelques améliorations potentielles ont été soulevées, dont la limite du plafond à 5 M\$, le nombre d'heures de travail maximal à l'extérieur de l'entreprise agricole pour la notion de temps plein et l'évaluation des formations académiques pour l'obtention d'une subvention à la relève.

5) Service et délais à la société :

Des pistes de bonifications potentielles ont été identifiées, par exemple de prévoir plus de visites sur les fermes par les conseillers ou encore des conseillers spécialisés par secteur de production. De plus, certaines critiques envers les délais de traitement ont été formulées de même que sur la trop grande prudence de la société.

Le projet de plan d'action visant l'amélioration de la satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de la société élaboré par la Vice-présidence au financement conjointement avec la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu est déposé.

Ce projet prévoit notamment l'évaluation et la comparaison des pratiques et politiques de la société avec d'autres organisations. Des efforts particuliers seront aussi déployés pour faire connaître et assurer une meilleure compréhension des programmes.

- Résultats des sondages et des groupes de discussion portant sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes d'assurance et de protection du revenu

Une consultation a été réalisée auprès de la clientèle dans le but d'identifier les principales causes d'insatisfaction de la clientèle et envers les programmes d'assurance et de protection du revenu et d'en dégager un plan d'action afin de les aplanir.

Trois sondages électroniques et trois groupes de discussion ont été réalisés. Le bilan de l'ensemble de ces consultations est déposé. Les pistes d'amélioration identifiées pour le secteur assurance et protection du revenu sont les suivantes :

1) Complexité et compréhension (tous les programmes)

Le premier constat confirme une perception existante : les producteurs agricoles se plaignent de la complexité des programmes, et ce, tant du côté des exigences administratives que de leur fonctionnement. Le nombre de programmes offerts ajoute à la complexité et le programme Agri-stabilité ressort particulièrement.

2) Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Les résultats du sondage et du groupe de discussion indiquent que les principales causes d'insatisfaction à l'égard du programme ASRA proviennent des attentes non rencontrées des producteurs, compte tenu du caractère collectif du programme. La complexité et l'incompréhension de certains paramètres ressortent ici aussi.

De plus, plusieurs éléments du programme ne sont pas bien connus ou compris, notamment sur le coût de production et la méthodologie utilisée pour l'évaluer.

3) Programme d'assurance récolte (ASREC)

Le rendement probable et les prix unitaires sont les deux principales sources d'insatisfaction au programme ASREC.

Le plan d'action visant l'amélioration de la satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes fait état des actions qui seront prises pour améliorer la satisfaction de la clientèle.

La société poursuivra ses efforts de simplification par la mise en œuvre de son Plan de simplification des programmes et des processus et son Plan de simplification des communications écrites destinées à la clientèle.

- Rapport synthèse annuel 2016-2017 sur l'application de la Politique sur la gestion des plaintes

Le rapport synthèse sur l'application de la Politique sur la gestion des plaintes pour l'exercice financier 2016-2017 est déposé.

Le nombre de plaintes reçues entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017 s'élève à 44, près du double des 23 reçues l'année précédente. Plus de 95 % des plaintes ont été traitées dans le délai prescrit de 20 jours.

La répartition des plaintes par programme et par produit indique qu'elles concernent à près de 55 % les motifs de plainte suivants : le règlement Foin 2016 (13), les frais exigibles rétroactivement pour le programme Agri-Québec (6) et le délai de traitement de dossiers en financement (5).

Le secteur assurance a reçu 47,7 % des plaintes : 34,1 % concernent le Programme ASREC principalement pour le système collectif en Outaouais. Les programmes Agri sont visés par 25 % des plaintes reçues.

- Rapport synthèse annuel 2016-2017 sur l'application de la Politique sur les demandes de révision

Le Rapport synthèse 2016-2017 sur l'application de la Politique sur les demandes de révision est déposé.

Au cours de cet exercice financier, 39 demandes de révision, dont 35 visent des décisions rendues en assurance et protection du revenu, ont été reçues. Onze de ces demandes ont été jugées irrecevables parce qu'elles concernaient des paramètres de programmes. Trois demandes de révision en financement et une demande à l'égard de la Sauvagine ont également été formulées. Il s'agit d'un nombre équivalent à l'année précédente.

Globalement, 48 % des décisions initialement rendues ont été modifiées. Des précisions sur les modifications apportées par le comité de révision sont jointes au rapport.

Comité de révision – assurance et protection du revenu et financement - Comité d'examen des appels - Exercice financier 2016-2017, dépôt des comptes rendus

Les comptes rendus des décisions prises à l'égard des demandes soumises au Comité de révision pour les produits « Assurances, Protection du revenu et Financement », et du Comité d'examen des appels – Programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec pour l'exercice financier 2016-2017 ont été examinés par le comité. Rien de particulier n'est à signaler. Ils sont déposés.

- Bonifications pour la relève agricole en assurance et protection du revenu et en financement

Ce sujet a été traité précédemment.

- Situation financière de la clientèle en financement en 2015

Un portrait de la situation financière des entreprises clientes en financement, élaboré à partir des résultats financiers de l'année 2015, est déposé.

- Portrait du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec

Des données détaillées sur l'application du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec sont déposées.

- Gestion des relations avec la clientèle – Analyse préliminaire

L'implantation d'un système de gestion des relations avec la clientèle (GRC) contribuera directement à la réalisation de gains de productivité, en plus d'améliorer le service à la clientèle.

L'évaluation d'opportunité est intégrée à la planification annuelle en ressources informationnelles 2017-2018. L'appel d'offres pour l'achat d'un progiciel sera lancé au début de l'année 2018.

- Prestation de services électroniques, suivi

La société améliore annuellement sa prestation électronique de services. Depuis l'automne 2016, la clientèle peut consulter son état de compte en ligne, ce qui lui permet d'avoir une vue d'ensemble sur les sommes à verser et à recevoir en application des différents programmes.

Au 31 mars 2017, plus de 5 200 accès à l'état de compte en ligne ont été dénombrés. Le taux d'adhésion au dépôt direct continue d'augmenter. Il se situe maintenant à 56 %. L'octroi en ligne des droits d'accès devrait permettre d'augmenter encore davantage ce pourcentage.

- Rapport du comité des services à la clientèle pour le Rapport annuel 2016-2017, projet

Le projet de rapport du comité des services à la clientèle pour le rapport annuel 2016-2017 est déposé.

– **Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2017, dépôt**

Le comité dépose le procès-verbal de sa séance du 27 janvier 2017.

Madame Grondin quitte la séance.

RAPPORT DE L'IGOPP SUR LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Le rapport intitulé « Nos sociétés d'État sont-elles bien gouvernées? » publié par l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques est déposé. Il présente une évaluation de la gouvernance de sociétés à partir d'une grille composée de quelque 47 aspects distincts de la gouvernance.

Le score attribué à La Financière agricole, de 56 %, ne semble pas tenir compte du fait que la composition du conseil respecte intégralement la loi constitutive de la société et que cette loi a priorité sur la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État à cet égard.

**IDENTIFICATION DES CULTURES NON ASSURÉES
À L'ASSURANCE RÉCOLTE ET ÉVALUATION DE LEUR POTENTIEL
D'ASSURABILITÉ – RÉF. : PMASREC**

Le conseil d'administration prend acte du recensement des cultures non assurées à l'assurance récolte et de l'identification des cultures qui pourraient bénéficier d'une protection future en ASREC.

**RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE AUX ASSURANCES
ET À LA PROTECTION DU REVENU
AU 31 MARS 2017 (Version finale)**

Le rapport de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 mars 2017 est déposé.

**RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE AU FINANCEMENT
AU 31 MARS 2017 (Version finale)**

Le rapport de la Vice-présidence au financement au 31 mars 2017 est déposé.

**BIOCLIPS – VOLUME 25, N° 18 –
ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES**

Le bulletin d'actualité bioalimentaire BioClips, publié par le MAPAQ, portant sur l'évolution des investissements agricoles au Québec est déposé.

TENDANCES – VOLUME 25, N° 4 – BILAN DES FERMES EN 2015

Le bulletin économique Tendances intitulé « Bilan des fermes 2015 » est déposé.

**TENDANCES – VOLUME 25, N° 7 –
RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE 2016**

Le bulletin économique Tendances intitulé « Recensement de l'agriculture 2016 » est déposé.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

La Commission de l'administration publique a déposé ses observations et recommandations à la suite de l'audition de la société devant ses membres le 15 mars 2017. Le rapport est positif dans l'ensemble. La commission sollicite toutefois un suivi, d'ici le 15 octobre 2017, sur les éléments suivants :

- l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec retenues par le gouvernement;
- une mise à jour du tableau de bord de gestion comportant une réduction du nombre d'indicateurs mesurés dans le tableau de bord et la définition de plus d'indicateurs d'effets-impacts.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (suite)

Madame Mongrain complète son rapport par la présentation des résultats d'audit des états financiers de la société et des fonds qu'elle administre pour l'exercice financier 2016-2017. Ils sont déposés.

Les seuils de signification et les seuils de référence préliminaires de la société ont été maintenus jusqu'à la fin des travaux. Les seuils de signification sont élevés, à 7 M\$ pour la société, à 4,5 M\$ pour l'ASRA et à 450 000 \$ pour l'ASREC. La stratégie d'audit a été modifiée pour les postes Placements. Le Vérificateur général n'a pas eu recours à son expert interne pour l'évaluation des BTAA comme par le passé, compte tenu des soldes peu significatifs de ces postes.

Les constatations pour les risques d'audit présentés au comité en février 2017 ont été passées en revue et les problématiques importantes rencontrées dans le cadre des travaux d'audit ont été présentées au comité.

Certaines régions ont vécu des conditions climatiques exceptionnelles lors de l'année récolte 2016. Ces situations exceptionnelles n'étaient pas couvertes par l'ensemble des nouvelles grilles d'indemnisation en ASREC.

Le premier changement concerne l'anomalie survenue dans le calcul de l'ajustement relatif aux précipitations abondantes en ASREC qui a eu pour effet de fausser le calcul des indemnités pour certaines stations. Le comité s'est assuré de la mise en place des mesures pour s'assurer de l'intégrité des données pour l'avenir. La deuxième situation exceptionnelle portait sur les ajustements réalisés pour établir de nouveaux taux de perte et de calculer de nouveaux montants d'indemnités pour des régions présentant des situations où les variables climatiques excédaient les limites de la grille.

Le Vérificateur général considère les résultats satisfaisants compte tenu des anomalies corrigées et des démarches entamées par la société pour parfaire la méthode. Deux anomalies relatives à ces ajustements, dont le cumul est inférieur au seuil de référence, ont été détectées dans le cadre des travaux d'audit.

En ASRA, des procédés complémentaires sur les ajustements de l'excédent (déficit) entre les produits assurables du Fonds ASRA ont également été effectués et ces derniers, inclus à la note 13, sont jugés acceptables par le Vérificateur.

Le rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction qui sera produit portera sur le suivi des recommandations formulées dans le cadre des travaux de vérification de 2015-2016.

La révision des accès et droits d'accès a été appliquée. La nouvelle procédure concernant l'autorisation de saisie de signature pour l'approbation des garanties de prêts a été validée.

Le progrès réalisé au regard des procédures sur les modifications directes aux données de systèmes a été jugé insatisfaisant par le Vérificateur qui établit le taux d'application de sa recommandation à 50 %. Même si les procédés additionnels mis en place ont permis à l'organisation de s'assurer que les données modifiées ne comportaient pas d'erreur, un certain risque demeure. Le comité assurera le suivi approprié.

Les membres du comité ont échangé privément avec les représentants du Vérificateur général.

Aucune remarque particulière sur la conduite des affaires de la société n'a été portée à l'attention du comité et aucune fraude ou situation de non-conformité ayant une incidence financière importante n'a été décelée. Aucune déficience importante du contrôle interne n'a été relevée.

**CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS
ET DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES**

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 11 mai au 16 juin 2017 est déposée.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le jeudi 14 septembre 2017.

Monsieur Desrosiers et la secrétaire se retirent de la séance pour le huis clos.

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 13 h 10.

(Original signé par Martin Cartier

.....

Vice-président du conseil

(Original signé par Ernest Desrosiers)

.....

Président-directeur général

(Original signé par Marc Dion)

.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)

.....

secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis le quatorze septembre deux mille dix-sept
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents monsieur Martin Cartier, vice-président du conseil d'administration, monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général, monsieur Bernard Deshaies, madame Danielle Ferron, monsieur Gilles Lavoie, monsieur Pierre Lemieux, madame Pascale Mongrain, monsieur Christian Overbeek, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

Participe, par téléphone, madame Mirella Pisciueneri, membre.

[redacted] et [redacted]
[redacted].

La séance débute vers 9 h 40.

-----0000000-----

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour suivant est adopté :

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 16 juin 2017
- 3. Sujets découlant du procès-verbal précédent
- Rapport de la direction
- 4. Présentation
- Décision
- 5. Rapport annuel 2016-2017 de La Financière agricole du Québec
- 6. Tableau de bord corporatif, révision
- 7. Politique générale de placement et de financement de La Financière agricole du Québec, modifications
- 8. Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Soya et Maïs-grain – Modalités de disposition du surplus du fonds
- 9. Fonds d'assurance récolte – Méthodologie de tarification pour accélérer la prise en compte du constat climatique favorable et le surplus du Fonds
- 10. Programme d'assurance récolte – Mise en place d'une nouvelle protection pour les cultures céréalières et oléagineuses marginales émergentes
- 11. Profil de compétence et d'expérience du vice-président au financement de La Financière agricole du Québec
- 12. Profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec
- 13. Programme d'accueil et d'intégration des nouveaux membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec

Rapport des comités

14. Rapport du comité de vérification de la séance du 13 septembre 2017
 - 14.1. Ordre du jour de la séance du 13 septembre 2017
 - 14.1.1. Partenariat canadien pour l'agriculture – Enjeux en gestion des risques
 - 14.1.2. Vérification interne
 - 14.1.2.1. Tableau synthèse
 - 14.1.2.2. État d'avancement du Plan d'audit 2017-208 au 31 août 2017
 - 14.1.2.3. Mise à jour des documents : Portraits et Bilan des travaux de vérification
 - 14.1.2.4. Rencontre à huis clos avec le directeur de la vérification interne
 - 14.2. Procès-verbal de la séance du 15 juin 2017
15. Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles des séances du 10 juillet et du 11 septembre 2017
 - 15.1. Ordre du jour de la séance du 10 juillet 2017
 - 15.1.1. Grilles des expertises – lexique
 - 15.1.2. Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics – procédure
 - 15.1.3. Financière agricole du Québec – Développement international, échanges
 - 15.1.4. Revue de mandat de La Financière agricole – Méthodologie détaillée
 - 15.1.5. Rapport du Mouvement québécois de la qualité, suivi
 - 15.1.6. Synthèse des résultats de l'autoévaluation de l'intégration du développement durable à La Financière agricole du Québec
 - 15.2. Ordre du jour de la séance du 11 septembre 2017
 - 15.2.1. Revue de mandat de La Financière agricole
 - 15.2.1.1. Éléments à considérer dans le cadre de la revue de mandat
 - 15.2.2. Plan d'action 2017-2019 pour favoriser les bonnes pratiques agricoles, le bien-être animal et la production de biens et services environnementaux (piste n° 28 – GTSRAQ) et état de situation sur la directive interne de signalement des situations non conformes
 - 15.2.3. Suivi de la Commission de l'administration publique : État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec
 - 15.2.4. Cadre de gestion en matière de prévention et de gestion de l'incivilité, des situations de conflit et de harcèlement psychologique en milieu de travail
 - 15.3. Procès-verbaux des séances du 1^{er} juin et du 10 juillet 2017

16. Varia

- 16.1. Recommandation concernant la nomination d'un vice-président de La Financière agricole du Québec

17. Date de la prochaine séance

18. Huis clos

19. Levée de la séance

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 16 JUIN 2017

Le projet de procès-verbal de la cent quatre-vingt-treizième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 16 juin 2017 a été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée, QUE le procès-verbal de la séance du 16 juin 2017 soit adopté.

Résolution
N° 1424

SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Les sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l'ordre du jour.

RAPPORT DE LA DIRECTION – PRÉSENTATION

Le rapport de la direction est déposé. Monsieur Desrosiers fait le point sur la situation financière et les principaux enjeux de l'organisation en contextualisant les informations sur les dossiers et activités en cours.

Volet financier

– Données financières

L'exercice 2016-2017 se clôt par un excédent de 146 M\$. Les prévisions pour l'exercice en cours laissent entrevoir un excédent de 104,4 M\$.

Les compensations, indemnités ou dépenses de programme pour 2016-2017, le solde des fonds fiduciaires au 31 mars 2017 et le solde du compte des participants au 31 mars 2017 sont présentés par programme.

Le déficit du Fonds ASRA a augmenté à la suite du retrait de certaines productions dont les comptes étaient en surplus. Il se situe à 292,5 M\$ au 31 mars 2017.

Des sommes importantes se retrouvent dans les comptes Agri-investissement et Agri-Québec.

– Financement au 31 juillet 2017

L'encours en financement dépasse les 4,9 G\$. Le montant autorisé en financement au 31 juillet 2017 atteint les 627,7 M\$.

Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec a stimulé d'importants investissements. En date du 31 juillet 2017, 2 101 projets étaient admissibles au programme pour un montant de 235 M\$.

Monsieur Desrosiers mentionne que la hausse des taux d'intérêt est un élément significatif en financement.

– Paiements en ASRA

Les compensations versées aux producteurs en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les années d'assurance 2016 et 2017 sont présentées par produit. Le montant total des compensations versées à ce jour s'élève à 40,3 M\$.

La baisse du prix du porc fait l'objet d'échanges.

[REDACTED] se joint à la séance.

Volet stratégique – Plan stratégique

– Plan exploitation

Le Plan d'exploitation 2017-2018 de la société a été approuvé par le gouvernement le 30 août 2017.

– Orientation 1 – Recentrer l'offre de produits

Offre de produits de gestion des risques

Un état d'avancement de la mise en œuvre du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture des recommandations retenues par le gouvernement doit être transmis à la Commission de l'administration publique d'ici le 15 octobre prochain. Ces recommandations ont toutes été mises en œuvre.

La modernisation de l'assurance récolte se poursuit avec l'introduction d'une protection pour la camérisation et les cultures émergentes.

La mise en œuvre du plan d'action découlant des résultats de la satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de gestion des risques se poursuit.

Offre de produits de financement agricole et agroalimentaire

Un document portant sur l'augmentation de la limite d'engagements financiers de la société a été transmis au ministre responsable pour appréciation.

La mise en œuvre du plan d'action découlant des résultats de la satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement se poursuit.

– Orientation 2 – Améliorer les modes de prestation de services

L'interface pour la consultation, par les clients, des plans de fermes a été améliorée.

Le projet de collecte unifiée des données financières auprès de la clientèle sera implanté en octobre prochain.

– Orientation 3 – Optimiser la performance et la gestion des risques

Diverses communications et rencontres avec les employés ont été réalisées dans l'objectif de favoriser un environnement sain et mobilisateur.

Trois projets LEAN sont en cours de réalisation :

1. Conception et mise en œuvre des programmes en financement : mars 2018
2. Conception et mise en œuvre des programmes en assurances et protection du revenu : mars 2018
3. Développement et amélioration de systèmes informatiques : printemps 2018

Volet stratégique – Veille stratégique

– Publications récentes

L'édition 2017 du bulletin Transac-TERRES indique que la valeur moyenne des terres en culture en 2016 continue de s'apprécier avec une variation de 7,1 % par rapport à 2015.

Le bulletin Tendances sur la culture des céréales identifie l'efficacité et la maîtrise de l'endettement comme facteurs de succès dans cette production.

Un état de situation des entreprises porcines a été produit de même qu'une analyse sur les impacts de la baisse anticipée du prix du lait de chèvre.

La conjoncture défavorable liée à la baisse de prix significative du bleuet sauvage fait l'objet d'échanges. Au-delà des services d'accompagnement offerts aux entreprises, des administrateurs estiment qu'une forme d'équité doit être ramenée dans ce secteur de production, en rappelant le contexte lié à Pangea. Un portrait global de la situation et des hypothèses de solutions seront présentés à la prochaine séance.

Monsieur Desrosiers revient sur l'approche de financement responsable et la notion de performance technico-économique à la base des analyses de la société. Il rappelle que l'organisation aura à définir son appétit au risque, tel que suggéré par la firme EY dans son rapport sur la révision du modèle d'affaires en financement.

Volet communications

– Rencontres externes

Monsieur Desrosiers a participé à la Conférence 2017 des directeurs généraux des administrations provinciales en assurance récolte qui s'est tenue à Halifax en juillet dernier.

Il a notamment assisté à une rencontre de la filière porcine, à l'activité de lancement des Portes ouvertes de l'UPA et a rencontré le ministre responsable sur la problématique liée à l'épisode de grêle de l'été 2017 dans certaines régions.

– Tournée du président-directeur général

La tournée du président-directeur général est passablement avancée. Trois défis ressortent des échanges avec les employés :

- L'enjeu de main d'œuvre
- L'importance de maintenir, de renouveler, de moderniser et de faire connaître l'offre de services de la société
- L'importance de conserver et améliorer la crédibilité, la satisfaction et la confiance de la clientèle

– Communiqués

Les bilans de mi-saison en assurance récolte pour l'ensemble des régions et le rapport sur l'état des cultures ont été diffusés.

L'identité des dix finalistes de l'édition 2017 du Concours Tournez-vous vers l'excellence ! ont été dévoilés.

– Conférence internationale du crédit agricole (CICA)

La Financière agricole agira à titre d'organisation hôte de la prochaine Assemblée générale de la Confédération internationale du crédit agricole qui se tiendra à Québec du 22 au 25 octobre 2017. Les principales activités sont présentées. Les administrateurs qui le peuvent sont invités à y participer.

Volet actualités

– Actualités

Plusieurs entreprises ont été affectées par des épisodes de grêle à l'été 2017. Les indemnités prévues en assurance récolte pourraient atteindre de 30 à 35 M\$, comparativement à 25 M\$ en moyenne au cours des 5 dernières années.

Par ailleurs, la société se prépare à la mise en œuvre du Partenariat canadien pour l'agriculture qui sera effectif à compter du 1^{er} avril 2018.

– Structure organisationnelle

Monsieur Desrosiers fait état des changements apportés à la structure administrative qui se sont traduits par la création de la Direction des communications et l'enrichissement du mandat de la Direction des stratégies organisationnelles et du développement durable qui coordonnera dorénavant la fonction d'optimisation des processus à l'aide du Lean Management.

La version finale du projet de Rapport annuel 2016-2017 de La Financière agricole, préalablement transmise aux membres, est déposée.

Le document intègre les modifications découlant des commentaires formulés par les administrateurs depuis la dernière séance et tient compte des observations de la Commission de l'administration publique.

Le conseil d'administration procède à son approbation.

RAPPORT ANNUEL 2016-2017 DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
Nº 1425

1º QUE le Rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2017 déposé à la présente séance soit approuvé;

2° QU'une version de ce rapport soit transmise au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, en vue d'un dépôt à l'Assemblée nationale.

La séance a été précédée, le 13 septembre, d'une séance du comité de vérification.

Madame Pascale Mongrain, présidente du comité, fait rapport, dans un premier temps, sur les dossiers soumis au conseil d'administration pour décision.

Le tableau de bord corporatif a été révisé une première fois en juin 2016 suite aux observations du commissaire au développement durable dans son rapport du printemps 2015.

À la suite de l'audition de la société devant ses membres, en mars 2017, la Commission de l'administration publique a formulé la recommandation suivante :

« Que La Financière agricole du Québec poursuive ses efforts en vue de clarifier et de réduire le nombre d'indicateurs mesurés dans son tableau de bord de gestion. Qu'elle cherche, entre autres, à définir davantage d'indicateurs d'effets-impacts. Qu'elle fasse parvenir à la Commission de l'administration publique une mise à jour de son tableau de bord de gestion au plus tard le 15 octobre 2017. »

Des travaux additionnels visant à faire évoluer le tableau de bord corporatif ont été réalisés au cours de l'été 2017 et les ajustements suivants ont été soumis à l'appréciation du comité :

- 22 indicateurs sont retirés du tableau de bord corporatif. Il s'agit d'indicateurs de gestion qui pourront se retrouver, le cas échéant, dans des tableaux de bord sectoriels.
- 12 nouveaux indicateurs sont proposés. Quatre ont été retenus pour être intégrés au tableau de bord corporatif, soit les indicateurs liés au développement durable, au taux de couverture des programmes, aux dépenses administratives sur le volume d'affaires et au taux de conformité des dossiers en financement et en assurance.
- D'autres indicateurs ont été examinés soit le nombre de dossiers traités par conseiller pour les programmes de financement et d'assurance-récolte, les investissements en formation, de même que la proportion des dépenses en technologies de l'information sur l'ensemble des dépenses administratives. Ces indicateurs seront intégrés dans les tableaux de bord sectoriels.

Un lexique des nouveaux indicateurs est joint au tableau de bord. Ce dernier sera mis à jour au 30 septembre, au 31 décembre et au 31 mars. La présidente du comité rappelle que l'outil demeure perfectible et que des ajustements additionnels pourront lui être apportés au besoin.

TABLEAU DE BORD CORPORATIF, RÉVISION

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1426

QUE les modifications au tableau de bord corporatif présentées à la présente séance soient approuvées.

La Politique générale de placement et de financement régit les opérations financières de la société. Elle couvre la gestion de trésorerie, qui regroupe l'ensemble des opérations à court terme, et la politique de placement qui traite de l'ensemble des opérations à long terme sur les sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ).

La Politique de gestion de la trésorerie précise les paramètres à respecter pour les activités de placement à court terme :

- sécurité très élevée du placement (qualité) afin de préserver le capital;
- bon retour sur l'investissement (rendement);
- négociabilité très élevée de l'instrument financier (liquidités);
- durée de l'investissement répondant aux engagements financiers (moins de 365 jours).

La Loi sur l'administration financière (RLRQ, A-6.001) et, plus spécifiquement, le Règlement sur les placements effectués par un organisme (RLRQ A-6.001, r.8) définissent le type de placements autorisés. Les instruments financiers autorisés pour des placements inférieurs à 365 jours sont limités à ceux identifiés à la politique. Pour tout autre type d'instruments financiers, l'autorisation du ministre des Finances et du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est nécessaire.

La situation financière de la société s'étant améliorée, davantage de liquidités sont disponibles pour effectuer des placements à court terme. Les liquidités disponibles sont passées de 150 M\$ au 31 mars 2015, à 270 M\$ au 31 mars 2016 et à 293 M\$ au 31 mars 2017. Actuellement, les limites établies par émetteur pour les instruments financiers autorisés font en sorte que la société ne peut profiter des opportunités du marché qui se présentent dans un contexte où les taux d'intérêt augmentent.

Afin d'être en mesure d'établir des limites adéquates et des cibles par instrument financier autorisé, Investissement Québec et le ministère des Finances ont été contactés. Chacune de ces entités revoit ses limites régulièrement en fonction du niveau de liquidités disponibles. Le principal enjeu identifié demeure la diversification. La société se situe dans les mêmes paramètres.

Afin d’optimiser le rendement obtenu sur les placements effectués tout en préservant le capital investi, il est proposé de revoir les limites actuelles comme suit :

Instruments autorisés	Anciennes limites par un émetteur	Limites proposées par un émetteur	Cible par catégorie d’instruments (%)
	Anciennes limites minimales par catégorie	Limites proposées par transaction	
Bons du Trésor ou billet à court terme (fédéral, provincial)	100 M\$	75 M\$	0 – 30 %
Obligation ou coupon (fédéral, provincial)	30 %	50 M\$	
Billet à court terme, obligation ou coupon (municipalité ou organisme public) ⁽¹⁾	10 M\$	25 M\$	20 – 50 %
	30 %	15 M\$	
Certificat, billet ou autre titre ou papier à court terme émis ou garanti par une banque canadienne, par la Caisse de dépôt et placement du Québec ou par une coopérative de services financiers. ⁽²⁾	25 M\$	50 M\$	30 – 60 %
	-	25 M\$	

(1) Exemple de billet à court terme émis par des organismes ou des municipalités : Note promissaires SQI, Notes promissaires Université Laval, Notes promissaires CS Ile de Montréal, Notes promissaires Loto Québec, (...)

(2) Exemple de billet, titre ou papier émis par des banques : acceptations bancaires, Banque de Montréal, acceptations bancaires Desjardins, BDN Banque Laurentienne, papier commercial Caisse de dépôt et placement du Québec, (...)

Les modifications proposées n’augmentent pas le niveau de risque et donnent à la société davantage de flexibilité dans la gestion de ses placements à court terme.

À titre d’information, le bilan sur la gestion active des placements pour l’année financière 2016-2017 est déposé.

Le comité recommande l’approbation des modifications à la Politique telles que présentées.

**POLITIQUE GÉNÉRALE DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, MODIFICATIONS**

Résolution
N° 1427

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

- 1° QUE les limites et les cibles proposées par instrument financier autorisé en vertu de la Loi sur l’administration financière (RLRQ, A-6.001) soient approuvées telles que présentées;
- 2° QUE les modifications à la Politique générale de placement et de financement de La Financière agricole déposées à la présente séance soient approuvées;

3° QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 14 septembre 2017.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED].

À la suite du choix exercé par les producteurs, le retrait de l'admissibilité du soya et du maïs-grain au programme ASRA est effectif depuis le 1^{er} août 2016. Lorsqu'un produit n'est plus admissible à ce programme, les articles 12 et 13 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles prévoient que les constituants fiduciaires peuvent mettre en œuvre un programme de substitution ou conclure une entente spécifique, à défaut de quoi le surplus du fonds est retourné à La Financière agricole et aux adhérents au prorata de leur participation, respectivement de 2/3 et de 1/3.

La société a mené des discussions avec l'Union des producteurs agricoles et les Producteurs de grains du Québec; à cette occasion, les principales préoccupations des représentants des producteurs ont été partagées et analysées par la société.

La mise en place d'un programme de substitution n'a pas été retenue étant donné que les producteurs de soya et de maïs-grain sont maintenant admissibles à tous les programmes Agri. Les autorités gouvernementales ont indiqué qu'elles souhaitent évaluer toutes les opportunités favorisant une utilisation optimale des sommes en cause, au bénéfice du secteur agricole. Il est rappelé que l'admissibilité rétroactive aux programmes Agri a permis de verser aux producteurs des sommes très importantes.

Tout en étant en accord avec la distribution du 1/3 des surplus aux adhérents,
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED].

Au 31 mars 2017, le surplus du fonds du soya était de 12 120 637 \$ et celui du maïs-grain, de 45 113 022 \$. Le 1/3 du surplus du fonds du soya, soit 4 040 212 \$ ainsi que le 1/3 du surplus du fonds du maïs-grain, soit 15 037 674 \$, seront donc versés aux entreprises considérées comme admissibles au produit ASRA—Céréales, maïs-grain et oléagineux au cours de la dernière année d'admissibilité, soit l'année d'assurance 2015-2016. À moins d'entente, les surplus à l'acquit de la société seront inscrits à titre de revenus aux états financiers.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED].

**PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
– SOYA ET MAÏS-GRAIN –
MODALITÉS DE DISPOSITION DU SURPLUS DU FONDS**

Résolution
N° 1428

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST
RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

QUE les modalités de disposition du tiers des surplus aux comptes Soya et
Maïs-grain du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles aux
adhérents présentées à la présente séance soient approuvées.

██████████ se joint à la séance.

La méthodologie de tarification en assurance récolte a été certifiée en
mars 2015. Le solde du fonds d'assurance est passé de 79,1 M\$ en 2010 à près
de 377,9 M\$ en fin d'année 2016.

En mars 2017, la société a mandaté la firme d'actuaire-conseils Axxima
pour actualiser la méthodologie de tarification afin de prendre en considération
les conditions climatiques favorables des dernières années et les surplus
cumulés du Fonds d'assurance récolte et proposer des aménagements pour
distribuer les excédents qui sont au-delà de la réserve fixée à 200 % des primes
annuelles.

Après analyse, Axxima propose l'ajout d'une marge d'autonomie financière
par secteur de production. Cette nouvelle mesure permet, selon l'importance du
ratio du solde cumulatif du fonds (SCF), d'accorder un rabais additionnel jusqu'à
un maximum de 20 % du risque moyen historique. Cette mesure favorise l'équité
entre les différents secteurs de production puisque l'ampleur du rabais accordé
est en fonction du ratio SCF. Les secteurs de production dont les soldes sont
minimes ou déficitaires ne profiteront pas de ce rabais.

De plus, Axxima préconise des ajustements à la fréquence de révision des
taux de prime et à l'application de la marge pour incertitude. L'ensemble de ces
ajustements vise à augmenter la réactivité des taux de prime des cultures.
Actuellement, les taux de prime sont révisés aux trois ans et la marge
d'incertitude est appliquée, peu importe le solde cumulatif du secteur. Il est
proposé d'actualiser les taux de prime annuellement et de surseoir à l'application
de la marge d'incertitude dès que le solde SCF dépasse 300 %.

Par ailleurs, l'instauration d'une prime minimale individuelle de 10 % devient
nécessaire pour éviter le calcul de primes nulles ou négatives.

L'ensemble des mesures proposées pour augmenter la réactivité face aux
constats climatiques favorables des dernières années et l'importance du solde
du fonds d'assurance pourrait générer une plus grande volatilité et diminuer la
stabilité relative des taux de prime. Toutefois, des mesures sont prévues à la
méthodologie de tarification pour gérer efficacement ce phénomène, notamment
l'application d'un seuil d'augmentation maximale des taux de prime fixé à 20 %.

Pour les cinq prochaines années de récolte, les implications budgétaires
découlant de la mise en place des mesures proposées par Axxima généreront en
moyenne des économies de près de 14,0 M\$. De ce montant, les assurés
bénéficieront d'un rabais de 5,6 M\$, alors que la FADQ et les autorités fédérales
profiteront de rabais respectifs de 3,36 M\$ et de 5,04 M\$. Par la suite, les
économies budgétaires devraient diminuer légèrement.

La mise en œuvre des modifications proposées par Axxima nécessite des ajustements au système informatique central qui sont prévus à la Programmation annuelle des ressources informationnelles 2017-2018.

La tarification de l'ensemble des cultures doit être revue pour l'année récolte 2018 afin d'être en mesure de distribuer les excédents du fonds ASREC. Les cultures assurables à l'automne 2017 doivent bénéficier de la distribution des excédents du fonds ASREC. La mise en œuvre des recommandations de la firme Axxima implique l'actualisation annuelle de l'ensemble des taux de prime par la société.

Les autorités fédérales souscrivent à ces ajustements.

À la lumière des éléments de contexte exposés séance tenante par le sous-ministre, les administrateurs souscrivent en principe aux ajustements proposés, mais diffèrent la prise de décision finale dans ce dossier.

[REDACTED]

**FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE – MÉTHODOLOGIE DE TARIFICATION
POUR ACCÉLÉRER LA PRISE EN COMPTE DU CONSTAT CLIMATIQUE
FAVORABLE ET LE SURPLUS DU FONDS**

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST
RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
Nº 1429

1º QUE le conseil d'administration donne son accord de principe aux modifications à la méthodologie de tarification en assurance récolte présentées à la présente séance;

2º QUE ces modifications soient soumises à l'approbation finale du conseil d'administration à sa prochaine séance.

Un des objectifs du Plan stratégique 2015-2018 est de moderniser l'offre de produits de gestion des risques agricoles, notamment en assurance récolte.

Le Plan de modernisation 2014-2018 du Programme d'assurance récolte prévoit une action visant l'identification des cultures non assurées à l'assurance récolte et l'évaluation de leur potentiel d'assurabilité.

Les travaux réalisés ont permis d'établir un portrait des cultures non assurées à l'assurance récolte. Aux fins de priorisation, les trois critères suivants ont été considérés : secteur organisé qui fait une demande écrite à la société, importance du secteur en nombre de producteurs et superficies en culture et disponibilité des informations sur la culture produite au Québec.

Au terme de cet exercice, neuf cultures non assurées ont retenu l'attention, dont le seigle, la gourgane sèche, la féverole, le chanvre et le lin pour le secteur des grains, pour un potentiel de près de 480 producteurs et de 8 400 hectares en production.

Une proposition visant à offrir une protection d’assurance collective pour les cultures céréalières et oléagineuses émergentes (seigle, gourgane sèche, féverole, chanvre et lin) pour le secteur des grains, à compter de l’année 2018, est présentée au comité. Le taux de prime et le taux de perte sont basés sur ceux établis pour les cultures céréalières apparentées (avoine, blé et orge) assurées au système collectif. L’absence d’historique pour ces productions empêche le développement d’une protection spécifique dès le départ.

Cette protection permettra de couvrir les risques prévus au système collectif et les risques circonscrits occasionnant l’abandon de la récolte. Les paramètres détaillés de la protection sont déposés.

L’impact budgétaire prévu est de l’ordre de 136 k\$ à titre de primes totales des contributions, soit 33 k\$ pour le gouvernement du Québec, 49 k\$ pour le gouvernement du Canada et 54 k\$ pour les producteurs.

En ce qui a trait aux technologies de l’information, une réserve budgétaire a été établie à la Programmation annuelle des ressources informationnelles 2017-2018. Le travail informatique requis est estimé à 250 jours/personnes. Au total, un montant de 98,3 k\$ est prévu pour ce projet. Devant l’ampleur des efforts à déployer, les membres sollicitent des informations additionnelles sur l’évaluation informatique.

Le comité recommande l’approbation des modifications proposées au Programme d’assurance récolte afin d’offrir une protection d’assurance collective pour les cultures céréalières et oléagineuses émergentes (seigle, gourgane sèche, féverole, chanvre et lin) pour le secteur des grains.

PROGRAMME D’ASSURANCE RÉCOLTE – MISE EN PLACE D’UNE NOUVELLE PROTECTION POUR LES CULTURES CÉRÉALIÈRES ET OLÉAGINEUSES MARGINALES ÉMERGENTES

Résolution
N° 1430

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

1° QUE les modifications proposées au Programme d’assurance récolte déposées à la présente séance soient approuvées;

2° QUE ces modifications soient applicables à compter de l’année d’assurance 2018.

Le comité de gouvernance, d’éthique et des ressources humaines et informationnelles s’est réuni le 10 juillet et le 11 septembre 2017.

Monsieur Martin Cartier, président du comité, fait rapport, dans un premier temps, sur les dossiers soumis au conseil d’administration pour décision.

À la demande du comité, le profil de compétence du vice-président au financement a été revu et actualisé de façon à faire davantage ressortir les particularités du poste et celles de l’organisation. Il est soumis à l’approbation du conseil d’administration.

Les administrateurs y souscrivent. Des ajustements visant à rendre la formulation plus neutre par rapport aux genres masculin et féminin seront effectués.

**PROFIL DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE
DU VICE-PRÉSIDENT AU FINANCEMENT
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1431

QUE le profil de compétence et d'expérience du vice-président au financement de La Financière agricole du Québec soumis à la présente séance soit approuvé.

**PROFIL DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QU' [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1432

1° QUE le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec annexé à la présente résolution soit approuvé;

2° QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 724 adoptée par le conseil d'administration à des fins similaires le 16 septembre 2008.

Le Règlement intérieur de La Financière agricole stipule que le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles élabore et propose un programme d'accueil pour les membres du conseil d'administration.

Le programme d'accueil existant a été revu et renforcé par le comité de façon à assurer une démarche d'accueil et d'intégration continue d'un nouveau membre. Il s'articule autour des quatre volets suivants :

- Situer l'environnement gouvernemental et les missions d'intérêt public;
- intégrer le rôle d'administrateur au service des intérêts de la FADQ;
- connaître les grandes fonctions et les dossiers stratégiques de la FADQ;
- transfert de connaissances et mentorat.

Le comité a identifié des ajustements à y apporter et des documents additionnels à porter à l'attention du nouvel administrateur, tel le sommaire des programmes, le tableau de bord corporatif et un sommaire des dossiers d'actualité comportant des enjeux.

Le programme prévoit, notamment, que tout nouvel administrateur pourra bénéficier d'un jumelage avec un autre membre du conseil expérimenté afin de faciliter son intégration et assurer un transfert de connaissances.

**PROGRAMME D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION
DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

Résolution
N° 1433

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

QUE le Programme d'accueil et d'intégration des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec déposée à la présente séance soit approuvé.

**RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2017 (Suite)**

Madame Mongrain termine son rapport sur la séance du comité de vérification.

– Ordre du jour de la séance du 13 septembre 2017

➤ **Partenariat canadien pour l'agriculture – Enjeux en gestion des risques**

Le Cadre stratégique Cultivons l'avenir 2 prendra fin le 31 mars 2018. Les ministres de l'Agriculture des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont entendus sur les principaux éléments du nouveau cadre stratégique pour l'agriculture. Le Partenariat canadien pour l'agriculture prendra effet le 1^{er} avril 2018.

L'enjeu principal ayant orienté les discussions portait sur la baisse de la participation des producteurs au programme Agri-stabilité depuis le début du cadre stratégique Cultivons l'avenir 2 (2013-2018). Le fédéral a maintenu l'orientation d'offrir un ensemble de programmes à coût neutre par rapport à Cultivons l'avenir 2 tout en assurant une stabilité et une continuité entre le cadre actuel et le prochain cadre stratégique.

Les principaux changements aux programmes de gestion des risques des entreprises sont présentés.

Un ajustement sera apporté à la limite de la marge de référence (LMR) utilisée lors du calcul des paiements d'Agri-stabilité afin d'en atténuer les effets négatifs et d'assurer un niveau d'aide plus équitable à tous les producteurs. Comme cet ajustement occasionne une augmentation de 32 M\$ de coûts à l'échelle canadienne et afin de compenser ces coûts additionnels, le montant maximal des ventes nettes ajustées admissibles dans le cadre du programme Agri-investissement sera réduit de 1,5 M\$ à 1 M\$ à compter de 2018; de plus, aucun paiement ne sera effectué pour des montants inférieurs à 250 \$ tant pour le programme Agri-investissement que pour Agri-stabilité.

La participation tardive au programme Agri-stabilité pourra être offerte aux entreprises moyennant une pénalité sur le paiement.

Ces changements s'appliqueront à compter de l'année de programme 2018. Les règles actuelles demeureront en vigueur pour les années de programme 2016 et 2017.

Les ajustements apportés aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement représentent une économie budgétaire estimée à 820 000 \$ pour la société.

Des développements informatiques seront requis. L'évaluation préliminaire des coûts prévue à la Programmation annuelle en ressources informationnelles 2017-2018 sera actualisée. Les travaux devront être réalisés au cours de l'exercice 2018-2019 pour une mise en application en 2019, au moment où seront calculés les paiements relatifs à l'année de programme 2018.

Les gouvernements ont convenu d'entreprendre à court terme une révision stratégique de l'ensemble des programmes existants de gestion des risques de l'entreprise (Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-protection). Les conclusions préliminaires de cet exercice devraient être présentées aux ministres concernés en juillet 2018.

➤ Vérification interne

- Tableau synthèse

Un tableau synthèse des travaux de vérification est déposé.

- État d'avancement du Plan d'audit 2017-2018 au 31 août 2017

Le comité a pris connaissance de l'état d'avancement, au 31 août 2017, de la réalisation des mandats prévus au plan d'audit 2017-2018. Les travaux se poursuivent normalement.

- Mise à jour des documents : Portrait et Bilan des travaux de vérification

Le comité a pris connaissance du portrait des travaux de vérification planifiés en 2017-2018, du portrait des travaux de vérification depuis 2012 et le bilan des travaux, tel que mis à jour.

Cette mise à jour intègre les mandats réalisés par la DVI depuis avril 2017 ainsi que le rapport émis par le Mouvement québécois de la qualité (QUALImètre).

Les membres ont échangé sur la gestion des risques pour lesquels une reddition de comptes et une actualisation des risques seront présentées au comité à sa prochaine séance. Le comité a demandé d'apporter une modification au Cadre de gestion des risques pour préciser que l'exercice d'actualisation des risques à prioriser se fera annuellement.

Le comité s'assurera de réserver le temps requis pour permettre au directeur de la vérification interne d'aller davantage en profondeur dans la présentation des travaux réalisés par la DVI.

- Rencontre à huis clos avec le directeur de la vérification interne

Les membres du comité ont rencontré privément le directeur de la vérification interne à qui ils ont notamment demandé de présenter des éléments d'informations concrets sur la nature des travaux de vérification réalisés avant d'en présenter les conclusions. Le comité s'assurera de prévoir le temps requis pour ses échanges avec le directeur de la DVI.

– **Procès-verbal de la séance du 15 juin 2017**

Le comité dépose le procès-verbal de sa séance du 15 juin 2017.

**RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE
ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES
DES SÉANCES DU 10 JUILLET ET DU 11 SEPTEMBRE 2017 (suite)**

– **Ordre du jour de la séance du 10 juillet 2017**

- Grille des expertises - lexique

À la demande du comité, une définition précisant la nature des connaissances et expériences liées à chacune des expertises recherchées au sein du conseil d'administration complète la grille des expertises. Elle est déposée.

- Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics - procédure

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. Les services de la firme Quantum juricomptable inc. ont été retenus pour s'assurer de la mise en place d'un système confidentiel de traitement des dénonciations d'actes répréhensibles, de mauvaise gestion ou de comportements contraires à l'éthique.

La secrétaire générale agira comme répondante. Une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles a été élaborée en fonction du document de référence publié par le Protecteur du citoyen. Le comité souscrit à la procédure soumise.

Le comité a exprimé deux préoccupations qui ont fait l'objet d'un suivi à la séance du comité du 11 septembre. La première portait sur les coûts associés à une enquête. Le comité a eu l'assurance qu'ils pourront être contrôlés par la société. Des précisions sur le traitement d'un signalement qui viserait le président-directeur général et/ou la répondante ont également été obtenues par le comité. Si l'une ou l'autre de ces personnes étaient en cause dans le cadre d'un signalement, le dossier serait directement transmis au Protecteur du citoyen.

➤ Financière agricole du Québec – Développement international

Financière agricole du Québec – Développement international (FADQDI) est un organisme à but non lucratif en activité depuis novembre 2007. Son mandat consiste à faire connaître et partager le savoir-faire développé par La Financière agricole en assurance et en financement auprès des gouvernements étrangers, des institutions et des entreprises publiques et privées. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le président-directeur général de La Financière agricole.

FADQDI doit compter sur l'appui financier de La Financière agricole et ses résultats financiers sont consolidés à ceux de la société. L'historique des résultats financiers de FADQDI depuis sa création indique que, malgré une croissance des revenus au fil des années, le déficit de l'organisation a été de 296 012 \$ en moyenne depuis 2007. Les engagements de FADQDI s'échelonnent jusqu'en 2021, pour une valeur de 6,2 M\$.

Dans le contexte de la revue de mandat, le comité s'est penché sur les enjeux liés à FADQDI, soit sa mission et la poursuite de ses activités dans leur forme actuelle de même que sa gouvernance.

Afin d'alimenter la réflexion, cinq scénarios ont été présentés au comité :

1. le maintien du statu quo;
2. l'intégration des activités de FADQDI à la FADQ en ajoutant à sa mission une préoccupation de solidarité internationale;
3. la formation d'une société en commandite avec, comme commanditaires, la FADQ et un ou plusieurs partenaires;
4. la fusion de FADQDI à une autre organisation québécoise œuvrant en développement international;
5. le transfert des activités de FADQDI au ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF).

À la lumière des implications et des contraintes associées à chacun des scénarios, le comité a demandé à la direction d'explorer les possibilités de collaboration avec d'autres organisations œuvrant dans ce créneau. Des démarches en ce sens sont amorcées; le président-directeur général a pris contact avec SOCODEVI et il fera de même avec Desjardins Développement international.

Le comité a pris connaissance du portrait de l'ensemble des projets de FADQDI. Il a sollicité des informations additionnelles sur le processus de suivi des projets de FADQDI et sur les retombées de ses travaux.

Le directeur général de l'administration de la société supervisera les engagements financiers de FADQDI.

➤ Revue de mandat de La Financière agricole – Méthodologie détaillée

La méthodologie détaillée proposée par BDO Canada pour la revue de mandat a été présentée au comité par madame Diane Fugère, CPA, CA, vice-présidente – bureau de Québec. Développée dans le respect du guide élaboré par le ministère des Finances du Québec, elle présente la démarche méthodologique et le plan de travail retenu afin de documenter les thèmes qui seront abordés dans le rapport, soit la gouvernance, l'organisation, la gestion et la performance.

Le comité a identifié des éléments additionnels à prendre en compte, tels le QUALImètre et les intervenants additionnels à rencontrer en fonction des thèmes abordés.

Les travaux progressent normalement. Un rapport préliminaire est attendu en octobre.

➤ Rapport du Mouvement québécois de la qualité, suivi

Le rapport du Mouvement québécois de la qualité a été présenté au conseil d'administration à sa séance des 11 et 12 mai 2017.

Le document présente une évaluation de l'organisation, un diagnostic dans lequel les forces et les opportunités d'amélioration de la société sont identifiées et situe cette dernière sur une échelle de pointage afin qu'elle puisse se comparer aux organisations les plus performantes.

Compte tenu du fait que 72 pistes d'amélioration ont été identifiées, à la demande du comité, les propositions élaborées par chacun des secteurs de l'organisation pour donner suite à ces pistes d'amélioration seront priorisées en utilisant le concept de la matrice en X du Lean Management (Hoshin kanri), en fonction :

- des orientations stratégiques;
- des priorités formulées par la direction;
- de la capacité organisationnelle.

Une cohérence avec le plan stratégique, le plan d'exploitation et le plan de développement durable sera assurée. Le comité a demandé que lui soient présentés un inventaire des dossiers corporatifs en cours et une évaluation de la capacité organisationnelle à les réaliser.

➤ Synthèse des résultats de l'autoévaluation de l'intégration du développement durable à La Financière agricole du Québec

L'autoévaluation de l'intégration du développement durable pour les organismes publics permet de dresser un portrait de l'avancement du développement durable au sein des organisations. L'outil propose des grilles d'autoévaluation qui se divisent en quatre thématiques : transversale, sociale, économique et environnementale. Chacun des 21 enjeux se décline en cinq niveaux de maturité.

La société a procédé à l'autoévaluation de l'intégration du développement durable au sein de l'organisation à l'aide de cet outil. La synthèse des résultats de l'autoévaluation de l'intégration du développement durable au sein de l'organisation et des résultats de l'étalonnage avec d'autres ministères et sociétés d'État est déposée.

Les résultats varient selon les enjeux, mais pour la majorité d'entre eux, la société atteint le niveau de conformité. Pour les cinq enjeux au regard desquels l'organisation n'atteint pas le niveau de conformité, il ne manque qu'un seul critère à atteindre afin d'accéder au niveau supérieur.

La direction poursuivra ses efforts afin d'améliorer la performance de la société. Certaines pistes pourront être mises en place assez facilement, alors que d'autres, plus complexes, pourront être intégrées au prochain plan d'action de développement durable (PADD).

– **Ordre du jour de la séance du 11 septembre 2017**

➤ Revue de mandat de La Financière agricole

La version modifiée de la méthodologie détaillée proposée par BDO Canada pour la réalisation des travaux sur la revue de mandat est déposée. Le conseil d'administration en prend acte.

Éléments à considérer dans le cadre de la revue de mandat

Le comité estime que la société doit saisir l'opportunité qui lui est offerte par la revue de mandat d'adresser des problématiques et des contraintes auxquelles elle est confrontée. À sa séance du 11 septembre, le comité a donc demandé à la direction de dresser une liste d'éléments à considérer dans la revue de mandat à partir des observations et des commentaires recueillis au cours de l'atelier de travail sur la revue de mandat en mai dernier afin que BDO Canada en tienne compte dans son rapport.

Le comité a de plus identifié certaines préoccupations issues du diagnostic réalisé par l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques (IGOPP) qui devraient être portées à l'attention du ministre responsable puisque la majorité de ces éléments relèvent de l'autorité gouvernementale.

Un tableau présentant des éléments à considérer dans le cadre de la revue de mandat est déposé. Certaines propositions nécessitent une modification législative, une décision gouvernementale ou un décret alors que d'autres répondent aux bonnes pratiques de gouvernance, lesquelles ont grandement évolué.

Parmi les sujets abordés par le comité de gouvernance, la composition du conseil d'administration a fait l'objet d'échanges.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

La question de la rémunération des administrateurs a également été abordée par le comité. Ce dernier estime qu’une rémunération devrait être établie pour tous les administrateurs, indépendants et représentants de l’UPA, afin de ne pas créer de distorsion entre les membres du conseil.

- Plan d’action 2017-2019 pour favoriser les bonnes pratiques agricoles, le bien-être animal et la production de biens et services environnementaux (piste n° 28 – GTSRAQ) et état de situation sur la directive interne de signalement des situations non conformes

La piste de solution n° 28 du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec recommande que la société prenne en compte des critères associés aux bonnes pratiques agricoles, au bien-être animal et à la protection de biens et services environnementaux dans les programmes de sécurité du revenu.

Un projet de Plan d’action 2017-2019 pour favoriser l’adoption de bonnes pratiques agricoles, le bien-être animal et la production de biens et services environnementaux est déposé. Le plan d’action se décline autour de cinq axes d’intervention complémentaires visant à maximiser l’impact des actions envisageables sur la clientèle et le secteur agricole :

Axe d’intervention	Définition
Promotion et sensibilisation	Informar et sensibiliser la clientèle sur les bénéfices de l’adoption de bonnes pratiques agricoles.
Offre de produits et services	Encourager le développement de bonnes pratiques agricoles par une offre de produits à l’image des nouvelles tendances et innovations.
Conditionnalité et écoconditionnalité	Pénaliser les entreprises ne respectant pas les lois et règlements de nature environnementale ou agricole.
Mesures incitatives et de soutien	Inciter les clients de la FADQ à adopter de bonnes pratiques agricoles par la mise en place de mesures de soutien.
Rôle de la FADQ et responsabilité sociale	Mettre à profit les ressources de la FADQ afin de protéger le public et encourager l’adoption des bonnes pratiques reconnues. Suivre l’évolution des secteurs et des pratiques agricoles et agroenvironnementales.

La société s’est également engagée, à l’action 19 de son Plan d’action de développement durable 2015-2018, à élaborer une directive de signalement des situations non conformes constatées par le personnel dans le cadre des opérations régulières de la société. Un état de situation des travaux menant au dépôt d’une directive de signalement, auprès des autorités compétentes, des pratiques susceptibles de contrevenir à des lois, règlements et normes en vigueur et qui sont constatées dans le cadre des déplacements du personnel sur les lieux de culture et d’élevage est déposé. Sa mise en application est prévue dès 2018, sous réserve des consultations à finaliser avec le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le MAPAQ. Monsieur Desrosiers précise que la société doit s’assurer du respect de la loi tout en préservant la relation de confiance avec la clientèle.

Pour chacune des actions prévues à ce plan, un exercice de prise en compte des principes de développement durable sera réalisé.

[REDACTED]

Le conseil d’administration prend acte du projet de plan d’action dont les mesures seront soumises à l’approbation du conseil d’administration avant leur mise en œuvre.

- Suivi de la Commission de l’administration publique : État d’avancement de la mise en œuvre des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec

La Commission de l’administration publique a déposé, en juin dernier, ses observations et recommandations à la suite de l’audition de la société, en mars 2017. Un des deux suivis sollicités par la Commission concerne l’état d’avancement de la mise en œuvre des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec retenues par le gouvernement.

Le rapport du Groupe de travail comporte 31 pistes, dont 21 pistes concernent La Financière agricole. Une synthèse de l’état d’avancement des travaux réalisés par la société sur ces 21 pistes de recommandation, incluant les 9 pistes retenues par le gouvernement, est déposée.

La société transmettra à la Commission les informations demandées d’ici le 15 octobre.

Les travaux amorcés sur d’autres pistes se poursuivent.

- Cadre de gestion en matière de prévention et de gestion de l’incivilité, des situations de conflit et de harcèlement psychologique en milieu de travail

La Financière agricole dispose, depuis 2004, d’un programme sur le harcèlement et la violence au travail. Le plan d’action organisationnel de la mobilisation des personnes prévoit notamment l’actualisation de ce programme, en lien avec l’axe 3.1 du Plan stratégique 2015-2018 qui est de favoriser un milieu de travail sain et mobilisateur.

Un document de référence a été élaboré. Le projet de Cadre de gestion en matière de prévention et de gestion de l’incivilité, des situations de conflit et de harcèlement psychologique en milieu de travail est axé sur la prévention en matière d’incivilité, de gestion de conflit et de harcèlement psychologique au travail et respect des dispositions prévues à la Loi sur les normes du travail (LNT) en regard du harcèlement. Le document présente les mécanismes d’assistance, de recours et de soutien aux personnes vivant des situations difficiles, dont les démarches informelles ainsi que le processus de traitement des démarches formelles.

Le comité a suggéré quelques ajustements à y apporter et a demandé de sensibiliser les employés à l'importance de documenter une situation difficile même si, dans un premier temps, ce dernier tente de régler la situation difficile par lui-même et sans en informer l'employeur.

Le conseil d'administration prend acte du Cadre de gestion qui sera diffusé à l'ensemble du personnel au cours de l'automne.

– Procès-verbaux des séances du 1^{er} juin et du 10 juillet 2017

Le comité dépose les procès-verbaux de ses séances tenues respectivement le 1^{er} juin et le 10 juillet 2017.

VARIA

Monsieur Cartier fait rapport sur la recherche de candidats pour pourvoir le poste de vice-président au financement.

Des démarches ont été réalisées tant au sein de l'organisation que de l'appareil gouvernemental. [REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED].

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED].

Le comité est d'avis que monsieur Lefebvre répond au profil recherché.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED].

Les membres du comité de sélection appuient la recommandation du président-directeur général de soumettre au ministre responsable la candidature de monsieur Lefebvre comme vice-président de la société.

– **Recommandation concernant la nomination d’un vice-président de La Financière agricole du Québec**

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée : Résolution
N° 1434

1° QUE La Financière agricole du Québec recommande au gouvernement la nomination de monsieur Yves Lefebvre, directeur régional – Saguenay-Lac-Saint-Jean, comme vice-président de La Financière agricole du Québec;

2° QUE la présente recommandation soit transmise au secrétaire général associé aux emplois supérieurs et au ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est fixée au vendredi 3 novembre 2017, à Montréal.

Monsieur Desrosiers et la secrétaire se retirent de la séance pour le huis clos.

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d’échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 14 h 45.

(Original signé par Martin Cartier)

.....
Vice-président du conseil

(Original signé par Ernest Desrosiers)

.....
Président-directeur général

(Original signé par Marc Dion)

.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)

.....
secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGT-QUINZIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Montréal le trois novembre deux mille dix-sept
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents monsieur Martin Cartier, vice-président du conseil d'administration, monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général, monsieur Bernard Deshaies, monsieur Marc Dion, madame Danielle Ferron, monsieur Gilles Lavoie, madame Pascale Mongrain, monsieur Christian Overbeek, madame Mirella Pisciuneri, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

Madame Jacynthe Gagnon et monsieur Pierre Lemieux participent à la séance par vidéoconférence.

La séance débute vers 9 h 45.

-----0000000-----

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour suivant est adopté :

- 01. Adoption de l'ordre du jour
- 02. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 14 septembre 2017
- 03. Sujets découlant du procès-verbal précédent
 - 03.1 État de situation dans le secteur du bleuet sauvage

Rapport de la direction
- 04. Présentation

Décision
- 05. Ajustements de la méthodologie de la tarification pour accélérer la prise en compte du constat climatique favorable et le surplus du Fonds d'assurance récolte

Rapport des comités
- 06. Rapport du comité de vérification de la séance du 2 novembre 2017
 - 06.1 Gestion des risques organisationnels majeurs
 - 06.1.1 Reddition de comptes au 31 mars 2017
 - 06.1.2 Cadre de gestion des risques – modification
 - 06.1.3 Mise à jour des risques organisationnels pour 2017-2018
 - 06.2 Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier, modifications
 - 06.3 Bonifications pour la relève agricole en assurance et protection du revenu et en financement
 - 06.3.1 Évaluation de l'ensemble des ressources requises
 - 06.3.2 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et Programme d'assurance récolte, modifications

- 06.3.3 Projet en ressources informationnelles « Bonifications pour la relève agricole en assurance et protection du revenu et en financement »
- 06.4 Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP) et au Delta Coronavirus porcin (DCVP) au Québec – Introduction d'une nouvelle maladie émergente, le Senecavirus A (SVA)
- 06.5 Ordre du jour de la séance du 2 novembre 2017
- 06.6 Tableau de bord corporatif et résultats financiers au 30 septembre 2017
- 06.7 Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction au 31 mars 2017 du Vérificateur général
- 06.8 Vérification de la conformité en financement pour les prêts agricoles et forestiers de risque élevé
- 06.9 Procès-verbal de la séance du 13 septembre 2017
- 07 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles de la séance du 30 octobre 2017
 - 07.1 Recommandation concernant la nomination d'un vice-président de La Financière agricole du Québec
 - 07.2 Rapport du Mouvement québécois de la qualité (QUALImètre) – Priorisation des actions et intégration dans l'inventaire des dossiers et projets corporatifs
 - 07.3 Programme de formation continue à l'intention des membres du conseil d'administration de La Financière agricole
 - 07.4 Ordre du jour de la séance du 30 octobre 2017
 - 07.5 Sujets découlant du procès-verbal précédent :
 - 07.5.1 Commission de l'administration publique, suivi des deux recommandations
 - 07.5.2 Information complémentaire concernant Financement agricole Canada
 - 07.6 Revue de mandat – suivi
 - 07.7 Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2017-2018 – État de situation au 30 septembre 2017
 - 07.8 Autorisation du projet en ressources informationnelles « Bonifications pour la relève agricole en assurance et protection du revenu et en financement »
 - 07.9 Partenariat canadien pour l'agriculture – Évaluation informatique
 - 07.10 Autorisation du projet en ressources informationnelles « Programme d'assurance récolte – Cultures émergentes »
 - 07.11 Démarche de la mobilisation des personnes 2017
 - 07.12 Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017

Dépôt de documents

- 08 Actualisation de la couverture d'assurance stabilisation pour le produit Agneaux – État de situation (résultats préliminaires)
- 09 Mandat complémentaire auprès des entreprises de grande taille dans le secteur du veau d'embouche – Piste n° 23 du GTSRAQ

- 10 Varia
- 10.1 Programme d'assurance récolte – Abitibi-Témiscamingue
 - 10.2 Présidence du conseil d'administration
 - 10.3 Remerciements à monsieur Pierre Lemieux
- 11 Date de la prochaine séance
- 12 Huis clos
- 13 Levée de la séance

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2017

Le projet de procès-verbal de la cent quatre-vingt-quatorzième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 14 septembre 2017 a été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée, QUE le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2017 soit adopté.

Résolution
N° 1435

SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

– **État de situation dans le secteur du bleuet sauvage**

Pour donner suite à la demande formulée à la dernière séance, un portrait global de la situation dans le secteur du bleuet sauvage, confronté à une conjoncture très défavorable des marchés, est déposé.

Monsieur Desrosiers fait état de travaux en cours et à venir qui contribueront à supporter les entreprises du secteur, incluant la révision de la tarification et des coûts unitaires en ASREC de même que les travaux annoncés sur les rendements probables pour 2019. De plus, chaque entreprise qui en éprouve le besoin pourra revoir, sur une base individuelle, les modalités liées à son financement. Le représentant de la société au Lac-Saint-Jean participera de plus aux travaux de la table de concertation régionale.

■■■■■ réitère la nécessité de mettre en œuvre des mesures particulières afin d'assurer la survie d'un maximum d'entreprises du secteur.

Résolution
N° 1436

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

QUE le conseil d'administration souscrive aux mesures proposées pour supporter les entreprises du secteur du bleuet sauvage :

- En assurant un accompagnement individuel auprès des entreprises clientes en difficulté et en les dirigeant au besoin aux services d'aide disponibles, tel le Service de médiation en matière d'endettement agricole;
- En faisant preuve d'ouverture pour le financement des entreprises non clientes de la société, dans la mesure où des perspectives de réussite sont présentes.

Les autres sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l'ordre du jour.

RAPPORT DE LA DIRECTION – PRÉSENTATION

Le rapport de la direction est déposé. Monsieur Desrosiers fait le point sur la situation financière et les principaux enjeux de l'organisation en contextualisant les informations sur les dossiers et activités en cours, regroupés sous les 4 volets suivants :

Volet financier

– Données financières

Les prévisions pour l'exercice 2017-2018 laissent entrevoir un excédent de 136,4 M\$. Ces prévisions seront mises à jour au 30 novembre prochain.

Les prévisions de compensations, indemnités ou dépenses de programme pour 2017-2018, le solde des fonds fiduciaires au 31 mars 2018 et le solde du compte des participants aux programmes Agri au 31 mars 2018 sont présentés par programme.

Le déficit du Fonds ASRA a augmenté à la suite du retrait de certaines productions dont les comptes étaient en surplus. Il devrait se situer à 313,5 M\$ au 31 mars 2018.

Des sommes importantes se retrouvent encore dans les comptes Agri-investissement et Agri-Québec.

– Financement au 30 septembre 2017

L'encours en financement frôle les 5 G\$. Le montant autorisé en financement au 30 septembre 2017 dépasse les 886,5 M\$. Un montant de 4,9 M\$ a été engagé en subvention à l'établissement.

Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec a stimulé d'importants investissements. En date du 20 octobre 2017, 2 326 projets étaient admissibles au programme pour un montant de 259,5 M\$.

– Paiements en ASRA

Les compensations versées aux producteurs en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les années d'assurance 2016 et 2017 sont présentées par produit. Le montant total des compensations versées à ce jour, pour l'année 2017, est de 40,3 M\$.

Volet stratégique

– Plan stratégique

Orientation 1 – Recentrer l'offre de produits

Une proposition visant à introduire au Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP) et au Delta coronavirus porcin (DCVP) au Québec une maladie émergente observée en Ontario et aux États-Unis, le Senecavirus A (SVA), sera présentée à la présente séance. L'introduction de cette couverture n'aura pas d'impact budgétaire.

Un projet de mémoire proposant l'augmentation de la limite d'engagements financiers de la société a été transmis au ministre responsable pour appréciation.

Une des recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture (piste n° 23) visait à s'assurer de la représentativité des modèles d'entreprises dans l'élaboration des coûts de production à l'ASRA.

Un rapport du CECPA dressant le portrait des entreprises de grande taille dans le secteur Veau d'embouche a été réalisé. Les constats sont déposés à la présente séance.

Les résultats préliminaires de l'étude de coûts de production réalisée pour le produit Agneaux sont également déposés à la présente séance.

Orientation 2 – Améliorer les modes de prestation de services

L'implantation de la Collecte unifiée des données financières de la clientèle a débuté le 30 octobre, après 2 ans de travaux intensifs. Le nouveau processus limitera, notamment, les interventions auprès de la clientèle et de leur mandataire.

Orientation 3 – Optimiser la performance et la gestion des risques

Dans le but de permettre aux employés de parfaire leurs connaissances sur les enjeux de l'organisation et les grands chantiers de travail, une journée de formation corporative ayant pour thème « Des défis à partager » sera offerte aux employés à deux reprises, soit le 9 novembre, à Drummondville, et le 14 novembre, à Québec. Une demi-journée de conférences est également prévue au siège social le 16 novembre à l'intention de tous les employés qui souhaitent en bénéficier.

Le tableau de bord corporatif a été revu et quatre nouveaux indicateurs de performance, dont trois d'effets-impacts, ont été définis. Les indicateurs de gestion retirés seront intégrés à des tableaux de bord sectoriels, par vice-présidence, à des fins de gestion.

Le tableau de bord corporatif a été révisé afin de réduire le nombre d'indicateurs mesurés, de définir davantage d'indicateurs d'effets-impacts et d'intégrer des cibles afin de faciliter le suivi de la performance et de mieux évaluer l'efficacité de l'organisation.

Une fois les tableaux de bord sectoriels élaborés, leur déclinaison par direction est prévue.

La mise à jour des risques organisationnels majeurs pour l'année en cours fera l'objet d'une discussion à la présente séance.

– Veille stratégique

Publications récentes

Le rapport sur l'état des cultures diffusé en octobre confirme des températures au-dessus des normales saisonnières et des rendements de bonne qualité se situant autour de la moyenne pour les céréales.

Un bulletin sur l'acériculture indique une saison de production record au Québec due aux conditions climatiques favorables.

Le Sommet sur l'alimentation qui se tiendra le 17 novembre prochain jettera les bases de la future politique bioalimentaire. La société pourrait être appelée à participer à sa mise en œuvre.

Volet communications

– Rencontres

La direction a rencontré des hauts dirigeants de la Société de l'assurance automobile du Québec pour échanger sur l'approche retenue et les outils de gestion de la performance mis en place au sein de cette organisation jugée performante.

La société a été l'hôte de l'assemblée générale de la Confédération internationale du crédit agricole qui s'est tenue à Québec du 22 au 25 octobre 2017 et qui avait pour thème « Agriculture et changements climatiques ».

La tournée du président-directeur général des centres de services et des directions du siège social s'achève. Des visites d'entreprises agricoles clientes sont également prévues dans chaque région.

Les principales préoccupations exprimées par le personnel portent sur les éléments suivants :

- la main-d'œuvre : attirer, retenir et mobiliser le personnel;
 - l'offre de service : maintenir, renouveler, moderniser et faire connaître les différents programmes;
 - le service à la clientèle : améliorer la satisfaction à l'égard des services offerts.
- Communiqués

Un communiqué a été publié pour annoncer le versement d'une avance de paiement de 4,2 M\$ aux entreprises dont la production de foin a été affectée par la sécheresse dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Actualités

Le Rapport annuel 2016-2017 de La Financière agricole du Québec a été déposé à l'Assemblée nationale le 4 octobre 2017.

Les demandes formulées par la Commission de l'administration publique ont fait l'objet du suivi approprié. Ce sujet est à l'ordre du jour de la présente séance.

Le solde du fonds d'assurance récolte est passé de 79,1 M\$ en 2010 à près de 377,9 M\$ en fin d'année 2016.

En mars 2017, la société a mandaté la firme d'actuaire-conseils Axxima pour actualiser la méthodologie de tarification afin de prendre en considération les conditions climatiques favorables des dernières années et les surplus cumulés du Fonds d'assurance récolte.

Les ajustements à la méthodologie proposés par Axxima ont fait l'objet d'une présentation détaillée au comité de vérification et au conseil d'administration en septembre dernier. Les administrateurs avaient alors donné leur accord de principe à ces modifications. Les autorités fédérales ont souscrit à ces ajustements.

La tarification de l'ensemble des cultures sera ainsi revue pour l'année récolte 2018.

Les modifications à la méthodologie de la tarification en assurance récolte sont soumises à l'approbation finale du conseil d'administration.

**AJUSTEMENTS DE LA MÉTHODOLOGIE DE LA TARIFICATION POUR
ACCÉLÉRER LA PRISE EN COMPTE DU CONSTAT CLIMATIQUE
FAVORABLE ET LE SURPLUS DU FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE**

Résolution
N° 1437

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST
RÉSOLU , sur proposition dûment faite et appuyée, sur abstention de [REDACTED]
[REDACTED] :

QUE les modifications à la méthodologie de la tarification en assurance récolte
déposées à la présente séance de même que les ajustements à la méthodologie
qui en découlent soient adoptées.

Le comité de vérification s'est réuni le 2 novembre 2017.

Madame Pascale Mongrain, présidente du comité, fait rapport au conseil
d'administration.

**RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2017**

– Gestion des risques organisationnels majeurs

À partir de la liste des risques organisationnels majeurs recensés par la
direction, d'une première évaluation de ces risques et de l'examen des mesures
d'atténuation en place pour les mitiger, le conseil d'administration avait priorisé,
pour 2016-2017, les risques organisationnels majeurs suivants :

- 1. Risque lié à la désuétude des systèmes informatiques de mission;
- 2. risque lié à la fluctuation du prix des denrées agricoles;
- 3. risque lié à une fluctuation significative du taux de change du dollar
canadien;
- 4. risque lié à l'insuffisance de la main d'œuvre (nombre, savoir,
compétences, expertise);
- 5. risque lié à une allocation budgétaire insuffisante pour réaliser les
objectifs stratégiques;
- 6. risque lié à l'inadéquation du recentrage de l'offre de produits avec les
besoins de la clientèle;
- 7. risque lié à une contestation judiciaire à l'égard des activités de
l'organisation ou de son cadre législatif.

Une reddition de comptes détaillée au 31 mars 2017 sur les mesures de
contrôle additionnelles identifiées afin d'atténuer ces risques priorisés est déposée.
Le niveau de maîtrise de chacun des risques est jugé approprié compte tenu des
mesures mises en place pour y faire face. Des actions supplémentaires seront
également prévues pour bonifier la gestion de ces risques.

La Direction de la vérification interne (DVI) a procédé à la revue des résultats
de la reddition de comptes sur la gestion des risques organisationnels majeurs
2016-2017 et à l'attestation de l'existence des mesures de contrôle et des
informations décrites à la section « Reddition de comptes » au 31 mars 2017
pour les plans d'action des sept risques organisationnels majeurs. Le rapport
d'attestation de la DVI est déposé.

Référant au libellé de la reddition de comptes pour les risques 2 et 4, le comité demande d’y apporter quelques ajustements afin de dissocier la conjoncture favorable des marchés et les bonnes conditions climatiques de la gestion des risques, ces éléments n’ayant pas d’incidence sur la planification de mesures propres aux risques à gérer.

➤ Reddition de comptes au 31 mars 2017

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
Nº 1438

QUE le conseil d’administration prenne acte de la reddition de comptes au 31 mars 2017 sur les risques organisationnels majeurs priorisés en 2016-2017 déposée à la présente séance.

Le Cadre de gestion des risques organisationnels prévoyait une mise à jour ponctuelle des risques organisationnels liée à la planification stratégique triennale. Le comité estime approprié de réaliser une mise à jour annuelle des risques organisationnels afin de tenir compte du contexte de l’organisation et s’assurer d’une cohérence avec ses priorités.

Une modification en ce sens est proposée au Cadre de gestion des risques organisationnels.

➤ Cadre de gestion des risques – modifications

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
Nº 1439

QUE les modifications au Cadre de gestion des risques organisationnels déposées à la présente séance soient approuvées.

À partir du registre des 17 risques organisationnels majeurs identifiés suite aux travaux de planification stratégique 2015-2018, la direction a réalisé une réflexion visant la mise à jour des risques organisationnels majeurs pour 2017-2018. En fonction de l’évolution du contexte organisationnel, des mesures de contrôle mises en place en 2016-2017 et de la reddition de comptes effectuée sur les risques priorisés en 2016-2017, six risques à prioriser, dont trois nouveaux, sont proposés selon l’ordre de priorité suivant :

1. Risque lié à l’insuffisance de la main d’œuvre (nombre, savoir, compétences, expertise);
2. risque lié à la désuétude des systèmes informatiques de mission;
3. risque lié à la sécurité des actifs informationnels — nouveau;
4. risque lié aux négociations internationales visant la signature d’accords de libre-échange — nouveau;
5. risque lié à une allocation budgétaire insuffisante pour réaliser les objectifs stratégiques;
6. risque lié à une hausse du taux d’intérêt — nouveau.

La documentation liée aux trois risques organisationnels majeurs déjà priorisés en 2016-2017 sera mise à jour et un suivi des plans d’action proposés pour ces risques sera assuré afin d’atteindre le niveau de maîtrise souhaité.

Les quatre autres risques priorisés en 2016-2017 n’ont plus à l’être en 2017-2018 compte tenu du niveau de maîtrise atteint et/ou de la disponibilité de la réserve de 317 M\$ au besoin.

- Risque lié à la fluctuation du prix des denrées agricoles et risque lié à une fluctuation significative du taux de change du dollar canadien;
- risque lié à l’inadéquation du recentrage de l’offre de produits avec les besoins de la clientèle;
- risque lié à une contestation judiciaire à l’égard des activités de l’organisation ou de son cadre législatif.

Après avoir examiné la cartographie des risques organisationnels majeurs, les administrateurs identifient des ajustements à apporter au positionnement des risques, notamment les risques 12 et 13. La cartographie sera vérifiée dans son ensemble.

Le conseil d’administration souscrit à la priorisation des six risques identifiés, lesquels seront documentés. Les risques non priorisés continueront de faire l’objet d’une veille stratégique.

➤ Mise à jour des risques organisationnels pour 2017-2018

Résolution
N° 1440

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

QUE soit approuvée pour 2017-2018 la priorisation des six risques organisationnels majeurs suivants selon l’ordonnancement suivant :

1. Risque lié à l’insuffisance de la main d’œuvre (nombre, savoir, compétences, expertise);
2. risque lié à la désuétude des systèmes informatiques de mission;
3. risque lié à la sécurité des actifs informationnels;
4. risque lié aux négociations internationales visant la signature d’accords de libre-échange;
5. risque lié à une allocation budgétaire insuffisante pour réaliser les objectifs stratégiques;
6. risque lié à une hausse du taux d’intérêt.

Le Cadre de délégation détermine les paramètres qui permettent de déléguer les pouvoirs de décision aux diverses instances de La Financière agricole en matière de financement agricole et forestier. Une gestion des pouvoirs délégués est requise afin de s'assurer que le délégataire détient les autorisations nécessaires.

Le comité prend connaissance des modifications proposées au cadre de délégation afin de tenir compte de l'évolution du contexte et optimiser l'organisation du travail :

- Dans un contexte visant à favoriser l'entraide régionale, étendre la délégation à l'ensemble des centres de services et non plus à un centre de services en particulier;
- permettre aux directeurs régionaux d'autoriser les dossiers de risque faible à moyen dont la production principale est une production confirmée par le vice-président au financement et dont l'encours est inférieur à 2 M\$;
- relier la délégation de la subvention à l'investissement à la délégation de consentement du prêt qui l'accompagne.

Par conséquent, la révision annuelle de la délégation comme critère de détermination du niveau de délégation administratif sera supprimée. Il est rappelé qu'un processus de vérification de la conformité en financement permet de s'assurer que les règles et directives sont respectées pour l'ensemble des centres de services. Ce processus constitue un contrôle complémentaire au processus d'autorisation des prêts qui permet de gérer ce risque.

La Direction de la vérification interne (DVI) a passé en revue les modifications proposées. Elle considère que ces dernières sont appropriées et qu'elles n'ont pas pour effet de modifier le niveau de risque. L'avis formulé par la DVI est déposé.

- Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier, modifications

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
Nº 1441

1º QUE les modifications au cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier déposées à la présente séance soient approuvées;

2º QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 3 novembre 2017.

- Bonifications pour la relève agricole en assurance et protection du revenu et en financement

- Évaluation de l'ensemble des ressources requises

En lien avec l'engagement énoncé dans le Plan stratégique 2015-2018 de renforcer la prise en compte de la relève agricole dans les programmes, le projet de bonification des mesures d'aide à la relève agricole en assurance et protection du revenu et en financement a déjà reçu l'accord de principe du conseil d'administration en juin 2017.

Le portrait des travaux requis pour l'implantation des différentes mesures de ce projet et ses impacts, notamment financiers, sont déposés :

- L'octroi de deux subventions à la relève pour le « profil temps partiel » pourrait entraîner des déboursés supplémentaires de 270 000 \$ annuellement.
- La prolongation du délai pour faire valoir une formation supplémentaire pour l'obtention d'une subvention additionnelle pourrait représenter un coût annuel de 66 000 \$.
- L'économie réalisée par les clients visés, si la période de rabais sur les frais administratifs était prolongée jusqu'à 10 ans, est évaluée à 650 000 \$ annuellement.
- Rendre admissible au Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt aux entreprises à temps partagé de la relève représenterait un coût annuel d'environ 450 000 \$ à un taux d'intérêt de 8 % et à 870 000 \$ à un taux d'intérêt de 10 %.
- Le coût potentiel de la mesure visant à assouplir le paramètre lié au travail réalisé à l'extérieur de l'entreprise et le porter à 21 heures ne peut être estimé.
- Les ajustements apportés au rabais à la relève agricole à l'ASRA pour les secteurs bovin, porcin et pomicole seront financés en totalité par les adhérents à l'ASRA, excluant la relève.
- Le rabais accordé à la relève agricole à l'ASREC n'aura pas d'impact financier sur le budget puisqu'il sera financé par le Fonds ASREC. Les coûts de cette mesure, qui s'appliquera à compter de l'année d'assurance 2019, sont évalués à un montant se situant entre 300 k\$ et 500 k\$.

Les modifications requises au Programme d'appui financier à la relève agricole seront soumises à l'approbation du conseil d'administration en décembre prochain.

- Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et Programme d'assurance récolte, modifications – Bonifications pour la relève agricole

Résolution
N° 1442

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

1^oQUE les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles déposées à la présente séance soient adoptées;

2^oQUE la date de l'entrée en vigueur des modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles soit fixée au 3 novembre 2017;

3^oQUE les modifications au Programme d'assurance récolte déposées à la présente séance soient adoptées;

4^oQUE les modifications au Programme d'assurance récolte soient applicables à compter de l'année d'assurance 2019.

- Projet en ressources informationnelles « Bonifications pour la relève agricole en assurance et protection du revenu et en financement »

Le comité a examiné les impacts liés à la réalisation du projet « Bonifications pour la relève agricole en assurance et protection du revenu et en financement » et en a fait la recommandation.

Le Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP) et au Delta coronavirus porcin (DCVP) au Québec a été adopté en novembre 2014. Doté d'une enveloppe de 400 000 \$, le programme visait à couvrir les frais supplémentaires requis afin d'éradiquer la diarrhée épidémique porcine (DEP) ou le delta coronavirus porcin (DCVP). Son administration a été confiée à l'Équipe québécoise de santé porcine.

Le programme prévoit des interventions maximales de 20 000 \$ par site de production. Ce montant maximal peut atteindre 30 000 \$ pour un site sur lequel est présente une section de maternité. Le programme est intervenu jusqu'à présent pour 15 sites de production affectés par la DEP ou le DCVP pour une aide globale de 199 781 \$. Les interventions du programme et les efforts consentis par les entreprises touchées pour mettre en œuvre les recommandations de l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP) ont permis que tous les sites infectés redeviennent négatifs.

Au printemps 2017, les Éleveurs de porcs du Québec ont avisé la société que la propagation du Senecavirus A (SVA) aux États-Unis et sa présence dans les parcs de rassemblement en Ontario préoccupaient l'industrie porcine québécoise. À titre préventif, l'EQSP s'est dotée d'un plan d'intervention pour éradiquer le SVA dans l'éventualité où le virus serait détecté au Québec et les producteurs ont demandé que le programme soit ajusté afin d'y introduire le SVA. Les autres paramètres du programme demeurent les mêmes.

L'introduction de cette couverture n'a pas d'impact budgétaire puisqu'elle sera financée à même le solde de l'enveloppe budgétaire initialement alloué au programme. Cette mesure s'avère prudente puisque la propagation du SVA, le cas échéant, pourrait avoir des conséquences financières importantes sur les compensations en assurance et protection du revenu.

La possibilité de couvrir d'autres productions en tenant compte du rôle et des responsabilités respectives de la FADQ et du MAPAQ sera examinée à la demande d'un administrateur.

– Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP) et du Delta Coronavirus porcin (DCVP) au Québec – Introduction d'une nouvelle maladie émergente, le Senecavirus A (SVA)

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée, sur abstention de [REDACTED] :

Résolution
N° 1443

1° QUE les modifications au Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP) et du Delta Coronavirus porcin (DCVP) au Québec déposées à la présente séance soient adoptées;

2° QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 3 novembre 2017.

– **Ordre du jour de la séance du 2 novembre 2017**

L'ordre du jour de la séance du comité du 2 novembre 2017 est déposé.

– **Tableau de bord corporatif et résultats financiers au 30 septembre 2017**

Le tableau de bord corporatif actualisé au 30 septembre 2017 et les résultats financiers prévisibles pour 2017-2018 sont déposés.

Le comité en a fait l'examen et s'est penché, notamment, sur la diminution anticipée des revenus de placement. Les explications fournies au comité par le directeur général de l'administration sur la structure du portefeuille à la Caisse de dépôt et placement du Québec et la réalité des marchés obligataires et boursiers ont amené le comité à conclure qu'il n'y avait pas lieu d'extrapoler à partir des résultats de mi-année.

– **Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction au 31 mars 2017 du Vérificateur général**

Le rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 est déposé. Il porte sur le suivi des deux recommandations formulées dans le cadre des travaux de vérification de 2015-2016.

La révision des accès et droits d'accès pour le secteur financement a été appliquée. La nouvelle procédure concernant l'autorisation de saisie de signature pour l'approbation des garanties de prêts a été validée et le dossier est réglé.

Une procédure d'encadrement des modifications directes aux données de systèmes a été mise place. L'outil de suivi des demandes informatiques a été modifié de façon à ce que les preuves liées aux essais d'acceptation soient traçables et disponibles. Le Vérificateur général estime satisfaisante la progression des travaux sur cette recommandation.

– **Vérification de la conformité en financement pour les prêts agricoles et forestiers de risque élevé**

Le processus de vérification de la conformité en financement permet actuellement de mesurer la maîtrise de la politique d'application et des processus par les conseillers en financement pour les dossiers agricoles et forestiers à risque élevé (cote 4 et 5).

Le bilan de la vérification de la conformité de ces dossiers couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 est déposé.

Les résultats de conformité obtenus pour l'année 2016 se sont significativement améliorés par rapport à ceux de la vérification précédente.

Deux éléments feront l'objet d'un suivi particulier afin d'améliorer les résultats : la saisie des états financiers et les facteurs qualitatifs de la codification du risque d'affaires.

Comme recommandé par la firme EY dans son rapport sur la révision du modèle d'affaires en financement, les dossiers dont la cote de risque se situe entre 3,0 et 3,4 (risque moyen) seront soumis au processus de vérification de la conformité à compter de l'année 2018.

– Procès-verbal de la séance du 13 septembre 2017

Le comité dépose le procès-verbal de sa séance du 13 septembre 2017.

Le comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines et informationnelles s'est réuni le 30 octobre 2017.

Monsieur Martin Cartier, président du comité, fait rapport au conseil d'administration.

**RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE
ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES
DE LA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017**

Le poste de vice-président au financement est de nouveau vacant à la suite de la décision de monsieur Yves Lefebvre de réintégrer ses fonctions de directeur régional.

Monsieur Cartier rappelle que les contraintes auxquelles la société est soumise, notamment, sur le plan salarial, rendent plus difficile le recrutement de candidats externes pour les postes de dirigeant.

La direction a identifié un candidat à l'interne, monsieur André Picard, directeur du financement agricole et forestier, qui a assuré l'intérim à la vice-présidence au financement de mai à octobre dernier et qui manifeste de l'intérêt pour le poste. [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED].

Le comité de gouvernance, agissant comme comité de sélection, a reçu le candidat en entrevue le 30 octobre. Il conclut que monsieur Picard est apte à occuper le poste de vice-président. Il possède une bonne connaissance du secteur du financement et une compréhension des besoins de la clientèle.

Les membres du comité appuient la recommandation du président-directeur général de soumettre au ministre responsable la candidature de monsieur Picard comme vice-président.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED].

RECOMMANDATION CONCERNANT LA NOMINATION
D'UN VICE-PRÉSIDENT DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

Résolution
N° 1444

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

1° QUE La Financière agricole du Québec recommande au gouvernement la nomination de monsieur André Picard, directeur du financement agricole et forestier, comme vice-président de La Financière agricole du Québec;

2° QUE la présente recommandation soit transmise au secrétaire général associé aux Emplois supérieurs et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le rapport du Mouvement québécois de la qualité a identifié 72 pistes d'amélioration.

La direction s'est penchée sur les suites à donner aux pistes d'amélioration et sur les actions à mettre en place afin d'améliorer la performance de l'organisation. Cet exercice a permis :

- D'identifier les priorités;
- d'assurer une cohérence avec d'autres documents stratégiques ou rapports diagnostics (Plan stratégique/Plan d'exploitation, inventaire des dossiers et projets corporatifs, Qualimètre, rapport du Groupe de travail sur la sécurité du revenu, rapport Ernst & Young, autoévaluation de l'intégration du développement durable, sondages sur la satisfaction de la clientèle, recommandations de la CAP);
- de hiérarchiser les actions en fonction du niveau décisionnel ou opérationnel.

La priorisation des pistes d'action de niveau décisionnel élevé a été effectuée à l'aide d'une matrice en X du Lean Management (Hoshin kanri). Douze pistes d'action ont ainsi été priorisées et intégrées à l'inventaire des principaux dossiers et projets corporatifs, incluant une estimation de l'envergure de chacun des dossiers.

La prochaine étape consiste à mesurer la capacité organisationnelle dont dispose la société pour la réalisation de ces projets. Monsieur Desrosiers fait état de la difficulté associée à un tel exercice pour certains dossiers, telle la production du rapport annuel qui implique de nombreux intervenants, et ce, sur plusieurs mois.

- Rapport du Mouvement québécois de la qualité (QUALimètre) - Priorisation des actions et intégration dans l'inventaire des dossiers et projets corporatifs

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1445

QUE le conseil d'administration prenne acte de l'inventaire des principaux dossiers et projets corporatifs et du choix des pistes d'action priorisées découlant du rapport du Mouvement québécois de la qualité déposés à la présente séance.

Le Règlement intérieur de La Financière agricole stipule que le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles élabore et propose un programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration.

L'offre de formation continue, bien que déjà disponible pour les administrateurs, a été formalisée afin de renforcer le développement et la mise à jour des compétences des administrateurs, notamment, en matière de gouvernance.

Le projet de programme de formation continue déposé recense et propose les formations et les activités de perfectionnement offertes par le Collège des administrateurs de sociétés, du Réseau ASC, de l'École nationale de l'administration publique et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Les formations pertinentes dispensées par les ordres professionnels à leurs membres sont également admissibles.

Outre les formations individuelles, il est envisagé d'organiser annuellement une formation collective à l'occasion d'une séance du conseil.

Le programme de formation continue sera mis à jour annuellement. Un montant se situant entre 1 000 \$ et 1 500 \$ par personne sera réservé annuellement.

À la suite d'une participation à une formation individuelle, l'administrateur est invité à partager les éléments d'intérêt avec ses collègues.

Le programme sera intégré à la session d'accueil des nouveaux membres.

– Programme de formation continue à l'intention des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec

Résolution
N° 1446

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

QUE le Programme de formation continue à l'intention des membres du conseil d'administration de La Financière agricole déposé à la présente séance soit approuvé.

– Ordre du jour de la séance du 30 octobre 2017

L'ordre du jour de la séance du comité du 30 octobre 2017 est déposé.

– Sujets découlant du procès-verbal précédent :

➤ Commission de l'administration publique, suivi des deux recommandations

La Commission de l'administration publique déposait, le 14 juin dernier, son 36^e rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics. Ce rapport adressait à La Financière agricole du Québec les demandes et recommandations suivantes :

- La transmission à la Commission de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec retenues par le gouvernement;
- La poursuite des efforts de la société en vue de clarifier et de réduire le nombre d'indicateurs mesurés dans son tableau de bord corporatif, en cherchant, entre autres, à définir davantage d'indicateurs d'effets-impacts et la transmission d'une mise à jour du tableau de bord.

Les documents transmis à la Commission le 12 octobre dernier sont déposés.

L'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec retenues par le gouvernement a été transmis à la Commission. Il indique que les travaux de mise en œuvre de chacune de ces pistes de solution ont été réalisés par la société.

Les observations de la Commission sur le tableau de bord corporatif ont amené la société à réaliser des travaux visant à faciliter l'évaluation de la performance et l'efficacité de l'organisation. Plusieurs indicateurs de gestion ont été retirés du tableau de bord et quatre nouveaux indicateurs de performance, dont trois d'effets-impacts, ont été définis. Les indicateurs de gestion retirés seront intégrés à des sous-tableaux de bord sectoriels, par vice-présidence, qui seront utilisés à des fins de gestion.

À la suite d'un questionnaire soulevé [REDACTED] sur l'exactitude des informations transmises au regard de la piste de recommandation n° 3 du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec à l'effet d'ajouter un mécanisme de redressement des marges de référence au programme Agri-Québec Plus, les administrateurs demandent à la direction de présenter un historique détaillé des travaux réalisés à l'égard de cette piste.

➤ Information complémentaire concernant Financement agricole Canada

Dans le cadre de ses échanges sur la revue de mandat, le comité avait sollicité des informations sur l'offre de produits et de services de Financement agricole Canada (FAC) à des fins de comparaison avec celle de La Financière agricole.

Les résultats d'une ébauche d'analyse comparative entre les produits, les services offerts et les activités de Financement agricole Canada et ceux de la société sont déposés.

Le document sera revu pour prendre en compte les observations formulées par le comité.

– **Revue de mandat – suivi**

Un état d'avancement des travaux sur la revue de mandat réalisés par BDO Canada est déposé. Les travaux progressent bien. Une ébauche de rapport devrait être soumise à la direction au cours des prochaines semaines pour la validation des éléments de contenu. Un projet sera soumis par la suite au comité, puis au conseil d'administration.

Les orientations du ministre responsable pourraient être communiquées à la société dans la foulée du Sommet sur l'alimentation qui jettera les bases de la future politique du secteur bioalimentaire québécois.

– **Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2017-2018 – État de situation au 30 septembre 2017**

Le comité avait demandé la présentation d'un état de situation, à mi-parcours, sur la Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2017-2018.

Le comité a été saisi d'un état de l'avancement des projets en cours de réalisation ou à l'étude en 2017-2018 et de l'état de consommation des budgets opérationnels. Le document déposé présente également une prévision des dépenses en ressources informationnelles d'ici la fin de l'année financière.

La programmation annuelle prévoyait un budget de 9 737,5 k\$, en excluant les coûts de téléphonie établis à 300 k\$. Au 30 septembre 2017, le budget des ressources informationnelles était consommé à 39,5 %, portant les coûts réels à 3 844,7 k\$. [REDACTED] précise qu'il n'est pas anormal de se retrouver à ce niveau de dépenses à ce moment-ci de l'année et qu'en fin d'exercice financier, le niveau de dépenses devrait être semblable à celui des années antérieures.

Les projets prioritaires en cours de réalisation sont les suivants :

- Collecte unifiée des données financières;
- GRC – Solution en gestion des relations avec la clientèle;
- révision du modèle d'affaires en financement agricole;
- choix de la plateforme de développement de systèmes.

Aucun enjeu n'a été porté à l'attention du comité. Les travaux se déroulent comme prévu et les projets seront livrés dans les délais et les budgets établis. Le respect du budget n'a pas d'impact sur les échéanciers de réalisation des travaux.

Il est rappelé qu'environ 60 % du budget en ressources informationnelles est affecté aux activités de maintenance. Un projet Lean visant à optimiser les façons de faire démarrera sous peu.

La réalisation de projets de plus de 100 000 \$ doit être soumise à l'approbation préalable du conseil d'administration.

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles et le comité de vérification ont été saisis du projet « Bonifications pour la relève agricole en assurance et protection du revenu et en financement ». Les travaux en technologies de l'information pour l'ensemble des secteurs nécessiteront des investissements de l'ordre de 580 jours-personnes (j-p.) (232 k\$). Des efforts de 360 j-p. (144 k\$) sont prévus à la PARI 2017-2018 et des efforts totalisant 220 j-p. (88 k\$) seront prévus à la PARI 2018-2019.

– **Autorisation du projet en ressources informationnelles « Bonifications pour la relève agricole en assurance et protection du revenu et en financement »**

Résolution
N° 1447

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification et du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

QUE la réalisation du projet en ressources informationnelles « Bonifications pour la relève agricole en assurance et protection du revenu et en financement » soit autorisée selon les modalités, les budgets et les échéanciers déposés à la présente séance.

– **Partenariat canadien pour l'agriculture – évaluation informatique**

Le comité s'est penché sur une première évaluation informatique des changements qui seront apportés aux programmes de gestion des risques dans le cadre de la mise en œuvre du Partenariat canadien pour l'agriculture, lequel sera effectif à compter du 1^{er} avril 2018.

Le coût total s'élève à 108 k\$ et les travaux représentent 270 jours-personnes (j-p.). Ces coûts sont basés sur l'utilisation de ressources internes seulement. Les travaux de réalisation seront programmés en 2018-2019 pour une livraison en début 2019, soit à partir de la réception des données financières de la clientèle pour l'année de programme 2018.

Les membres échangent sur l'option qui pourrait être offerte aux entreprises, par le gouvernement du Québec, de participer tardivement au programme Agri-stabilité. Les efforts informatiques qui y seraient associés, le cas échéant, seront évalués.

Le conseil d'administration a approuvé, à sa séance de septembre, la mise en place d'une nouvelle protection en assurance récolte pour les cultures émergentes.

Le comité a été saisi de l'évaluation informatique des changements qui seront apportés aux programmes en application de cette décision.

Le coût total de mise en œuvre s’élève à 116,7 k\$ et les travaux représentent un peu plus de 300 jours-personnes (j-p.). L’écart entre cette évaluation et celle apparaissant à la programmation annuelle des ressources informationnelles 2017-2018 s’avère peu significatif.

Le comité a sollicité des informations additionnelles sur la méthode utilisée pour l’estimation des projets informatiques.

– **Autorisation du projet en ressources informationnelles « Programme d’assurance récolte – Cultures émergentes »**

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d’éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
Nº 1448

QUE la réalisation du projet en ressources informationnelles « Programme d’assurance récolte – Cultures émergentes » soit autorisée selon les modalités, les budgets et les échéanciers déposés à la présente séance.

– **Démarche de la mobilisation des personnes 2017**

Une démarche de mobilisation des personnes s’est amorcée au sein de la société à l’automne 2015. Le résultat organisationnel obtenu était de 76 %. Un plan d’action organisationnel et des plans d’action sectoriels découlant de cette mesure ont été mis en œuvre. La quasi-totalité des actions prévues aux plans a été réalisée.

Afin de suivre l’évolution de la mobilisation des employés depuis 2015, un deuxième sondage sur la mobilisation se réalisera entre les 20 novembre et 1^{er} décembre 2017. Un résultat de 80 % est ciblé.

Le nouveau *Cadre de gestion favorisant la civilité et le règlement des situations de conflit et de harcèlement psychologique au travail*, qui est également une des retombées du Plan d’action organisationnel de la mobilisation des personnes, sera diffusé aux employés.

– **Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017**

Le comité dépose le procès-verbal de sa séance tenue 11 septembre 2017.

**ACTUALISATION DE LA COUVERTURE D’ASSURANCE STABILISATION
POUR LE PRODUIT AGNEAUX –
ÉTAT DE SITUATION (RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES)**

Les résultats préliminaires de l’étude de coûts de production 2016 réalisée par le Centre d’études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) pour le produit Agneaux, dont l’application est prévue pour l’année d’assurance 2018, sont déposés.

Malgré les changements substantiels observés par rapport à l’enquête précédente, en 2011, ces derniers auront peu d’impacts sur les compensations versées.

Les résultats finaux seront soumis à l’approbation du conseil d’administration à sa prochaine séance.

**MANDAT COMPLÉMENTAIRE AUPRÈS DES ENTREPRISES DE GRANDE
TAILLE DANS LE SECTEUR DU VEAU D’EMBOUCHE –
PISTE N° 23 DU GTSRAQ**

Dans son rapport déposé en 2014, le Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec soulevait un questionnement sur l’utilisation par le programme ASRA d’un seul niveau d’intervention par unité de production, sans égard à la taille des entreprises ou à leur mode de production et recommandait de s’assurer de la représentativité des modèles d’entreprises dans l’élaboration des modèles de coûts de production des produits couverts en ASRA.

Les résultats du mandat complémentaire confié au CECPA auprès des entreprises de grande taille dans le secteur Veau d’embouche sont déposés. Le rapport identifie certains éléments qui caractérisent ce groupe comparativement à ceux retenus pour l’étude de coût de production 2015 et conclut à une économie d’échelle au niveau de la main-d’œuvre.

Le conseil d’administration en prend acte. La pertinence d’introduire les entreprises de grande taille lors de la prochaine étude de coûts de production prévue en 2021 sera analysée.

VARIA

– Programme d’assurance récolte – Abitibi-Témiscamingue

_____ une insatisfaction exprimée par des producteurs de céréales en Abitibi-Témiscamingue sur la non-prolongation de la date limite de récolte malgré la couverture de neige qui est venue retarder la récolte. La direction assurera le suivi approprié.

– Présidence du conseil d’administration

Les administrateurs sont informés que le dossier visant à pourvoir le poste de président du conseil d’administration progresse.

_____.

Monsieur Pierre Lemieux informe les administrateurs qu’il participe à sa dernière séance comme administrateur. Il a pris la décision de mettre fin à son implication syndicale pour se consacrer à la relève de l’entreprise familiale. Il dit avoir beaucoup apprécié son expérience au conseil d’administration de la société.

– Remerciements à monsieur Pierre Lemieux

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Résolution
N° 1449

1° QUE les membres du conseil d'administration adressent leurs sincères remerciements à monsieur Pierre Lemieux pour l'importante contribution qu'il a apportée à La Financière agricole du Québec en siégeant pendant de nombreuses années à son conseil d'administration à titre de membre et à son comité des services à la clientèle à titre de président;

2° QUE les membres du conseil d'administration témoignent de façon particulière de leur appréciation pour le travail accompli par monsieur Lemieux au cours de ses mandats, en soulignant son engagement et sa détermination à défendre les intérêts des producteurs et productrices agricoles de l'ensemble des régions du Québec;

3° QUE les membres du conseil d'administration souhaitent à monsieur Lemieux le meilleur des succès dans la poursuite de ses activités et projets futurs, en espérant qu'ils lui procurent beaucoup de satisfaction et lui permettent de vivre de nouvelles expériences stimulantes et enrichissantes.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est fixée au 15 décembre 2017, au siège social.

Monsieur Desrosiers et la secrétaire se retirent de la séance pour le huis clos.

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 13 h

(Original signé par Alain Gagnon)

.....
Président du conseil

(Original signé par Ernest Desrosiers)

.....
Président-directeur général

(Original signé par Marthe Lacroix)

.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)

.....
secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGT-SEIZIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis le quinze décembre deux mille dix-sept
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents monsieur Alain Gagnon, président du conseil d'administration, monsieur Martin Cartier, vice-président du conseil d'administration, monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général, monsieur Martin Caron, monsieur Bernard Deshaies, monsieur Marc Dion, madame Jacynthe Gagnon, madame Marthe Lacroix, madame Michèle Lalancette, monsieur Gilles Lavoie, madame Pascale Mongrain, madame Mirella Pisciuneri, monsieur Charles-Félix Ross, monsieur Claude Viel, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

Participe également à la séance, par téléphone, madame Danielle Ferron.

La séance débute vers 9 h 10.

-----0000000-----

En son nom et en celui des autres membres, monsieur Gagnon souhaite officiellement la bienvenue à mesdames Lacroix et Lalancette et messieurs Caron et Viel qui participent à leur première séance.

Monsieur Gagnon se dit heureux d'assumer la présidence du conseil d'administration et compte sur l'engagement et la collaboration de tous, dans le meilleur intérêt de la société.

-----0000000-----

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour suivant est adopté :

- 01. Adoption de l'ordre du jour
- 02. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 3 novembre 2017
- 03. Sujets découlant du procès-verbal précédent

Rapport de la direction

- 04. Présentation

Décision

- 05. Mise à jour de diverses résolutions pour le bon fonctionnement de la société
- 06. Analyse d'opportunité concernant l'implication de La Financière agricole du Québec à l'égard du Système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre

Rapport des comités

- 07. Rapport du comité de vérification de la séance du 14 décembre 2017
 - 07.1 Actualisation de la couverture d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour le produit Agneaux et modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
 - 07.2 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Détermination des contributions unitaires des producteurs (1/3) du secteur animal pour l'année d'assurance 2017 et modifications au programme

- 07.3 Informations sur les entreprises de grande taille impliquées dans la production porcine – Dépôt du rapport du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture
- 07.4 Nouvelle étude de coût de production 2017 pour le secteur porcin – Établissement de la population admissible
- 07.5 Programme d'appui financier à la relève agricole – Modifications – Bonifications pour la relève agricole
- 07.6 Renouvellement et augmentation de l'ouverture de crédit à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec – Financement de l'avance à l'entaille aux producteurs
- 07.7 Politique d'autorisation relative aux opérations bancaires et de trésorerie de La Financière agricole du Québec
- 07.8 Ordre du jour de la séance du 14 décembre 2017
- 07.9 Résultats financiers prévisibles au 30 novembre 2017
- 07.10 Initiative Canada-Québec d'aide aux entreprises agricoles affectées par des épisodes exceptionnels de grêle
- 07.11 Groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte – Plan de travail
- 07.12 Procès-verbal de la séance du 2 novembre 2017
- 08. Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles
 - 08.1 Plan stratégique 2015-2018 et Plan d'exploitation 2017-2018 – Bilan des résultats au 31 octobre 2017
 - 08.2 Plan d'action de développement durable 2015-2018 – Bilan des résultats au 31 octobre 2017
 - 08.3 Autorisation du projet en ressources informationnelles « Amélioration des fonctionnalités de la boîte postale électronique »
 - 08.4 Autorisation du projet en ressources informationnelles « Compléter l'intégration des documents dans le système de communications écrites avec la clientèle (SCEC) »
 - 08.5 Composition des comités et vice-présidence du conseil d'administration
 - 08.5.1 Nomination d'un membre et désignation du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles
 - 08.5.2 Nomination d'un membre du comité de vérification
 - 08.5.3 Nomination de membres et désignation du président du comité des services à la clientèle
 - 08.5.4 Vice-présidence du conseil d'administration
 - 08.6 Ordre du jour de la séance du 1^{er} décembre 2017
 - 08.7 Sujets découlant du procès-verbal précédent :
 - 08.7.1 Information complémentaire concernant Financement agricole Canada
 - 08.7.2 Méthodes d'estimation de projets informatiques à La Financière agricole du Québec
 - 08.8 Suivi de la piste n° 3 du GTSRAQ – Marges de référence au programme Agri-Québec Plus
 - 08.9 Gestion des contributions – Actualisation des formulaires d'évaluation de rendement

- 08.10 Relève des dirigeants et du personnel d'encadrement
- 08.11 Échéances des mandats des administrateurs et des dirigeants
- 08.12 FADQDI
 - 08.12.1 Gouvernance
- 08.13 Procès-verbal de la séance du 30 octobre 2017

Dépôt de documents

- 09. Sommet sur l'alimentation 2017
- 10. Rapport du CECPA – Informations sur les entreprises de grande taille impliquées dans la production porcine
- 11. Varia
 - 11.1 Remerciements à monsieur Christian Overbeek
 - 11.2 Remerciements à monsieur Martin Cartier
- 12. Date de la prochaine séance
- 13. Huis clos
- 14. Levée de la séance

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE TENUE LE 3 NOVEMBRE 2017**

Résolution
N° 1450

Le projet de procès-verbal de la cent quatre-vingt-quinzième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 3 novembre 2017 a été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée, QUE le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2017 soit adopté.

SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Les autres sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l'ordre du jour.

RAPPORT DE LA DIRECTION – PRÉSENTATION

Le rapport de la direction est déposé. Monsieur Desrosiers fait le point sur la situation financière et les principaux enjeux de l'organisation en contextualisant les informations sur les dossiers et activités en cours, regroupés sous les 4 volets suivants :

Volet financier

- Données financières
 - Les prévisions au 30 novembre 2017 pour l'exercice 2017-2018 laissent entrevoir un excédent de 159,1 M\$.
 - Les prévisions de dépenses indiquent une légère diminution.

– Paiements de programme

Les prévisions de compensations, indemnités ou dépenses de programme pour 2017-2018, le solde des fonds fiduciaires au 31 mars 2018 et le solde du compte des participants aux programmes Agri au 31 mars 2018 sont présentés par programme.

Malgré une diminution des paiements en ASRA, le déficit du Fonds ASRA a augmenté à la suite du retrait de certaines productions dont les comptes étaient en surplus. Il devrait se situer à 234,7 M\$ au 31 mars 2018.

Des sommes importantes se retrouvent encore dans les comptes Agri-investissement et Agri-Québec.

– Financement

L'encours en financement dépasse les 5 G\$. Le montant autorisé en financement au 31 octobre 2017 a atteint le milliard de dollars. Un montant de 5,7 M\$ a été engagé en subvention à l'établissement comparativement à 5,1 M\$ au 31 octobre 2016.

Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec a stimulé d'importants investissements. En date du 21 novembre 2017, 2 434 projets étaient admissibles au programme pour des subventions à l'investissement de 35,9 M\$.

– Paiements en ASRA

Les compensations versées aux producteurs en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les années d'assurance 2016 et 2017 sont présentées par produit. Le montant total des compensations déboursées à ce jour pour l'année 2017 est de 37,3 M\$ comparativement à 230,3 M\$ à la même date l'année précédente.

Volet stratégique

– Plan stratégique

Orientation 1 – Recentrer l'offre de produits

Une proposition visant à consentir une ouverture de crédit de 50 M\$ à la Fédération des producteurs acéricoles pour le financement de l'avance à l'entaille aux producteurs est à l'ordre du jour.

Plusieurs mesures de bonification pour la relève agricole seront effectives à compter du 1^{er} janvier 2018.

En ASREC, de nouvelles couvertures sont offertes pour les cultures émergentes : le chanvre, le lin, le seigle, la gourgane et la féverole.

Le rendement probable et le prix unitaire de certains produits ont été revus (du sirop d'érable, bleuet, foin biologique).

L'ajustement à la capitalisation du Fonds ASREC a amené une baisse des primes de 25 % en moyenne pour l'adhésion d'automne.

Plusieurs comités de travail seront constitués pour amorcer des travaux sur plusieurs produits en assurance récolte.

Les conclusions de l'analyse d'opportunité pour la société de s'impliquer à l'égard du Système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) sont présentées à la présente séance.

Orientation 2 – Améliorer les modes de prestation de services

Afin d'améliorer la qualité des modes de prestation de services à la clientèle, un plan de simplification des communications à la clientèle a été élaboré. La bonification de la prestation électronique de services se poursuit en continu.

Le prochain sondage sur la satisfaction de la clientèle se fera en mars 2018. Des sondages de rétroaction sur les services rendus se réalisent en continu.

Orientation 3 – Optimiser la performance et la gestion des risques

Afin de favoriser un environnement de travail sain et mobilisateur, les formulaires d'évaluation de rendement ont été actualisés de façon à mieux définir les attentes et de structurer les besoins en formation.

Le personnel s'est vu offrir une formation Lean. Une formation sur les techniques de résolution de problèmes sera aussi offerte.

Une journée de formation corporative ayant pour thème « Des défis à partager » a permis à près de 450 employés de parfaire leurs connaissances sur les enjeux de l'organisation et les grands chantiers de travail.

- Veille stratégique

Publications récentes

Des études internes et externes ont été réalisées dans les secteurs laitier, bovin, avicole, ovin et serricole. Les faits saillants sont présentés.

Volet communications

- Rencontres

La tournée du président-directeur général auprès des employés des centres de services et du siège social est complétée. Des rencontres de gestionnaires se tiennent maintenant sur une base régulière.

La direction a rencontré des hauts dirigeants de la Société de l'assurance automobile du Québec pour échanger sur l'approche retenue et les outils de gestion de la performance mis en place au sein de cette organisation.

- Communiqués

Un communiqué présentant le bilan des activités de la société en région a été publié en novembre.

Actualités

Le Plan économique du Québec - novembre 2017 prévoit une aide de 95 millions de dollars afin de stimuler les investissements des entreprises agricoles pour le bien-être animal et l'efficacité énergétique. La société sera éventuellement interpellée dans la gestion de ce programme.

Les gagnants du Concours Tournez-vous vers l'Excellence! ont été dévoilés dans le cadre du Colloque Gestion du CRAAQ en novembre. La vidéo présentant les trois lauréats de l'édition 2017 sera présentée aux administrateurs.

Un suivi particulier est assuré auprès des 23 clients de la société qui transigeaient avec Écolait avant sa faillite.

Un récent jugement a reconnu le caractère confidentiel des renseignements recueillis par le CECPA pour le rapport du comité de pilotage dans le secteur du Veau de lait.

Une demande de poursuite contre la société déposée par des producteurs porcins vient d'être rejetée en première instance.

La campagne Entraide 2017 a permis d'amasser plus de 52 300 \$ auprès des employés.

**MISE À JOUR DE DIVERSES RÉOLUTIONS
POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ**

À la suite de l'entrée en fonction de monsieur André Picard à titre de vice-président au financement, la mise à jour de résolutions de délégation de pouvoirs est requise pour assurer le bon fonctionnement de la société. Elles sont soumises à l'approbation du conseil d'administration.

**DÉLÉGATION EN FAVEUR DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET DU VICE-PRÉSIDENT AU FINANCEMENT RELATIVEMENT AU
CONSENTEMENT OU À LA GESTION DE PRÊTS,
OUVERTURES DE CRÉDIT ET SUBVENTIONS**

Conformément à l'article 13 de la Loi sur La Financière agricole du Québec, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1451.
Remplacée
par la
résolution
n° 1511 datée
du 20 juin
2018.

1° QUE La Financière agricole délègue à monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général de La Financière agricole, et à monsieur André Picard, vice-président au financement, l'exercice de l'ensemble des fonctions et pouvoirs qui lui sont accordés par une loi, un règlement, un programme ou une politique pour le consentement ou la gestion de tout prêt agricole ou forestier, ouverture de crédit ou subvention, à l'exception de l'approbation des politiques générales ou des grandes orientations et sous réserve du pouvoir du conseil d'administration de réexaminer une décision;

2° QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 1403 adoptée à des fins similaires le 11 mai 2017.

**FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA RELÈVE AGRICOLE
DÉLÉGATION EN FAVEUR DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET DU VICE-PRÉSIDENT AU FINANCEMENT
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1452

1° QUE chacune des personnes suivantes, soit monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général de La Financière agricole du Québec, et monsieur André Picard, vice-président au financement de cette société, soit autorisée à signer, pour et au nom de La Financière agricole, tous documents, à leur apporter toute addition, modification et correction qu'elle jugera nécessaire et dans le meilleur intérêt de La Financière agricole, à poser tout geste nécessaire ou utile pour le fonctionnement du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA), société en commandite, à exercer le droit de vote de La Financière agricole à titre de commanditaire du Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, et d'actionnaire de Gestion FIRA inc., à signer toute résolution écrite des commanditaires et des actionnaires et à poser tout geste nécessaire ou utile, pour et au nom de La Financière agricole du Québec, afin de donner plein effet à la présente résolution;

2° QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 1406 adoptée à des fins similaires le 11 mai 2017.

Le Plan d'action de développement durable pour la période 2015-2018 prévoit la réalisation d'une analyse d'opportunité pour la société de s'impliquer à l'égard du Système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE).

L'analyse a été produite avec le soutien de la Direction du marché du carbone au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Il en ressort que:

- les coûts annuels de vérification liés aux projets sont élevés;
- la taille familiale des entreprises québécoises ne permet pas de mettre en place des projets suffisamment volumineux pour être intéressants économiquement;
- aucun projet agricole en vertu des protocoles n'est rentable dans les conditions actuelles.

Pour ces raisons, la direction est d'avis qu'il n'est pas opportun, pour le moment, que La Financière agricole s'implique directement à l'égard du Système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

L'organisation se préoccupe toutefois de cette question à laquelle réfère d'ailleurs sa mission.

Les différents programmes offerts par la société, tant en assurance qu'en financement, peuvent appuyer les entreprises qui souhaitent améliorer leur efficacité énergétique et réduire leur émission de GES.

De plus, la société contribue au développement durable du secteur agricole québécois. Au fil des ans, elle a notamment mis en place :

- des mesures d'écoconditionnalité dans ses programmes;
- des programmes favorisant le bien-être animal et l'agriculture biologique;
- des protections adaptées aux produits biologiques;
- des outils de gestion des risques comme Agrométéo;
- des initiatives afin d'appuyer la relève pour assurer la pérennité du secteur.

**ANALYSE D’OPPORTUNITÉ CONCERNANT L’IMPLICATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC À L’ÉGARD DU SYSTÈME
QUÉBÉCOIS DE PLAFONNEMENT ET D’ÉCHANGE DE DROITS D’ÉMISSION
DE GAZ À EFFET DE SERRE**

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1453

QUE La Financière agricole ne s’implique pas directement, pour le moment, à l’égard du Système québécois de plafonnement et d’échange de droits d’émission de gaz à effet de serre (SPEDE).

Le comité de vérification a tenu une séance le 14 décembre 2017.

Madame Pascale Mongrain, présidente du comité de vérification, fait rapport au conseil d’administration.

**RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

Les résultats finaux de l’étude sur le coût de production 2016 du secteur Agneaux réalisée par le Centre d’études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) sont déposés. L’application du nouveau coût de production est prévue à compter de l’année d’assurance 2018. Quelques ajustements y ont été apportés par rapport aux résultats préliminaires déposés à la séance du 3 novembre dernier.

L’étude de coût de production, réalisée selon un protocole précis, est le portrait des fermes spécialisées d’agneaux au Québec. La population ciblée permet d’assurer une représentativité d’au moins 50 % du volume commercialisé du secteur.

Un échantillon représentatif de la population admissible, composé de 39 entreprises spécialisées, a été constitué à partir d’un tirage aléatoire reposant sur des méthodes statistiques établies. Les données de 36 entreprises ont été retenues pour les résultats finaux.

Les changements substantiels observés par rapport à l'enquête précédente, en 2011, auront peu d'effet sur le niveau des compensations versées en ASRA. La nouvelle ferme type amènera une baisse des compensations estimée à 190 000 \$ pour une économie budgétaire de 130 000 \$ sur la base du volume assuré en 2016.

Les résultats finaux de l'étude de coût de production ont été vérifiés par la firme comptable Lemieux Nolet.

Les modifications soumises au programme ASRA prévoient aussi l'intégration d'un rabais de contribution à l'ASRA pour les jeunes producteurs admissibles à une subvention de capital ou au démarrage pendant trois années consécutives. Cette mesure ne comporte pas d'impact financier puisqu'elle est intégrée à la tarification versée par les autres adhérents au programme ASRA.

Quelques modifications de concordance sont également apportées au programme.

– Actualisation de la couverture d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour le produit Agneaux et modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Résolution
N° 1454

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

1° QUE le modèle de ferme 2016 pour le produit Agneaux déposé à la présente séance soit adopté et appliqué à compter de l'année d'assurance 2018;

2° QUE le rabais de contribution au programme ASRA destiné à la relève agricole pour le secteur ovin à compter de l'année d'assurance 2018 soit approuvé;

3° QUE les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles déposées à la présente séance soient adoptées;

4° QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 15 décembre 2017.

En vertu de l'article 78 du programme ASRA, les contributions unitaires à l'égard des produits couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour le secteur animal doivent être adoptées par le conseil d'administration durant l'année d'assurance visée, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année.

Le comité prend connaissance d'une proposition de taux de contributions unitaires des producteurs (1/3) pour l'année d'assurance 2017. Elles prennent en compte les dernières prévisions de compensations, le solde du fonds d'assurance et l'actualisation des fermes types. Elles ont été déterminées en conformité avec la méthode de tarification approuvée par le conseil d'administration, telle qu'établie par une firme d'actuaire indépendante.

Globalement, les besoins budgétaires en ASRA passent de 139,7 M\$, en janvier 2017, à 122,1 M\$, une diminution de 17,6 M\$. En considérant la totalité des primes qui seront versées par les producteurs et la société au Fonds ASRA, le déficit du Fonds devrait diminuer de 75,7 M\$, pour se situer à 196,4 M\$ au 31 mars 2018, avant intérêt.

Conformément à l'article 80 du programme ASRA, les contributions de la société représentent le double des contributions des producteurs (2/3), sauf pour les entreprises de grande taille pour lesquelles la contribution est établie à 50 : 50.

– Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Détermination des contributions unitaires des producteurs (1/3) du secteur animal pour l'année d'assurance 2017 et modifications au programme

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
Nº 1455

1 °QUE les taux de contributions unitaires pour l'année d'assurance 2017 à l'égard des produits assurables du secteur animal couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles déposés à la présente séance soient adoptés;

2 °QUE les modifications à l'article 78 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) qui en découlent soient adoptées;

3 °QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 15 décembre 2017.

– Informations sur les entreprises de grande taille impliquées dans la production porcine – Dépôt du rapport du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture

Dans le cadre de ses travaux, le Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture (GTSRAQ) s'était interrogé sur la représentativité des modèles d'entreprise dans l'élaboration des coûts de production au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et sur l'utilisation d'un seul niveau d'intervention par unité de production, sans égard à la taille des entreprises.

Le GTSRAQ proposait à sa piste de solution nº 23 :

- de vérifier s'il existe un écart significatif entre les résultats économiques des entreprises à l'intérieur d'un même secteur;
- le cas échéant, de s'assurer que la méthodologie d'établissement du coût de production permette une représentativité des risques réels encourus par les entreprises de l'ensemble du secteur ou les différents modèles d'un secteur, s'il y a lieu.

Cette démarche soulève un questionnement, en particulier à l'égard des entreprises porcines de grande taille. Ce secteur de production compte une douzaine de grands joueurs qui totalisent près de 50 % de la production de porcs de la province. Il apparaît opportun d'approfondir les connaissances sur cette portion significative de la population afin de s'assurer, notamment, que la couverture offerte à ces entreprises corresponde aux risques réels encourus.

Il est rappelé que les entreprises porcines de grande de taille ne faisaient pas partie de la population échantillonnée dans le cadre des études de coût de production servant à établir la couverture offerte par le programme ASRA.

Ces préoccupations avaient d'ailleurs conduit le gouvernement à adopter de nouvelles orientations en 2010, afin que les entreprises de grande taille assument une plus grande part des risques de production. À cet égard, la modulation du partage de la prime ASRA à 50 : 50 a été adoptée en 2010 pour les unités excédant trois fois la taille de la ferme type, soit 684 truies et 11 521 porcs pour le secteur porcin.

Les résultats de l'étude du CECPA sont déposés.

Les résultats techniques démontrent que les entreprises porcines de grande taille se démarquent, notamment, à l'égard de la productivité du cheptel reproducteur, du taux de mortalité et du gain de poids moyen quotidien.

Les résultats économiques indiquent un écart de 6,11 \$ entre les entreprises de grande taille et la ferme type ajustée de 2015.

À la lumière des résultats de l'étude du CECPA sur les entreprises porcines de grande taille, la société devra statuer sur l'opportunité de revoir la couverture ASRA pour les entreprises de grande taille dans le cadre de la prochaine étude sur les coûts de production 2017.

Six hypothèses seront considérées comme des pistes de solution pour l'application des résultats de l'enquête auprès des entreprises de grande taille :

1. Statu quo : ne rien changer dans la mécanique actuelle et ne pas considérer l'écart entre le coût de production des grandes entreprises et celles retenues pour l'enquête de coût de production de la ferme type;
2. Mutualité : considérer dorénavant l'ensemble des grandes entreprises dans l'échantillon de l'enquête sur les coûts de production;
3. Mutualité et programme complémentaire : considérer dorénavant l'ensemble des grandes entreprises dans l'échantillon de l'enquête sur les coûts de production comme pour l'hypothèse 2 et mettre en place un programme complémentaire pour supporter les petites entreprises avec un volet prenant en compte les spécificités régionales;
4. Franchise : appliquer une franchise spécifique aux grandes entreprises et identifier un niveau de couverture (ex. : 95 %, 90 % ou 85 %) qui permettrait de considérer l'écart des coûts de production entre les grandes entreprises et les autres;
5. Deux couvertures distinctes : réaliser deux études en parallèle et les appliquer toutes les deux en continu;
6. Modulation de la prime : revoir le mécanisme de modulation de la prime afin de l'adapter aux nouvelles réalités et le moduler pour considérer l'écart entre les grandes entreprises et les autres.

Les résultats des analyses des différents scénarios visant à appliquer les résultats des coûts de production des entreprises porcines de grande taille feront l'objet de recommandations au conseil d'administration en mars 2018.

Le conseil d'administration prend acte des résultats du rapport d'enquête réalisé par le CECPA portant sur les coûts de production des entreprises porcines de grande taille et des différents scénarios considérés pour l'application des résultats de l'enquête sur ces entreprises.

La prochaine étude de coût de production pour le secteur porcin portera sur l'année 2017, pour une application en 2019.

À la lumière des écarts observés par le CECPA entre les entreprises porcines de grande taille et la ferme type, la société devra statuer sur l'opportunité de traiter de façon distincte les entreprises de grande taille en ASRA. Par conséquent, ces dernières ont été exclues de l'échantillon retenu pour la réalisation de la prochaine étude de coût de production du secteur porcin.

Afin de se rapprocher de la cible souhaitée, soit une représentativité de près de 50 % du volume total assuré, il est proposé de faire passer de 2500 truies à 3000 truies la limite supérieure du nombre de truies devant être possédées par l'entreprise de type naisseur-finiisseur. Cette approche permettrait de regrouper 45 % du volume assuré tout en excluant les entreprises porcines de grande taille qui possèdent toutes un cheptel reproducteur supérieur à 3000 truies.

**– Nouvelle étude de coût de production 2017 pour le secteur porcin –
Établissement de la population admissible**

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée, sur abstention de [REDACTED] :
[REDACTED] :

Résolution
N° 1456

1° QUE la population admissible en vue de la prochaine étude de coût de production 2017 du secteur porcin soit établie en visant les entreprises de type naisseur-finiisseur détenant entre 23 et 3000 truies en inventaire;

2° QUE le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture soit informé de la présente décision.

Dans son Plan stratégique 2015-2018, la société s'est engagée à renforcer la prise en compte de la relève agricole dans ses programmes.

Les bonifications proposées aux mesures destinées à la relève agricole en financement ont reçu l'accord de principe du conseil d'administration à sa séance du 16 juin 2017.

Le comité a été saisi des modifications à apporter au Programme d'appui financier à la relève agricole à compter du 1^{er} avril 2018.

Ces modifications se résument comme suit :

- Aux fins d'une meilleure compréhension, une nouvelle terminologie sera utilisée pour la subvention à l'établissement qui deviendra la « Subvention à la relève agricole à temps plein ». La subvention au démarrage sera nommée dorénavant « Subvention à la relève agricole à temps partiel ».
- Deux subventions à la relève agricole à temps partiel pourront être désormais versées à une même entreprise, si les deux personnes détiennent chacune 50 % des parts et s'il est prévu que l'entreprise générera des revenus minimums de 50 000 \$, dans une perspective de cinq ans.
- Le délai de sept ans, pour faire valoir une formation supplémentaire menant à une subvention additionnelle, sera éliminé. La relève aura jusqu'à l'âge de 45 ans pour obtenir une subvention additionnelle.
- La protection contre la hausse des taux d'intérêt sera dorénavant offerte aux entreprises de la relève agricole à temps partiel pendant les cinq années suivant l'octroi de la subvention ou l'acquisition des parts dans l'entreprise.

- La relève agricole à temps plein pourra occuper un emploi à l'extérieur de l'entreprise agricole jusqu'à 21 heures par semaine, au lieu de 14 heures tel que prévu actuellement. Le revenu agricole de l'entreprise doit toutefois demeurer le revenu principal.
- La relève agricole pourra bénéficier d'un congé de versement de capital pouvant aller jusqu'à cinq ans, sous certaines conditions.
- Les entreprises de la relève agricole pourront bénéficier des frais administratifs minimums en financement pendant une période de 10 ans plutôt que de 5 ans. Toutefois, une personne âgée de plus de 45 ans ne pourra bénéficier de ce privilège.

Une modification devra être apportée au Règlement sur les frais exigibles par la société d'ici le 1^{er} avril 2018 à des fins de concordance.

Le comité en recommande l'approbation.

– Programme d'appui financier à la relève agricole – Modifications – Bonifications pour la relève agricole

Résolution
N° 1457

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée, sur abstention de [REDACTED] :

1 °QUE les modifications au Programme d'appui financier à la relève agricole déposées à la présente séance soient adoptées;

2 °QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 1er avril 2018.

Le conseil prend connaissance d'un mémoire proposant la reconduction de l'ouverture de crédit consentie à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, sous réserve du renouvellement de la limite prévue au régime d'emprunts à court terme de la société venant à échéance le 30 juin 2018 et du respect des conditions y apparaissant.

La Financière agricole consentira une ouverture de crédit temporaire de 50 M\$ à la Fédération pour lui permettre de procéder au versement d'une avance à l'entaille de 2,35 \$ aux producteurs acéricoles sur la récolte de 2018. Cette hausse de 10 M\$ par rapport à l'année précédente tient compte de l'augmentation du nombre d'entailles autorisées en acériculture.

L'ouverture de crédit sera garantie par les créances dues aux producteurs participant au programme d'avance à l'entaille liées aux inventaires de l'année en cours.

– Renouvellement et augmentation de l'ouverture de crédit à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec – Financement de l'avance à l'entaille aux producteurs

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST
RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1458

1° QUE La Financière agricole du Québec reconduise, pour l'année récolte de 2018, l'intervention de financement dans le secteur acéricole par le consentement d'une ouverture de crédit d'un montant maximal de 50 M\$ à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour financer le versement de l'avance à l'entaille, sous réserve du renouvellement de la limite actuelle de 50 M\$ prévue au régime d'emprunts à court terme de la société venant à échéance le 30 juin 2018;

2° QU'afin de permettre le versement d'une avance de 2,35 \$ l'entaille aux producteurs acéricoles, La Financière agricole du Québec autorise un prêt sous forme d'ouverture de crédit temporaire d'un montant maximal de 50 M\$ jusqu'au 30 juin 2018 à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour l'année récolte de 2018;

3° QUE cette intervention soit effectuée selon les termes et conditions apparaissant au mémoire déposé à la présente séance;

4° QUE monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général, soit autorisé à signer, au nom de La Financière agricole du Québec, une convention de prêt avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec conforme à la présente décision, à poser tout geste et à signer tout autre document qui peut s'avérer nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

La Politique d'autorisation relative aux opérations bancaires et de trésorerie de la société encadre la gestion des opérations bancaires et de trésorerie et identifie les personnes habilitées à agir au nom de la société.

Le comité a pris connaissance des modifications apportées à la Politique à des fins de simplification et de concordance tout en reflétant les récents changements organisationnels. Elles sont sans impact sur le niveau de risque.

La Politique identifie, de plus, les personnes autorisées à émettre un chèque au nom de Capital Financière agricole inc. et du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture.

– Politique d'autorisation relative aux opérations bancaires et de trésorerie de La Financière agricole du Québec

Résolution
N° 1459

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

QUE les modifications à la Politique d'autorisation relative aux opérations bancaires et de trésorerie de La Financière agricole du Québec déposée à la présente séance soient entérinées.

– Ordre du jour de la séance du 14 décembre 2017

L'ordre du jour de la séance du comité du 14 décembre 2017 est déposé.

– Résultats financiers prévisibles au 30 novembre 2017

Les résultats financiers prévisibles au 30 novembre 2017 sont déposés. L'excédent anticipé pour le présent exercice financier est estimé à 159,1 M\$, une augmentation de 54,7 M\$ par rapport au budget 2017-2018.

L'augmentation des revenus s'explique en bonne partie par le montant de 38,3 M\$ représentant la part de la société aux soldes du Fonds ASRA pour les produits Maïs-grain et soya suite à leur retrait de la couverture ASRA à compter de l'année d'assurance 2016. Même s'il s'agit d'un événement ponctuel, sa présentation doit être faite conformément aux règles comptables gouvernementales.

La diminution des revenus d'intérêts s'explique par la réalité des marchés obligataires.

Le comité a fait part de son appréciation des explications fournies pour expliquer les écarts entre les résultats présentés et le budget initial.

– Initiative Canada-Québec d'aide aux entreprises agricoles affectées par des épisodes exceptionnels de grêle en 2017

Le MAPAQ a annoncé aujourd'hui la mise sur pied d'une initiative Agri-relance en partenariat avec le gouvernement fédéral pour soutenir les entreprises dont les cultures ont subi des dommages occasionnés par des épisodes exceptionnels de grêle au cours de la saison 2017. Le programme est offert autant aux entreprises assurées à l'assurance récolte qu'à celles non assurées puisqu'il couvre des dépenses non couvertes par l'ASREC.

L'aide financière prendra la forme d'un versement forfaitaire pouvant atteindre 150 000 \$ par entreprise agricole.

La mise en œuvre de cette intervention, financée à 40 % par le gouvernement du Québec et à 60 % par le gouvernement fédéral, sera assurée par La Financière agricole. L’enveloppe globale est établie à 13 M\$, incluant des frais d’administration de 6 % pour le MAPAQ et la société.

La société continuera à sensibiliser les producteurs à l’importance de s’assurer à l’assurance récolte.

– **Groupe de travail sur l’évaluation et l’adaptation de l’assurance récolte**
– **Plan de travail**

Un groupe de travail sur l’évaluation et l’adaptation de l’assurance a été constitué. Il sera piloté par le vice-président aux assurances et à la protection du revenu.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Faire l’état de la situation de l’assurance récolte au Québec et au Canada afin de bien cerner les enjeux.
- Répondre aux enjeux soulevés dans le cadre des travaux relatifs à la future politique bioalimentaire en adaptant l’assurance récolte de façon à contribuer directement à l’atteinte des cibles identifiées, notamment en ce qui a trait aux productions biologiques, aux cultures émergentes et aux pratiques écoresponsables.
- Prendre en compte les enjeux liés aux changements climatiques afin de protéger le plus adéquatement possible les producteurs agricoles des risques qui y sont associés.
- Adapter l’assurance récolte afin de tenir compte des préoccupations des producteurs et des changements technologiques et agronomiques.
- Simplifier et vulgariser l’assurance récolte afin d’en faciliter la compréhension par les producteurs agricoles.

L’ASREC étant un programme financé en partie par le gouvernement fédéral, ce dossier nécessitera des discussions avec les autorités fédérales.

Le plan de travail déposé séance tenante a été présenté au ministre responsable par messieurs Gagnon et Desrosiers à l’occasion d’une récente rencontre.

– **Procès-verbal de la séance du 2 novembre 2017**

Le comité dépose le procès-verbal de sa séance du 2 novembre 2017.

Le comité de gouvernance, d’éthique et des ressources humaines et informationnelles s’est réuni le 1^{er} décembre 2017.

Monsieur Martin Cartier, qui présidait cette séance, fait rapport au conseil d’administration.

**RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D’ÉTHIQUE ET
DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES
DE LA SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2017**

Un état d’avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d’exploitation 2016-2017 au 31 octobre 2017 est déposé.

Parmi les 18 indicateurs du Plan stratégique 2015-2018, 3 sont atteints 11 progressent bien et 1 est à surveiller. La progression vers l'atteinte de la cible, pour trois indicateurs, n'est évaluée qu'une fois l'an, en fin d'exercice financier.

Les résultats liés au montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc. ont fait l'objet de discussions. L'opérationnalisation du plan de développement des affaires dont s'est doté CFAI se poursuit avec une intensification des activités dans les régions de la Montérégie, Montréal et Laval où se retrouve la majorité des entreprises de transformation alimentaire.

– Plan stratégique 2015-2018 et Plan d'exploitation 2017-2018 – Bilan des résultats au 31 octobre 2017

Résolution
N° 1460

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

DE prendre acte du bilan des résultats au 31 octobre 2017 du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'exploitation 2017-2018 déposé à la présente séance.

Un état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2015-2018 au 31 octobre 2017 est déposé.

Parmi les 32 indicateurs du Plan d'action de développement durable, 6 sont atteints, 17 progressent bien et 4 sont à surveiller. La progression vers l'atteinte de la cible, pour cinq indicateurs, n'est évaluée qu'en fin d'exercice financier.

Le comité s'est attardé principalement aux actions 1 et 19.

Les travaux liés au projet de développement d'une solution de gestion documentaire favorisant des pratiques écoresponsables ont été retardés afin de tenir compte des orientations prises en matière de communications écrites transmises à la clientèle.

L'élaboration d'une directive visant le signalement de situations problématiques en matière d'aménagement du territoire auprès des autorités compétentes n'a pu être complétée en raison des consultations à finaliser avec le MAPAQ et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

– Plan d'action de développement durable 2015-2018 – Bilan des résultats au 31 octobre 2017

Résolution
N° 1461

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

DE prendre acte du bilan des résultats au 31 octobre 2017 du Plan d'action de développement durable 2015-2018 déposé à la présente séance.

Le cadre légal et réglementaire applicable en gestion des ressources informationnelles prévoit que tout projet d'amélioration ou de développement nécessitant un investissement de 100 000 \$ et plus requiert la réalisation d'une étape d'analyse pour confirmer les coûts de réalisation, à 10 % près, et l'obtention de l'autorisation du conseil d'administration avant d'en démarrer la réalisation.

L'autorisation de poursuivre la réalisation des deux projets informatiques selon les modalités, les coûts et l'échéancier présentés est sollicitée.

Le projet d'amélioration des fonctionnalités de la boîte postale électronique s'inscrit dans la démarche de déploiement de la prestation électronique de services à la société, en lien avec le Plan stratégique 2015-2018 et le Plan d'action de développement durable. Il répond de plus à la stratégie gouvernementale en technologies de l'information de privilégier le mode électronique dans les échanges avec les clientèles et les partenaires.

Les coûts totaux de ce projet s'élèvent à 544,3 k\$ et les efforts requis à 1 468 jours-personnes. L'échéance pour sa livraison est fixée au 31 décembre 2018.

Les principaux bénéfices attendus sont les suivants :

- l'augmentation de l'adhésion et de l'utilisation du dossier en ligne;
- l'autonomie accrue des utilisateurs de la PES;
- l'augmentation de la satisfaction de la clientèle envers nos services;
- un accès plus facile aux documents des clients par leur centralisation dans un dépôt unique;
- la réduction des coûts d'expédition de communication à la clientèle estimée à près de 290 k\$ après 5 ans.

Le projet en ressources informationnelles « Compléter l'intégration des documents dans le système de communications écrites à la clientèle (SCEC) » permettra que tous les documents destinés aux clients soient produits et gérés par un système unique.

Les coûts totaux du projet s'élèvent à 110,2 k\$ et les efforts requis à 290 jours-personnes. L'échéance pour sa livraison a été fixée au 31 décembre 2018.

Les principaux bénéfices attendus de l'intégration de l'ensemble des documents dans le SCEC sont les suivants :

- permettre au client de retrouver, en format électronique et dans un endroit unique, l'ensemble des communications reçues de la société;
- permettre la mise en place du service électronique « Inscription au Zéro papier » dans le dossier en ligne;
- utiliser un processus unique de production et d'impression des documents.

– Autorisation du projet en ressources informationnelles « Amélioration des fonctionnalités de la boîte postale électronique »

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1462

QUE la réalisation du projet « Amélioration des fonctionnalités de la boîte postale électronique » soit autorisée selon les modalités, les budgets et les échéanciers déposés à la présente séance.

– **Autorisation du projet en ressources informationnelles « Compléter l'intégration des documents dans le système de communications écrites avec la clientèle (SCEC) »**

Résolution
N° 1463

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

QUE la réalisation du projet « Compléter l'intégration des documents dans le système de communications écrites avec la clientèle (SCEC) » soit autorisée selon les modalités, les budgets et les échéanciers déposés à la présente séance.

– **Composition des comités et vice-présidence du conseil d'administration**

La nomination d'un président du conseil d'administration et l'arrivée de quatre nouveaux membres amènent à revoir la composition des comités du conseil d'administration.

Il est rappelé que les comités statutaires du conseil d'administration doivent être composés de membres indépendants, en tenant compte de leur profil.

En raison de ses responsabilités professionnelles accrues, monsieur Cartier a annoncé son départ du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, dont il assumait la présidence, et du comité des services à la clientèle.

Le président du conseil d'administration, monsieur Gagnon, siégera au sein du comité de gouvernance, qu'il présidera également, en remplacement de monsieur Cartier.

- Nomination d'un membre et désignation du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

Résolution
N° 1464

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

1°QUE monsieur Alain Gagnon, membre indépendant et président du conseil d'administration, soit nommé membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles; en remplacement de monsieur Martin Cartier;

2°QUE monsieur Gagnon soit désigné comme président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.

- Nomination d'un membre du comité de vérification

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1465

QUE madame Marthe Lacroix, membre indépendante, soit nommée membre du comité de vérification, en remplacement de madame Claire Bilodeau.

- Nomination de membres et désignation du président du comité des services à la clientèle

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1466

1^oQUE messieurs Alain Gagnon et Martin Caron et madame Michelle Lalancette soient nommés membres du comité des services à la clientèle en remplacement, respectivement, de messieurs Martin Cartier, Pierre Lemieux et Christian Overbeek;

2^oQUE monsieur Martin Caron soit désigné comme président du comité des services à la clientèle.

- Vice-présidence du conseil d'administration

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) prévoit que le conseil d'administration désigne l'un des présidents des comités statutaires pour remplacer le président du conseil en cas d'absence ou d'empêchement.

Monsieur Cartier s'étant retiré du comité de gouvernance, la vice-présidence du conseil devient, par le fait même, vacante. Le comité de gouvernance se penchera sur cette question à une prochaine séance.

– **Ordre du jour de la séance du 1^{er} décembre 2017**

L'ordre du jour de la séance du comité du 1^{er} décembre 2017 est déposé.

– **Sujets découlant du procès-verbal précédent :**

- Information complémentaire concernant Financement agricole Canada

Le comité avait sollicité un complément d'information sur l'offre de produits et de services de Financement agricole Canada (FAC) et de La Financière agricole.

Après en avoir pris connaissance, le comité a demandé d'en revoir la présentation. Le document sera revu dans le sens des observations du comité avant d'être déposé au conseil d'administration.

- Méthodes d'estimation de projets informatiques à La Financière agricole du Québec

Une présentation sur les étapes et les principaux outils utilisés pour évaluer les projets informatiques à la société a été faite au comité, à sa satisfaction.

À la demande du comité, un avis sera sollicité auprès de la Direction de la vérification interne afin de s'assurer que la méthode d'estimation de projets informatiques est suivie et qu'elle se compare aux méthodes utilisées par d'autres organisations gouvernementales.

– Suivi de la piste n° 3 du GTSRAQ – Marges de référence au programme Agri-Québec Plus

Un questionnaire formulé [REDACTED] sur l'exactitude des informations transmises à la Commission de l'administration publique (CAP) au regard de la piste de recommandation n° 3 du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec à l'effet d'ajouter un mécanisme de redressement des marges de référence au programme Agri-Québec Plus avait amené le conseil d'administration à demandé à la direction de dresser l'historique détaillé des travaux réalisés à l'égard de cette piste.

Le bilan détaillé des travaux réalisés et des décisions retenues a été déposé au comité. Il permet de conclure que toutes les mesures retenues par le gouvernement en lien avec cette piste de recommandation ont été mises en œuvre et confirme l'exactitude des informations transmises à la CAP.

– Gestion des contributions – Actualisation des formulaires d'évaluation de rendement

Une évaluation du rendement de l'ensemble des employés est réalisée annuellement. Les attentes sont fixées en début d'année.

Les formulaires d'évaluation de rendement ont été actualisés de façon à mieux définir les attentes et à rendre plus explicites les éléments liés aux besoins de développement des compétences et aux objectifs de cheminement de carrière.

Le formulaire d'évaluation du personnel d'encadrement a également été bonifié. Six compétences clés de gestion y ont été intégrées afin d'évaluer leur degré de maîtrise, d'identifier les écarts et de cibler les opportunités de développement optimales de ces compétences. Ces ajouts permettront de capter les opportunités de compléter le bassin de relève de la société.

Les évaluations seront conservées sur un support électronique. Un portrait statistique des évaluations sera présenté au comité annuellement.

– Relève des dirigeants et du personnel d'encadrement

La société compte actuellement 31 gestionnaires, en plus des 4 postes de dirigeants. D'ici 2022, 71 % des gestionnaires seront admissibles à la retraite.

Même si la société dispose d'un bassin de candidats s'étant qualifiés à la suite de concours, des actions additionnelles visant à assurer une relève du personnel d'encadrement sont prévues :

- 1. Effectuer une gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre en identifiant les postes clés;
- 2. Identifier des candidats qualifiés pour occuper ces postes;
- 3. Valider l'intérêt des candidats identifiés à accéder à un poste d'encadrement et élaboration d'un programme de développement personnalisé pour les candidats à fort potentiel de développement;
- 4. Soutenir et développer des candidats potentiels vers la gestion et de gestionnaires actuels vers des emplois de niveaux supérieurs.

L'organisation a également défini un processus de sélection pour soutenir la relève des dirigeants :

- 1. Élaboration des profils de compétences personnalisés pour les postes de vice-présidents;
- 2. Sélection des candidats internes et externes;
- 3. Évaluation des candidats en ayant recours à une firme spécialisée;
- 4. Recommandation au gouvernement à la suite de la présentation de la candidature au conseil d'administration.

Monsieur Desrosiers mentionne que la direction est bien consciente de l'enjeu lié aux ressources humaines et en fait une priorité. C'est le directeur général de l'administration qui assume la responsabilité des ressources humaines dans toutes ses dimensions.

– Échéance des mandats des administrateurs et des dirigeants

Il est rappelé que les mandats du vice-président aux assurances et à la protection du revenu et de la vice-présidente à la clientèle deviendront échus en début d'année 2018. Ces derniers ont été invités à faire part de leur intérêt à solliciter le renouvellement de leur mandat.

– Gouvernance

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]. Elle est déposée.

Comme son contenu réfère à des éléments de gouvernance qui relèvent du conseil d'administration, monsieur Gagnon entend consulter le Secrétariat des emplois supérieurs dont l'expertise devrait permettre de clarifier certaines zones grises.

– FADQDI

La société a amorcé une démarche auprès d'autres organisations québécoises œuvrant en développement international afin de valider leur intérêt à l'égard des activités de FADQDI.

Un premier contact a été établi auprès de la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI), de Développement international Desjardins (DID) et de l'UPA Développement international. Les résultats de ces échanges seront présentés au conseil d'administration de FADQDI, dans un premier temps, avant d'être soumis au conseil.

Monsieur Desrosiers rappelle qu'en 2016-2017, le déficit d'opérations de FADQDI s'est élevé à 135 k\$. Depuis sa création, le déficit cumulé de FADQDI représente 2,9 M\$.

Le conseil d'administration de FADQDI a été informé des options qui seront évaluées.

– **Procès-verbal de la séance du 30 octobre 2017**

Le comité dépose le procès-verbal de sa séance du 30 octobre 2017.

SOMMET SUR L'ALIMENTATION 2017

Le Sommet sur l'alimentation s'est tenu le 17 novembre dernier à Québec.

Les discussions tenues lors de la journée du Sommet ont identifié les défis suivants :

- Répondre aux attentes des consommateurs à l'égard de la santé et de l'environnement;
- Accroître les activités des secteurs de la production, de la capture (pêches) et de la transformation alimentaire au Québec;
- Accroître notre présence sur les marchés du Québec, du Canada et de l'étranger.

Afin de répondre à ces défis, sept cibles, ayant pour horizon 2025, ont été établies :

1. Investir plus de 15 G\$ en production agricole, capture et transformation;
2. Accroître de 6 G\$ les exportations bioalimentaires internationales du Québec;
3. Ajouter 10 G\$ de contenu québécois dans les produits achetés au Québec;
4. Augmenter la part des entreprises agricoles québécoises ayant implanté des pratiques durables;
5. Doubler la superficie en production biologique;
6. Augmenter de 52 % à 70 % la part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés;
7. Améliorer la valeur nutritive des aliments transformés au Québec.

Des attentes ont été signifiées à la société en ASREC et sur la relève agricole.

Le dépôt de la future politique bioalimentaire du Québec est prévu pour le printemps 2018.

RAPPORT DU CECPA – INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES DE GRANDE TAILLE IMPLIQUÉES DANS LA PRODUCTION PORCINE

Le rapport produit par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) dans le cadre du mandat Informations sur les entreprises de grande taille impliquées dans la production porcine est déposé.

Le mandat a été réalisé selon les orientations convenues et en référant aux diverses règles méthodologiques générales associées à la réalisation des études de coûts de production des produits agricoles.

VARIA

– Remerciements à monsieur Christian Overbeek

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Résolution
N° 1467

1° QUE les membres du conseil d’administration adressent leurs sincères remerciements à monsieur Christian Overbeek pour la contribution qu’il a apportée à La Financière agricole du Québec en siégeant pendant plus de dix ans à son conseil d’administration et à son comité des services à la clientèle ainsi que pour l’excellent travail accompli et la collaboration manifestée au cours de son mandat.

2° QUE les membres du conseil d’administration souhaitent à monsieur Overbeek le meilleur des succès dans la poursuite de ses activités professionnelles, en espérant qu’elles lui procurent beaucoup de satisfaction et lui permettent de vivre de nouvelles expériences enrichissantes.

– Remerciements à monsieur Martin Cartier

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Résolution
N° 1468

1° QUE les membres du conseil d’administration adressent leurs vifs et sincères remerciements à monsieur Martin Cartier pour l’engagement démontré et l’excellent travail accompli au cours de l’intérim qu’il assumé, à titre de vice-président, à la présidence du conseil d’administration et du comité de gouvernance, d’éthique et de ressources humaines et informationnelles de la société;

2° QUE les membres du conseil d’administration témoignent de façon particulière du grand professionnalisme, de la loyauté et du doigté avec lesquels monsieur Cartier a exercé ses fonctions pendant plus d’une année, assurant ainsi la cohésion et le fonctionnement efficace du conseil d’administration.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est fixée au 9 février 2018, au siège social.

Monsieur Desrosiers et la secrétaire se retirent de la séance pour le huis clos.

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d’échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 13 h 15.

(Original signé par Alain Gagnon)

.....
Président du conseil

(Original signé par Ernest Desrosiers)

.....
Président-directeur général

(Original signé par Gilles Lavoie)

.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)

.....
secrétaire générale